

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le mercredi 15 mai 2024 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 11 avril 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 7 mai 2024.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA.

**Conseillers de Paris :** Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

**Conseillers d'arrondissement :** Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

**Pouvoirs**

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Emma RAFOWICZ à M. Luc LEBON
- Mme Joséphine LANFRANCHI à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- M. Adrien TIBERTI à M. Sofiane KADDOUR-BEY – *à partir de la délibération 11202407*
- M. Patrick BLOCHE à M. Florent HUBERT – *à partir de la délibération 2024 DAC 257*

**Excusés**

- M. Jean-François MARTINS
- M. Guillaume POITOUX

**Secrétaire de séance :** M. Luc LEBON

**Ordre du jour de la séance :**

**I / Hommage à Monsieur Gil TAIEB et à Monsieur René BÉRIGAUD**

**II / Hommage aux morts de la rue du 11<sup>e</sup> arrondissement**

**III / Désignation du secrétariat de séance**

**11202405** Désignation du secrétariat de séance

**IV / Adoption du procès-verbal de séance**

**11202406** Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

**V / Etat spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement - Exercice 2023**

**11202407** Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement de l'exercice 2023

**11202408** Election de la présidence des débats sur le compte administratif 2023

**11202409** Adoption du compte administratif 2023

**VI / Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement avec "Onzième Evènements – Festival Onze Bouge"**

**11202410** Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement à l'usage de l'association « Onzième Evènements – Festival Onze Bouge »

**VII / Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11<sup>e</sup>)**

**11202411** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 48 rue Trouseau (11<sup>e</sup>) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'Association du Quartier Saint Bernard

**VIII / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**

**Logement et Habitat**

**2024 DLH 100** Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

**Attractivité et Emploi**

**2024 DAE 113** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19.209.398 euros

**2024 DAE 114** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions

**2024 DAE 104** Subventions (21.500 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

**Solidarités**

**2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271.193 euros) et convention avec 2 associations pour des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion et en grande précarité

**2024 DSOL 55** Subventions (375.740 euros) à 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et à la culture

**2024 DSOL 57** Subventions (1.258.400 euros) et aides diverses dans le cadre de 3 conventions annuelles et 15 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de vie sociale

**2024 DSOL 51** Subventions (11.200 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive

### **Jeunesse et Sport**

**2024 DJS 11** Subventions (40.400 euros) à 13 associations sportives localisées dans le 11<sup>e</sup>

### **Secrétariat Général de la Ville de Paris**

**2024 SG 23** Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

### **Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires**

**2024 DDCT 50** Subventions (19.000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale (FAL) dédié au site de festivités du 11<sup>e</sup> arrondissement durant l'été 2024

**2024 DDCT 72** Subventions (40.500 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires

**2024 DDCT 61** Subventions (503.861 euros) à 76 associations pour le financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens

**2024 DDCT 68** Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement (85.800 euros) à 11 associations

**2024 DDCT 69** Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (92.500 euros) à 17 associations

**2024 DDCT 71** Subventions (70.500 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

**2024 DDCT 60** Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (325.000 euros) à 75 associations pour le financement de 94 projets dans les quartiers populaires parisiens

### **Affaires Scolaires**

**2024 DASCO 19** Subventions d'investissement (279.320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges 2023-2024

**2024 DASCO 18** Dotations complémentaires de fonctionnement (126.400 euros), subventions d'équipement (55.560 euros) et subventions pour travaux (494.207 euros) à divers collèges publics parisiens

### **Familles et Petite Enfance**

**2024 DFPE 7** Subvention (204.461 euros) et avenant n°4 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants (11e)

**2024 DFPE 15** Subvention (128.514 euros) et avenant n°4 avec l'Association pour la Diversité Culturelle - Enfances en couleurs, pour son établissement d'accueil du jeune enfant (11e)

**2024 DFPE 26** Subvention (120.395 euros) et avenant n°4, et subvention (31.750 euros) et convention d'investissement avec l'association Balustrade pour la crèche parentale Balustrade

**2024 DFPE 28** Subvention (81.032 euros) et avenant n°4 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective (11e)

**2024 DFPE 53** Subventions (323.834 euros) et avenant n°5, subvention d'investissement (25.000 euros) et convention avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

**2024 DFPE 94** Subvention (86.892 euros) et avenant n°4 avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour sa halte-garderie (11e)

**2024 DFPE 99** Subvention (81.504 euros) et avenant n° 4 avec l'association Square Bande pour sa crèche parentale (11e)

**2024 DFPE 116** Subventions (106.994 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles

### **Affaires Culturelles**

**2024 DAC 176** Subventions (321.000 euros) à 18 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de 12 conventions

**2024 DAC 178** Subventions (28.000 euros) à 4 structures culturelles dans 4 centres PMI dans le cadre de l'Art pour Grandir

**2024 DAC 4** Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e)

**2024 DAC 118** Subventions (34.000 euros) aux associations Glassbox (11e), Treize Ter (11e) et avenant à la convention avec l'association Immanence (15e)

**2024 DAC 333** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

**2024 DAC 357** Subventions (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions

**2024 DAC 395** Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative à la classe à horaires aménagés du conservatoire municipal du 11e arrondissement

**2024 DAC 416** Subventions de fonctionnement (160.000 euros) à 10 écoles de musique associatives et à une école de danse - signature de deux avenants

**2024 DAC 257** Subventions (26.500 euros) à 11 associations historiques dont 7 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

### **Police Municipale et Prévention**

**2024 DPMP 1** Subventions (302.000 euros) et conventions avec 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024

### **Santé Publique**

**2024 DSP 17** Subventions (245.000 euros) à 10 associations et conventions avec 6 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens

**2024 DSP 34** Convention 2024 relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle dans le cadre du transfert de gestion entre l'association Estrelia et la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (11e)

### **Urbanisme**

**2024 DU 72** Demande de dépôt d'autorisations d'urbanisme par Enedis sur le site de Nation 2 (11<sup>e</sup>)

### **Propreté et Eau**

**2024 DPE 22** Subventions (45.300 euros) à 7 associations œuvrant pour le compostage de proximité - signature de deux conventions et un avenant

**2024 DPE 24** Subventions (121.000 euros) et conventions avec 8 structures œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets

### **Voirie et Déplacements**

**2024 DVD 43** Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

**IX / Vœux du Conseil d'arrondissement**

**V11202409** Vœu relatif à la préservation de la boulangerie du 45 rue Popincourt et à sa protection au titre des Monuments Historiques [*groupe Paris 11 en Commun*]

**V11202410** Vœu relatif à la réforme dite du « choc des savoirs » et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges parisiens [*groupes Paris 11 en Commun, Communiste et citoyen, et Ecologiste du 11e*]

**V11202413** Vœu relatif à la création du poste médical avancé sur le secteur Bastille [*groupe Changer Paris*]

**V11202414** Vœu relatif à la sécurisation des circulations piétonnes dans le jardin Truillot [*groupe Changer Paris*]

**V11202415** Vœu relatif à la sécurité routière dans la rue de la Folie-Regnault [*groupe Changer Paris*]

**V11202416** Vœu relatif à l'interdiction de la pratique du skateboard sur le parvis de la Mairie du 11e arrondissement [*groupe Changer Paris*]

**V11202417** Vœu relatif au skatepark du boulevard de Charonne [*groupe Changer Paris*]

**V11202418** Vœu relatif au maintien des grilles des squares Richard Lenoir, Bréguet-Sabin, May Picqueray et Jules Ferry [*groupe Changer Paris*]

**V11202419** Vœu relatif à l'aménagement concerté du boulevard Jules Ferry [*Groupe Ecologiste du 11e*]

**V11202421** Vœu relatif au réaménagement ambitieux du boulevard Jules Ferry [*groupe Paris 11 en Commun*]

**V11202420** Vœu relatif à la mise à l'abri pérenne des jeunes de la Maison des Métallos et des jeunes en recours de minorité en situation de rue [*groupes Ecologiste du 11e, Paris 11 en Commun, et Communiste et Citoyen*]

**XI / Questions orales adressées au Maire du 11e arrondissement**

**Q11202401** Question orale relative à la situation des habitants de l'ensemble 1 à 5 passage de la Fonderie [*groupe Changer Paris*]

**Q11202402** Question orale relative aux moyens matériels mis à disposition aux conseils de quartier [*groupe Ecologiste du 11e*]

**Q11202403** Question orale relative aux vides greniers dans le quartier Popincourt [*groupe Ecologiste du 11e*]

*À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement*

## **Hommages à Monsieur Gil TAIEB et à Monsieur René BÉRIGAUD**

**M. le Maire** : « Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour qu'on puisse commencer cette séance dont l'ordre du jour est bien chargé. Pour commencer, nous rendons un hommage républicain à René BÉRIGAUD, un ancien élu de notre Conseil d'arrondissement, dont nous avons appris le décès hier. C'est Jean-Christophe MARTIN qui nous l'a appris et je l'en remercie. Il nous a quittés samedi dernier à l'âge de 94 ans.

René BÉRIGAUD travaillait dans les assurances et a la particularité d'avoir été catcheur dans les années 1950, et mieux encore, il a été champion de France des indépendants poids moyens. Certains des galas auxquels il a participé sont d'ailleurs évoqués dans la presse de l'époque. Par exemple, le mensuel « Franc-Tireur » fait mention d'un combat à Belleville dans son numéro du 19 mai 1953.

René BÉRIGAUD était également engagé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il fut élu sous la mandature d'Alain DEVAQUET et sera adjoint de 1994 à 1995. Son engagement pour le 11<sup>e</sup>, il l'a conservé tout au long de sa vie, puisqu'il était encore candidat lors des élections municipales de 2020.

Ses obsèques se tiendront demain à Saint-Martin-du-Puy, dans la Nièvre. Je voulais, au nom de notre Conseil, adresser à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances. Je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie. Jean-Christophe MARTIN a souhaité prendre la parole. »

**M. MARTIN** : « Merci, M. le Maire. Merci pour cet hommage. J'ai toujours appréhendé ce moment depuis le début de la mandature. Eh bien, le voilà. Le moment est venu de dire au revoir à un compagnon qui n'est plus. Vous l'avez dit, ces hommages sont des moments fréquents dans ce Conseil mais ils possèdent une saveur un peu particulière et un peu amère quand il s'agit de quelqu'un que vous avez connu et même que vous avez aimé. Car, malgré notre différence d'âge de plus d'un demi-siècle, René BÉRIGAUD était plus qu'un ancien élu du 11<sup>e</sup> arrondissement, c'était avant tout mon ami. Au début de la mandature, René m'avait d'ailleurs offert son ancienne écharpe d'adjoint, qui est ici et avec laquelle je célèbre les mariages. En la posant devant moi ce soir, je me dis que, où qu'il soit, un peu de lui sera parmi nous.

M. le Maire, vous avez rappelé sa vie, mais laissez-moi vous parler de l'homme que j'ai connu dans son salon du Passage de l'Asile, auprès de sa femme et au milieu de ses souvenirs. On dit qu'au-delà d'un certain âge, il faut choisir entre la tête et les jambes. René avait conservé toute sa tête. Et quelle tête ! L'ancien champion de catch était devenu à 80 ans un petit homme voûté, mais qui avait toujours su rester d'une droiture à toute épreuve et qui avait toujours quelque chose à raconter.

René aura passé quasiment toute sa vie dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il a connu la Seconde Guerre mondiale, qu'il évoquait encore avec ses yeux d'enfant. Peut-être était-ce le souvenir des malheurs et de la privation qui avait fait de lui ce qu'il était : un homme juste et généreux qui avait toujours eu à cœur de se préoccuper des autres. Après sa vie professionnelle, doublée d'une carrière sportive – fait assez exceptionnel, il fut champion de catch – il s'était engagé en politique et il n'avait alors aucune intention d'y faire une quelconque carrière ou de nourrir une ambition

profonde. C'était un homme simple et humain qui aspirait à servir son pays, à servir sa ville et à servir les autres du mieux qu'il pouvait. C'est ce qu'il a fait pendant plus d'un demi-siècle. Il s'était engagé auprès de Jacques CHIRAC et d'Alain DEVAQUET. Il fut un militant fidèle, toujours prêt à donner un coup de main avant d'intégrer notre assemblée et de devenir adjoint en 1994. Après la défaite de 1995, alors qu'un grand nombre quittait le navire, il était resté, toujours aussi fidèle, toujours autant prêt à aider. Claude-Annick TISSOT me disait encore hier que René avait toujours été présent.

Ce n'est pas tant d'avoir été adjoint au Maire qui rendait René particulièrement fier, c'était d'avoir pu mettre en œuvre avec Alain DEVAQUET ce qui s'appelait à l'époque les « commissaires d'arrondissement ». Il m'en parlait souvent. C'étaient des acteurs associatifs, officiellement délégués par le Maire, pour réaliser des visites à domicile chez les personnes âgées et ainsi lutter contre l'exclusion sociale et l'isolement, qui tue à petit feu. Il s'agit une fois de plus de cette préoccupation pour les autres, pour les plus faibles.

Retraité de la vie politique, il avait poursuivi cette action, bénévolement, en faveur d'autrui au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, avec son cœur mais aussi avec ses tripes. Quand ses jambes ont commencé à devenir capricieuses, il n'avait pas pour autant renoncé à aider un ami, un voisin ou un commerçant. Peu importe qui cela concernait, s'il y avait un problème, il devait y avoir une solution. Il fut d'ailleurs à l'origine d'un certain nombre de courriers que j'ai pu vous adresser ces dix dernières années, M. le Maire, et de quelques vœux sous cette mandature.

Sur un plan plus personnel, René a toujours été là pour m'encourager, me soutenir, me prodiguer conseils et avis toujours éclairés. Alors que c'était moi qui étais sur le ring, j'ai toujours pu compter sur cette voix chaleureuse et amicale qui jaillissait des bancs du public.

En 2020, René avait repris ses gants pour un ultime combat politique en s'engageant sur la liste de Rachida DATI, conduite par Nelly GARNIER, qui s'associe évidemment à cet hommage, de même qu'Aurore MOUYSET. Il avait à cœur de passer le flambeau à une nouvelle génération, mais aussi de nous pousser à agir, à faire toujours plus, à faire toujours mieux. Je suis heureux que nous ayons pu lui offrir la place d'honneur sur la liste.

Retiré depuis deux ans à la campagne, il avait échangé ses deux étages d'escalier à gravir sans ascenseur, contre l'air pur, le calme, sa petite maison de plein pied et son petit bout de jardin dont il aimait profiter. Il a tenu à donner à qui voulait les affaires qu'il n'emportait pas. Loin de Paris, dans son petit bout du Morvan, il n'oubliait pour autant personne, jamais avare d'un coup de fil et sans cesse à prendre des nouvelles des uns et des autres, agissant auprès des uns pour aider les autres. Se sentant partir, il avait tenu encore une dernière fois, samedi dernier, à prendre des nouvelles d'un peu tout le monde, à savoir que tout allait bien, que tout se passait bien. Maudit soit ce temps qui passe toujours trop vite, j'aurais aimé pouvoir faire plus, pouvoir dire plus, partager plus. Mais dans ce moment où il faut dire adieu, je n'ajouterai qu'une chose : adieu mon ami, j'espère pouvoir me montrer digne de toi.

Pour conclure, je tenais à saluer votre geste et celui de votre cabinet, M. le Maire, qui avez immédiatement, et sans poser aucune question, souhaité faire quelque chose pour lui rendre hommage ici et demain à son enterrement. J'embrasse affectueusement, s'ils nous entendent, sa femme Huguette et son fils Michel. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci à vous. Chers collègues, c'est également avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris, le 15 avril dernier – il y a un mois jour pour jour – la disparition de Gil TAÏEB.

Pour nous, pour le 11<sup>e</sup>, Gil est d'abord et restera le Président-Fondateur d'Onze Bouge, ce festival qu'il a créé en 1997. Je dis ces mots devant la directrice de festival, Caroline LOIRE. Au fil des années et des éditions, ce festival a réussi à s'imposer comme l'un des événements culturels incontournables non seulement de notre arrondissement, mais également de la capitale et au-delà. Cet événement gratuit et ouvert à tous – c'est important de le souligner parce que Gil était un ardent défenseur de l'accès à la culture – a su évoluer et se réinventer. C'était un pari un peu fou, soutenu par tous les maires successifs (Georges SARRE, Patrick BLOCHE et moi-même) et ce fut un pari réussi.

Depuis 2019, ce festival s'est transformé en un véritable festival des arts de la rue et de l'espace public. Désormais, chaque printemps, pendant quelques jours, les équipes et les artistes du festival transforment le 11<sup>e</sup> arrondissement, ses rues, ses places et ses parcs en une véritable scène à ciel ouvert. Il en sera ainsi dès demain soir, lors de sa 28<sup>e</sup> édition, avec le spectacle « Home » de la Compagnie Hors Surface à 19h sur le parvis de la Mairie. Pour Gil, ce festival était sa récréation, comme il aimait à le dire. C'était une bouffée d'oxygène dans un quotidien d'engagement hyper chargé. Gil TAÏEB était en effet un grand humaniste qui milita toute sa vie au sein de la communauté juive, dont il était une personnalité majeure. Sa lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine, sous quelque forme que ce soit, l'ont animé toute sa vie.

Il est difficile en ce sens, tant il y en a eu, d'énumérer les projets qu'il a lancés, les initiatives qu'il a menées et les responsabilités qu'il a pu assumer. Pour n'en citer que quelques-unes : il fut tour à tour porte-parole, puis vice-président du Consistoire de Paris, élu au Fonds Social Juif Unifié, président de l'Appel National pour la Tsedaka ou encore vice-président du CRIF. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, il a longtemps exercé boulevard Voltaire comme dentiste. Même sur le plan professionnel, il fourmillait d'idées. Je me rappelle, à peine avais-je été élu, qu'il était venu me voir pour monter un projet de maison de santé. C'était à son image, il travaillait pour les autres et pour faire en sorte que notre ville soit meilleure pour tous, et l'art était un de ses vecteurs essentiels. Gil était engagé pour faire changer les choses, à l'image du rapport, dont il fut l'un des co-auteurs, qui vise à renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet. Ce fut traduit en acte avec la loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet.

Gil, je l'ai dit, était un grand humaniste, un humaniste optimiste. Je garde en souvenir sa joie de vivre, ses sourires sans fin sur chaque festival – lui qui nous en a tant donné avec ce festival Onze Bouge – ainsi que son courage pour mener ses combats. Il ne ménageait ni son temps ni son énergie. Il milita jusqu'au bout, il était d'ailleurs chaque vendredi sur la place du Trocadéro pour demander la libération des otages retenus depuis les attentats du 7 octobre par le Hamas. Il militait pour une société plus juste, plus égalitaire, plus fraternelle. Puis son courage contre la maladie, qui a fini par prendre le dessus.

Afin d'honorer sa mémoire et pour rendre hommage à ses actions, je vous proposerai prochainement de vous prononcer sur l'attribution de son nom à un lieu. Je vous informe par la même occasion que la Maire de Paris souhaite créer une bourse à son nom pour récompenser une association ou une action de lutte contre l'antisémitisme.

À ses proches, aux équipes du festival et sa directrice Caroline LOIRE, à sa famille, à son épouse Karen et ses trois fils Adam, Nathan et Ruben, je tiens à adresser, au nom de notre Conseil et de l'ensemble des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement, mes plus sincères condoléances. Je vous remercie et vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie. Nelly GARNIER et Patrick BLOCHE souhaitent prendre la parole. »

**Mme GARNIER** : « Merci M. le Maire. Nous rendons aujourd'hui hommage à Gil TAÏEB dont la vie restera pour nous tous un exemple en matière d'engagement, vous l'avez dit, autour de l'identité juive et du soutien à Israël, mais aussi un engagement citoyen et de terrain qui aura profondément marqué le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Parmi les faits marquants de son parcours qui fut, il est vrai, extrêmement riche, il y aura eu la création de l'Association de soutien en Israël, cette organisation apolitique menant des actions sociales en direction de la jeunesse et des familles défavorisées. Il fut aussi porte-parole puis vice-président du Consistoire de Paris, vice-président du Fonds Social Juif Unifié, et vice-président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France. Comme nous tous, il avait été bouleversé par les attaques terroristes du 7 octobre et il a tenu à se rendre jusqu'au bout aux rassemblements qui se tiennent chaque vendredi sur la place du Trocadéro pour demander la libération des otages retenus par le Hamas. Il nous appartiendra désormais de continuer à nous y rendre nous aussi jusqu'au bout, fort de son exemple et en souvenir de son engagement sans faille. Enfin, dernièrement, il avait aussi joué ce rôle majeur dans la lutte contre les contenus haineux, avec le rapport sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en ligne remis au Premier Ministre en 2018.

Au-delà de cet engagement national et international remarquable, Gil TAÏEB aura marqué la vie de notre arrondissement. En 1996, il fonde, avec son épouse, le festival Onze Bouge, avec l'ambition de diffuser l'art de rue dans Paris et la volonté de rendre la culture accessible à tous. Cette aventure dure maintenant depuis vingt-huit ans et bien évidemment, nous adressons nos pensées très chaleureuses à toute l'équipe du festival car la vie de Gil fut aussi et surtout une vie d'engagement pour les autres, une vie d'amitié et d'amour dont le socle était le couple d'inséparables qu'il formait avec son épouse, notre collègue au Conseil de Paris, Karen TAÏEB. C'est tout particulièrement à elle, à leurs enfants et à tous leurs proches que nous pensons aujourd'hui et au nom de notre groupe Changer Paris, au niveau du Conseil d'arrondissement, mais aussi du Conseil de Paris, nous tenons à les assurer de notre soutien le plus profond. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais m'associer aux propos que vous avez tenus et aux propos que vient de tenir notre collègue Nelly GARNIER pour rendre hommage à Gil TAÏEB. L'émotion est encore intense un mois, jour pour jour, après sa disparition. Avouons-le, lui qui avait mené tant de combats, nous espérions tant qu'il puisse gagner celui qu'il menait contre la maladie. Nous ne pensions pas que cette issue interviendrait aussi rapidement et qu'il nous quitterait aussi tôt. Il laisse un vide immense parce que sa personnalité était si forte et sa générosité si grande. Il était ce qu'on pourrait appeler une belle personne. Il allait spontanément vers les autres, il avait besoin des autres. Cette générosité l'amenait à se consacrer à beaucoup de causes.

Mon plus ancien souvenir de Gil remonte à 28 ans auparavant. 1996, c'était le début du mandat de Georges SARRE comme Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. J'étais à l'époque son premier adjoint, en charge de la culture. Dès qu'il a été élu, George SARRE a porté l'idée de créer un festival dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. On a cherché des premiers partenaires, ça avait beaucoup tâtonné même si c'était des professionnels des festivals, et puis Gil est apparu. Il nous avait été présenté par Jacques DE TOLEDO. Il est apparu avec Karen et avec d'autres encore – je pense entre autres à Betty SAADA – et ils ont proposé de monter ce festival, avec beaucoup de disponibilité et avec un amour de la culture tout à fait conséquent. Ce qu'il y a d'extraordinaire, avec évidemment la

présence incontournable, centrale et majeure dès le début de Caroline LOIRE, c'est qu'il a réussi – lui qui n'était pas un professionnel des festivals culturels – à assurer la création de ce festival. D'ailleurs, ce festival n'était pas au départ un festival des arts de la rue. Le festival s'est investi dans des lieux divers du 11<sup>e</sup> arrondissement, souvent dans des lieux patrimoniaux. Nous avons fréquenté beaucoup d'églises, de lieux de culte ou d'autres lieux. Puis progressivement, sous l'impulsion de Caroline, le festival a investi l'espace public pour être ce qu'il est aujourd'hui en 2024. Donc nous lui devons ce festival dont il a nourri la genèse, dont il a pensé la réalisation dans ce cabinet dentaire où il pratiquait, boulevard Voltaire, entre la rue des Boulets et Nation. On s'était souvent réuni là-bas pour mettre en place ce festival qui perdure au-delà des décennies.

Vous avez évoqué sa vie militante contre l'antisémitisme et le racisme, ainsi que son engagement au sein des institutions juives de France où il a pris de nombreuses responsabilités pour son engagement afin de mettre en place des actions de solidarité envers des personnes en situation de précarité ou de difficulté, notamment en Israël. Son attachement à Israël était évidemment très fort pour assurer à ses sœurs et frères vivant en Israël le fait de pouvoir vivre dans un cadre avec des frontières sûres et reconnues. Les attentats terroristes du Hamas du 7 octobre ont été évidemment pour lui et pour nous toutes et nous tous un terrible choc. Il avait été même candidat aux élections législatives pour représenter les Français vivant en Israël et dans cette région du monde. Il n'avait pas réussi à être élu, et je le regrette d'autant plus à posteriori quand je vois qui représente ces Français qui vivent dans cette région.

C'était un homme de paix qui cherchait la concorde et unissait les gens. M. le Maire évoquait son sourire, qui reste vraiment ce qu'il y a de plus marquant. Nous étions tous les deux au dîner du CRIF et on a passé des photos de Gil, de Gil et ses enfants, dans sa famille, dans ses responsabilités, et bien sûr beaucoup de photos de Gil et Karen. Et invariablement, Gil souriait. Ce sourire, je pense que c'est ce que nous retiendrons le plus fortement.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, lui a remis la Légion d'honneur à l'Hôtel de Ville, il y a peu de temps. En évoquant Gil, comment ne pas évoquer Karen. Je pense que ce qu'elle a exprimé après le départ de Gil résume tout. D'abord, de ce qu'elle ressent – on le devinait bien sûr –, de la vision que l'on avait de Gil, donc de Karen tant ils étaient indissociables et inséparables, tant ils faisaient de choses ensemble. On dit souvent cela de beaucoup de couples, mais c'était vraiment un couple qui entreprenait ensemble, qui vivait ensemble à tout instant et Karen a exprimé ce que le départ de Gil a pu représenter pour elle, et aussi pour leurs enfants Adam, Nathan, Ruben et leurs petits-enfants.

Nous pleurons Gil aujourd'hui. Je vous remercie, M. le Maire, d'avoir pensé à lui rendre un hommage. Il nous a tant apporté et ce sera une manière très infime par rapport à tout ce qu'il nous a apporté, de lui rendre ce que nous lui devons. »

**M. le Maire** : « Merci pour ces mots si justes. »

### **Hommage aux morts de la rue du 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire** : « Je vous propose comme chaque année depuis 2015, lors de la séance du Conseil d'arrondissement qui suit la fin de la période hivernale, et dans la droite lignée de l'engagement solidaire de l'équipe municipale, de rendre hommage aux personnes à la rue qui sont décédées dans l'arrondissement au cours de l'année précédente.

Depuis quatorze ans, nous déclenchons en période de grand froid la mobilisation de la salle Jean Aicard qui accueille d'ordinaire des activités associatives, et nous la transformons en centre d'hébergement d'urgence temporaire. Et comme d'habitude, ce lieu a pu accueillir des sans-abri et des hommes isolés sans-abri ont pu bénéficier d'une proposition d'hébergement adaptée avant la fermeture du dispositif.

Malgré ces sorties de rue positives, le nombre de personnes sans-abri à Paris demeure dramatiquement élevé. Lors de la 7<sup>e</sup> Nuit de la Solidarité, 3492 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées sur le territoire parisien. Cela marque un accroissement de 16% par rapport à janvier 2023. Ainsi, si la mise à disposition de la salle Jean Aicard est un levier solidaire essentiel dans notre arrondissement, les défaillances de l'Etat pour assurer ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence demeurent béantes. Ce dernier décompte de la Nuit de la Solidarité témoigne d'un retrait de l'Etat sur un enjeu pourtant majeur, retrait que nous ne pouvons que déplorer. Ces chiffres sont d'autant plus difficiles à supporter que nous ne cessons de répéter au gouvernement depuis des années, que des places d'hébergement manquent encore pour assurer un accueil digne des personnes en situation de rue. Nous en débattons à l'occasion de vœux en fin de Conseil. Evidemment, nous y sommes aussi très directement confrontés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cette année, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le collectif « Les Morts de la Rue », avec lequel nous préparons cet hommage chaque année, a comptabilisé 656 décès – presque 2 par jour – sur l'ensemble du territoire français, dont 155 à Paris.

Cette année, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, 3 personnes en situation de rue sont décédées :

- Emmanuel, 49 ans, est décédé le 22 janvier 2023
- José Tyler, 60 ans, est décédé le 23 avril 2023
- Michel est décédé le 2 juillet 2023.

Cette année, une personne vivant anciennement à la rue est également décédée dans l'arrondissement. Il s'agit de Ginot, décédé à l'âge 66 ans.

Enfin, parce qu'il est important de rendre hommage à l'ensemble des personnes les plus exclues, nous tenions également à adresser une pensée sincère et émue aux 10 personnes décédées isolées dans notre arrondissement en 2023 :

- Eric, 67 ans, est décédé le 13 février 2023
- Yvette, 89 ans, est décédée le 3 mars 2023
- Guy, 65 ans, est décédé le 29 mars 2023
- Ursula, 86 ans, est décédée le 5 avril 2023
- Ali, 80 ans, est décédé le 2 mai 2023
- Joseph, 65 ans, est décédé le 29 juin 2023
- Antoine, 60 ans, est décédé le 19 juillet 2023
- Philippe, 66 ans, est décédé le 26 juillet 2023
- Michel, 73 ans, est décédé le 17 septembre 2023
- Farrid, 63 ans, est décédé le 4 décembre 2023.

Le fait de nommer ces personnes, qui trop souvent restent anonymes dans nos rues, est pour nous un acte majeur de l'expression de cette solidarité. Il est important de rappeler aussi que la moyenne d'âge des morts de la rue est de 34 ans inférieure à la moyenne des personnes qui décèdent en France.

Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de toutes ces personnes. Je vous remercie.

J'ai une demande de prise de parole de Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci beaucoup. Nous avons une pensée pour Emmanuel, José, Michel et toutes les personnes décédées à la rue l'année dernière et cette année. Cet hommage est extrêmement important, mais il rappelle essentiellement que la rue est terrible. La rue a vocation à faire dépérir certaines personnes à cause de la maladie et des drames psychologiques. Mais en fait, ce ne sont pas que des cas particuliers, ce sont des politiques qui les mènent là. Je suis d'accord, ça va rejoindre nos discussions de fin de conseil lors des vœux.

On assiste quand même à une politique du logement en France qui est une catastrophe depuis plus de vingt ans, avec un manque de volonté politique. On n'a jamais eu autant de places d'hébergement. Très bien, mais pourquoi a-t-on autant de places d'hébergement ? Parce qu'il n'y a plus de places dans le parc social, parce qu'aujourd'hui des personnes veulent encore diminuer le parc social. Les dernières propositions du gouvernement sont à ce titre extrêmement inquiétantes.

C'est extrêmement important de rendre hommage, ces personnes le méritent. Ces personnes étaient des êtres humains à part entière. Donner leur nom est essentiel, raconter leur histoire est essentiel. Être présent pour préserver leur mémoire, bien sûr, mais on ne peut pas passer notre temps à pleurer des personnes défuntes. Il faut préparer le futur, et pour cela il faut une action conjointe des départements, mais avant tout de l'Etat qui est responsable de la politique du logement et qui doit donner les moyens à l'hébergement. Aujourd'hui 1,5 milliards d'euros d'investissement sont dépensés chaque année au niveau national quand c'était 2,2 milliards avant. Cela ne fait que réduire et il n'y a absolument aucune vision politique sur les solutions dans nos zones en tension, où les gens viennent aussi parce que peut-être qu'il y a un peu de générosité et qu'il est plus facile d'avoir de l'argent. Ou en tout cas, il était facile d'avoir de l'argent car ce qu'on entend, c'est qu'il est de plus en plus difficile d'être sans-abri à Paris. C'est ce que les sans-abri disent aux travailleurs et aux travailleuses sociales. Pourquoi disent-ils cela ? Parce qu'ils ont l'impression qu'il y a une politique répressive toujours plus grande contre elles et eux.

En fait, il y a aujourd'hui un vrai problème massif en Europe, et plus particulièrement en France, sur la manière dont on s'occupe des questions de logement, et cela n'a rien à voir avec le dévouement des personnes qui s'en occupent au quotidien ou avec l'action des fonctionnaires, y compris des fonctionnaires de l'Etat, qui sont évidemment dévoués. Le problème vient des décisions politiques et ce qu'elles créent. Elles créent des morts. J'espère que dans les années à venir, nos politiques vont évoluer parce qu'elles le doivent, parce que c'est une obligation d'humanité. Mais encore une fois, j'ai une pensée pour toutes les personnes à la rue et je suis ravi que notre Conseil prenne le temps de leur rendre hommage. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole donc nous allons passer à l'examen de l'ordre du jour. »

#### 11202405 – Désignation du secrétariat de séance

**M. le Maire** : « Je vous informe que Hélène BIDARD a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE, Joséphine LANFRANCHI à Rosalie LAMIN, Emma RAFOWICZ à Luc

LEBON, et Anne HIDALGO à moi-même. Guillaume POITOUX m'a prié de l'excuser pour son absence.

Je vous propose de désigner Luc LEBON comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**11202404 – Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal a été diffusé par les voies habituelles, y a-t-il des demandes de correction ? Je n'en vois pas. Il est adopté, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**

**2024 DLH 100 – Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux**

**M. le Maire :** « Nous commençons par le projet de délibération 2024 DLH 100. Adrien TIBERTI a la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec chacun des 40 bailleurs sociaux présents dans Paris, pour mettre en application une loi de 2018 qui prévoit de changer radicalement la gestion des réservataires. Jusqu'à présent, lors de la construction de logement social, chaque logement se voyait attribué à un réservataire. Il y a trois grands types de réservataires : la Ville, la Préfecture et ce qu'on appelle communément le 1% patronal, c'est-à-dire les employeurs qui cotisent pour la construction du logement social. Le gouvernement, plutôt que de construire du logement social, ce qui permettrait peut-être de détendre la situation très tendue avec de très longs délais d'attente d'attribution, a décidé de changer la façon de gérer les logements sociaux. Désormais, il s'agit d'une gestion en flux : au fur et à mesure de leur libération, les bailleurs attribuent les logements à tel ou tel réservataire au fil de l'eau et non plus en fonction de tel ou tel logement.

C'est une réforme très complexe, comme seuls les libéraux savent le faire. Ces gens-là sont toujours pour moins d'Etat et pondent des règles toujours plus complexes. Heureusement, nous sommes à la Ville de Paris donc les services ont réussi à mettre au point un service d'information qui ne devrait pas prendre trop de temps supplémentaire aux agents. Mais cela va quand même demander plus de moyens humains pour sa mise en œuvre. Cette nouvelle gestion ne va rien changer pour les demandeurs de logements sociaux parce que ça ne produit pas le logement social. Ça complexifie le système pour les gens qui gèrent au quotidien tout le système d'attribution, c'est-à-dire les bailleurs d'un côté et les différents attributaires de l'autre.

Je vous invite cependant à voter cette délibération parce que la Ville a décidé de se mettre en conformité avec la loi et on ne peut pas lui reprocher. Par ailleurs, dans le cadre de la Conférence du logement, la Ville de Paris a obtenu, dans les interstices – toujours nombreux quand les lois sont complexes – de la Préfecture des dispositions qui peuvent nous avantager. Par exemple, les livraisons neuves, et tout ce qui est considéré comme du neuf comme les réhabilitations lourdes, se verront préservés de la gestion en flux. On attribuera les logements en fonction du financement, donc il y aura une plus grande part pour la Ville.

Le petit avantage qu'on a aussi réussi à gagner, c'est également de faire partager l'effort de mutation. Jusqu'à présent, seule la Ville faisait l'effort de réserver des logements dont elle était réservataire pour la mutation. Beaucoup de locataires du parc social sont mal logés, souvent du fait d'une suroccupation et désormais, tous les réservataires porteront l'effort de mutation, ce qui permettra de diminuer l'effort de la Ville sur la mutation. Tout cela étant dit, je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Merci, cher Adrien, pour ces explications d'un texte qui est effectivement complexe. C'est une délibération importante qui nous est présentée ce soir, technique mais particulièrement structurante dans notre manière de concevoir le parc de logement social. La délibération le précise, et vous l'avez redit, nous sommes dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la loi. Mon intervention sera donc une simple explication de vote puisque nous ne sommes pas là pour parler de politique du logement.

Cette réforme n'est pas, en théorie, sans présenter certains bons aspects. Cela devrait permettre une adaptation aux besoins des Parisiens, en autorisant les bailleurs à répartir équitablement les logements entre les différents arrondissements à travers une gestion un peu plus fine, un peu plus adaptée aux réalités locales. Dans la suite logique, elle est censée engendrer une réduction des déséquilibres en termes d'offres de logements entre les arrondissements pour une meilleure mixité et une répartition plus équitable des ressources, et une meilleure coordination entre les arrondissements en impliquant aussi les bailleurs dans la gestion des attributions. Elle peut favoriser une meilleure coordination et une optimisation des ressources et des infrastructures. Une gestion plus efficace des flux peut contribuer à une utilisation plus optimale des ressources. Mais en réalité – la théorie c'est bien mais la réalité c'est mieux – nous avons des réserves sur cette réforme, des incertitudes qui nous poussent à interpeller l'exécutif en vue de clarification.

Le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux semble risquer de compromettre la stabilité et la prévisibilité du système actuel. La gestion en stock offre une certaine garantie aux demandeurs de logements sociaux car chaque logement est associé à un contingent spécifique. Cette approche en flux pourrait entraîner une incertitude quant à la disponibilité même des logements et la manière dont ils sont attribués, ce qui pourrait aggraver les difficultés des

demandeurs de logement, déjà confrontés à des délais d'attente souvent très longs et nous sommes bien placés pour le savoir.

La gestion en flux – vous y avez partiellement répondu – semble introduire un niveau supplémentaire de complexité administrative. Au lieu de « simplement » attribuer les logements en fonction des contingents existants, cette approche nécessite la mise en place de réservations annuelles, de coordinations, et cette lourdeur administrative pourrait se traduire par des retards supplémentaires dans l'attribution des logements – on l'a dit, la situation est déjà tendue –, une augmentation des obstacles bureaucratiques pour les demandeurs, et un risque de perte de contrôle par les arrondissements et de restriction du nombre de logements qui seraient attribués par eux, donc par nous. Nous sommes pourtant l'échelon de référence en matière d'attribution de logements et de politique du logement social, et c'est particulièrement normal et logique. En conséquence, et au vu de ces réserves et de ces craintes, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, sauf si Adrien TIBERTI souhaite répondre. »

**M. TIBERTI :** « On parle de gestion en stock pour désigner le mode de désignation actuel. Mais c'est un peu inexact car il n'y a pas de stock. Ayez en tête que lorsqu'un logement est libéré par ses locataires, la Ville effectue une attribution dans le mois qui suit. C'est une obligation réglementaire. Donc le délai ne dépasse pas un mois, et quelques fois de futurs locataires visitent des appartements alors qu'ils n'ont pas encore été rénovés ou n'ont pas encore bénéficié de coup de peinture quand un logement est libéré après trente ans d'occupation. Donc ce n'est pas vraiment du stock, c'est juste une expression. Mais je suis d'accord avec vous sur vos réserves. Je pense que le libéralisme produit de la bureaucratie et cela ne m'étonne pas d'une idéologie qui est par ailleurs irrationnelle. »

**M. le Maire :** « Je propose que le débat s'arrête là donc je vous propose de donner un avis sur cette convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis est donc favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## ETAT SPECIAL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT – EXERCICE 2023

### 11202407 – Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement de l'exercice 2023

**M. le Maire :** « Nous en venons à l'état spécial du 11<sup>e</sup>. Comme chaque année, nous avons plusieurs délibérations dont l'avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial 2023. La parole est à Rosalie LAMIN. »

**Mme LAMIN** : « Merci M. le Maire. Les dépenses et les recettes de chaque conseil d'arrondissement sont détaillées dans un document dénommé « état spécial d'arrondissement » dont le Maire est l'ordonnateur.

Chaque année, le compte de l'ordonnateur, appelé « compte administratif » et qui fait état des dépenses effectuées sur les trois dotations de l'État spécial de l'arrondissement, est voté en Conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris. Le compte de gestion constitue la restitution des comptes établis par le comptable public (la Directrice Régionale des Finances Publiques) à l'ordonnateur. L'assemblée délibérante doit constater la stricte concordance du compte de gestion et du compte administratif.

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2023 se résument ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	1.911.651,12 €
Dotations perçues au titre de l'exercice 2023 :	12.243.872,34 €
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2023 :	9.888.293,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	2.355.579,16 €

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER s'est inscrite. »

**Mme GARNIER** : « Comme d'habitude, concernant l'état spécial et le compte administratif, on s'abstient et on renvoie au débat au Conseil de Paris. »

**M. le Maire** : « C'est tout à fait cohérent. Merci beaucoup. Je vous propose de vous prononcer sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial. J'informe l'assemblée qu'Adrien TIBERTI a donné pouvoir à Sofiane KADOUR-BEY. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vote est donc favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202408 – Election de la présidence des débats sur le compte administratif 2023**

**M. le Maire** : « Il nous faut maintenant élire la présidence des débats sur le compte administratif, débats pendant lesquels je ne peux pas rester, étant l'ordonnateur de ce compte administratif. Je vous propose de désigner Rosalie LAMIN pour présider ces débats. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Chère Rosalie, je vous laisse la parole. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**11202409 – Adoption du compte administratif 2023**

**Mme LAMIN** : « Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'année N-1 est voté en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Il fait état des dépenses effectuées (les mandatements) sur les trois dotations qui forment l'État spécial de l'arrondissement, ainsi que des reports de crédits disponibles en fin d'exercice. En 2023, les dépenses mandatées sur l'État spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement s'élèvent à 9.888.293 € sur un total de 12.243.872 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 81%. Le taux d'engagement, c'est-à-dire les commandes passées en 2023 par rapport aux crédits ouverts, est de 87 %. Hors fluides, ce taux d'engagement se monte à 91%. Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc nous passons au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le compte administratif 2023 est adopté. Je vous remercie chers collègues. M. le Maire peut revenir. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	1
POUR	25	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL****2024 DSOL 55 – Subventions (375.740 euros) à 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et à la culture**

**M. le Maire** : « Merci Rosalie, merci à tous. Nous progressons rapidement dans l'ordre du jour, en allant directement à la prochaine inscription sur le projet 2024 DSOL 55. Je passe la parole à Sofiane KADDOUR-BEY. »

**M. KADDOUR-BEY** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, c'est une délibération qui propose de soutenir des associations qui interviennent dans le domaine de l'accès au droit et de la médiation socio-culturelle. C'est une délibération habituelle avec des subventions qu'on reconduit chaque année. Ces associations accueillent des personnes en difficulté, qui ne parviennent pas à

réaliser leurs démarches de façon autonome. Elles les informent et leur délivrent des conseils et solutions adaptés aux problèmes qu'elles rencontrent en vue de faciliter leur accès aux droits.

On sait que la réalisation des démarches devient très compliquée, du fait du numérique et aussi parce que, notamment du côté de la Préfecture, les demandes de titres de séjour deviennent ingérables. Le travail de ces associations est justement de faciliter ces démarches même si cela reste très difficile. Je le constate d'année en année que c'est de plus en plus difficile. Elles sont donc indispensables pour faciliter leur accès à ce à quoi elles ont droit.

Donc compte tenu de l'intérêt des projets au regard des engagements pris par la collectivité dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion, il est proposé d'attribuer à ces associations des financements d'un montant total de 375.740 € au niveau parisien. Au niveau du 11<sup>e</sup> arrondissement, les associations concernées sont :

- l'Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires (ASIAD) - subvention de 10.000 € pour ses permanences d'accès aux droits
- le groupe SOS Solidarités : 110.000 € pour son action d'accès aux droits et d'appui technique aux services sociaux, notamment l'Espace Parisien de Solidarité (EPS) du 11<sup>e</sup>
- l'Equipe Saint Vincent Permanence Oberkampf Paris : 12.000 € pour le fonctionnement de sa permanence visant l'accueil, la domiciliation, qui est un enjeu majeur, l'accès au droit, ainsi que l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en précarité.
- le collectif Les Morts de la Rue, dont nous avons parlé à l'occasion de l'hommage en début de séance. Le collectif fait un travail remarquable de visibilité et d'aide aux démarches pour les obsèques. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 29.000 €.

Je vous invite à voter cette délibération et je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vous remercie beaucoup, cher Sofiane. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Parmi l'ensemble de ces subventions, il en est une qui n'est pas sans nous interpeller, il s'agit de la subvention de 110.000 € à l'association SOS Solidarité. Sur le fond de cette subvention, il n'y a pas vraiment de débat. Considérant la charge actuelle de nos EPS, l'engagement des travailleurs sociaux, dont j'ai récemment pu mesurer pleinement l'action, les renforts, les diagnostics socio-juridiques, les assistances sont utiles et bénéfiques pour l'utilisateur, donc nous voterons pour cette subvention.

En revanche, sur la forme, nous ne pouvons qu'être dubitatifs quant aux aspects financiers de cette subvention pour lesquels nous voulons interpeller l'exécutif. Sur l'action subventionnée tout d'abord, nous constatons deux éléments de préoccupation :

- Les produits de l'action en question sont constitués exclusivement par des contributions de la Ville de Paris. Cette source unique de financement n'est pas sans poser un problème structurel pour lesquels deux options peuvent s'envisager :
  - municipaliser le service. Il y aurait une forme de logique et cela permettrait peut-être même de diminuer les charges par économie d'échelle,
  - ou accompagner l'association dans la diversification de ses sources de financement.

Est-ce que des discussions ont été engagées sur ce point ?

- Le montant même de la subvention n'est pas sans nous interpeller. En subventionnant 80% du projet, ce qui est souvent la norme dans les subventions, la Ville crée un déséquilibre dans

le budget prévisionnel (qui était de 138.000 versus 138.000), se traduisant par une perte prévisionnelle de 28.000 € et rendant le budget utopique, voire insincère. N'importe quel étudiant en première année de comptabilité le saurait. Que va-t-il donc se passer pour ces 28.000 euros ? C'est un point qui rejoint un peu le précédent.

Enfin, je tiens à attirer votre attention quant à la situation financière de l'association dans sa globalité. Si je cite le dossier de synthèse, les comptes annuels 2022 ont enregistré un résultat déficitaire de 1.272.000 et quelques euros, identique à celui enregistré en 2021. Premièrement, compte tenu des délais légaux d'arrêté des comptes annuels, auriez-vous le résultat de 2023 ? Ensuite, ses performances financières qui sont – on va se le dire franchement – relativement désastreuses, interpellent quant au caractère bancal du modèle économique. Ainsi, par notre subvention de 110.000 €, nous venons écopier avec une louche un bateau qui prend l'eau de toutes parts. J'avais déjà interpellé l'exécutif pour les mêmes raisons il y a un ou deux ans. Ainsi, je vous repose la question : nous avons une responsabilité envers les Parisiens dans l'utilisation de leurs impôts, dès lors, quelle mesure la Ville a-t-elle prise ou compte-t-elle prendre pour accompagner l'association vers un retour à la stabilité financière ? Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Sofiane. »

**M. KADDOUR-BEY** : « Je voudrais remercier M. MARTIN pour cette leçon d'expertise comptable. Après je me demande comment il choisit ses associations et pourquoi il pointe certaines et pas d'autres. Je ne veux pas analyser de manière froide et comptable. Si la Ville ne soutient pas ces associations, elles ferment et ne font plus ce qu'elles font. Si M. MARTIN souhaite que nous recrutions des fonctionnaires de la Ville pour effectuer ces missions, j'aimerais bien que son groupe vote en Conseil de Paris tous les recrutements de fonctionnaires, vu que ce n'est pas dans son cœur de métier, je crois.

Je prends note des demandes techniques que vous avez formulées. Je pourrais revenir vers vous lorsqu'on aura des éléments beaucoup plus précis. Mais quand même, sur le fond, je suis assez interloqué que certaines associations soient pointées du doigt et pas d'autres. Au vu de leurs actions, je pense que leur aide est précieuse et on ne peut pas se passer de ce travail. Analyser leurs comptes alors que ça fait des années qu'on vote la même subvention, et nous dire qu'il faut leur donner des leçons pour qu'elles diversifient et aillent chercher des fonds ailleurs, certainement pas dans le privé ou dans le mécénat. Je trouve que ce que fait la Ville est tout à son honneur et on doit continuer et poursuivre cet effort. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DASCO 19 – Subventions d'investissement (279.320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges 2023-2024**

**M. le Maire** : « Nous progressons rapidement dans l'ordre du jour puisque nous examinons maintenant le projet 2024 DASCO 19. Jérôme MEYER et Jean-Pierre CORSIA vont rapporter. »

**M. MEYER** : « Je vous remercie M. le Maire. Cette délibération porte sur le Budget Participatif pour les collégiens dont le principe est le suivant : la Ville prépare un cahier avec un certain nombre de thématiques qui sont transmises aux collèges, qui font le choix de participer ou non au Budget Participatif, puis selon un processus interne démocratique participatif au sein du collège, ils choisissent une des thématiques et des projets peuvent être retenus de cette manière dans les différents collèges.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, il est question de quatre projets retenus par quatre collèges. Trois projets portent sur la thématique qu'on appelle « espace détente », qui vise à créer un espace de bien-être au sein de l'établissement par l'achat de mobilier avec des aménagements peu spécifiques (poufs, canapés, tapis, rideaux) et par l'installation de lumière douce ou de sonos pour l'usage de musique reposante permettant la détente. Pour pouvoir réaliser ces projets, le collège Aubrac recevra 9.191 euros, le collège Pilâtre 10.000 euros et le collège Voltaire 9.079 euros.

Un autre collège a fait le choix de la thématique « laser run », une épreuve du pentathlon moderne qui consiste à courir entre différentes cibles avec un pistolet ou une carabine laser, puis à viser les cibles tout en gardant sa concentration et en maîtrisant son souffle. Le projet en question permet d'acheter des malles de pistolets de carabine, des cibles à détection laser et des marquages au sol de telle sorte à pouvoir l'installer. Le collège Beaumarchais est assez réputé pour l'engagement de ses enseignants de sport. Il va donc toucher une subvention de 11.188 euros pour l'achat de l'équipement.

Voilà en quelques mots ce que l'on peut dire sur cette délibération. Je laisse mon collègue Jean-Pierre CORSIA compléter. »

**M. le Maire** : « Rassurez-nous, il s'agit bien de pistolets factices ? »

**M. CORSIA** : « Des pistolets laser. »

**M. le Maire** : « Donc inoffensifs. Merci. »

**M. CORSIA** : « Juste un petit complément par rapport à la présentation de Jérôme. Vous connaissiez tous et toutes le Budget Participatif des habitants qui intégrait aussi les quartiers populaires. Il y a eu en plus le Budget Participatif des écoles qui associe toutes les écoles élémentaires, et maintenant, il y a également le Budget Participatif des collèges, une démarche qui consiste à permettre l'initiation des collégiens à une démarche citoyenne.

Au-delà des projets, c'est le fait qu'il y ait un processus participatif. Cette fois, on nous propose un catalogue avec deux thématiques et sept projets. Les collèges du 11<sup>e</sup> ont retenu les deux projets que Jérôme a présentés après un processus : ils doivent faire un choix parmi les projets proposés dans le catalogue, puis les collégiens s'expriment par des votes (par élève ou par classe) et retiennent les projets qui reçoivent le plus de voix. Ensuite, il y a des débats et réflexions entre les collégiens, l'équipe pédagogique et les adultes. Donc il s'agit d'un apprentissage à la démocratie et à la participation citoyenne qui ensuite se traduit par un vote. Au-delà des projets,

au-delà de la réalisation, c'est tout le processus de participation qu'il faut retenir et qui est vraiment extraordinaire. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. C'est peut-être l'occasion aussi de saluer le travail de Patrick BLOCHE qui a conduit à ce nouveau dispositif au niveau parisien. Joëlle MOREL s'est inscrite sur cette délibération. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Je vous remercie pour ces explications apportées parce qu'à travers le projet de délibération, on avait du mal à comprendre en fait à quoi correspondaient les différents projets.

La participation des collégiens et des collégiennes à la vie de leur établissement est forcément positive. Nous saluons les collégiens et les collégiennes qui ont participé et déposé ces projets pour développer le vivre ensemble et la pratique du sport.

Malgré tout, je dois vous dire que, suite à vos explications autour du laser run, je me pose quand même quelques questions sur les 11.000 euros de subvention. Je trouve que c'est une somme un peu importante pour un projet de ce type. Mais je pense que vous nous inviterez dès que le projet sera mis en place pour que nous puissions y participer avec les élèves. Nous voterons pour ce projet que j'ai pu mieux comprendre. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Jérôme MEYER. »

**M. MEYER** : « Je vous remercie M. le Maire. L'intervention de ma collègue permet de clarifier les choses. Pour rentrer un petit peu plus dans le détail du projet du laser run, le montant correspond à un nombre de mallettes achetées, qui n'est pas forcément une mallette mais souvent une dizaine de mallettes, et chacune d'elle a un coût. C'est le collègue qui détermine le nombre qu'il est pertinent d'acheter. Je serai incapable de rentrer dans les détails mais je suggère, M. le Maire, que le catalogue du Budget Participatif des collèges, qui a été très bien réalisé par les équipes de la DASCO, puisse être diffusé à l'ensemble des élus pour que chacun puisse avoir une idée de ce qui est proposé aux collèges. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DAC 4 – Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métaux (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Emma RAFOWICZ devait rapporter, mais n'étant pas présente, et Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même faisant partie du conseil

d'administration de la Maison des métaux, nous ne pouvons pas participer au vote, je demande à Rosalie LAMIN de présenter cette délibération. Nelly GARNIER s'est inscrite. »

**Mme LAMIN** : « Merci M. le Maire. La Maison des Métaux a pour mission la gestion, l'exploitation et la programmation artistique, pédagogique et culturelle de l'établissement, à la lumière de plusieurs orientations : le développement des pratiques culturelles, la diffusion, auprès du plus grand nombre, des connaissances et des savoirs, la promotion des nouvelles technologies, l'ouverture sur le quartier, en particulier en direction du tissu associatif local, et enfin la convivialité. Au fil des saisons, la Maison des Métaux offre une programmation diversifiée, tournée vers la création pluridisciplinaire et engagée dans son époque et son territoire. Une nouvelle directrice, Alice VIVIER, nommée sur proposition du conseil d'administration du 28 février 2024, prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2024.

En décembre 2023, un acompte de 1.200.000 euros a été attribué à la Maison des Métaux au titre de l'année 2024. Le montant total de la contribution statutaire de la Ville de Paris à la Maison des Métaux étant fixé à 2.000.000 euros, il est proposé de voter un complément de 800.000 euros.

Je donne la parole à Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER** : « Nous allons bien évidemment voter pour cette subvention mais cette délibération, comme vous vous en doutez, est pour nous l'occasion d'alerter sur la situation actuelle de l'établissement qui est occupé par un collectif de migrants. On y reviendra aussi pendant les vœux. Il s'agit plus précisément de jeunes entrés illégalement sur le territoire qui ont d'abord été estimés majeurs par les services du Département, donc Paris, et qui sont actuellement en procédure de recours. Nous avons eu un cas similaire avec le campement sur les quais du Port de l'Arsenal il y a quelques mois. Cette occupation des lieux a contraint la Maison des Métaux à suspendre sa programmation et à porter plainte. Par ailleurs, elle pose des problèmes en termes de sécurité (risque d'incendie ou autre) et de salubrité puisque le lieu n'est pas prévu pour accueillir du public en logement. Plusieurs riverains nous ont fait part de leurs inquiétudes.

Cette situation nous oblige donc à rappeler l'hypocrisie de votre politique en matière d'accueil des mineurs isolés, notamment de soutien aux faux mineurs isolés, car si c'est l'honneur de notre pays de pouvoir protéger les mineurs en danger, favoriser la venue de faux mineurs isolés par des réseaux de passeurs nuit justement à cet objectif. Et vous savez très bien que la France est aujourd'hui face à une explosion des flux de faux mineurs isolés, qui est notamment liée à l'affaiblissement des dispositifs de contrôle sous la mandature de François HOLLANDE.

À Paris, la situation est encore pire qu'ailleurs car vous avez fait le choix d'affaiblir encore plus ce contrôle de l'âge des étrangers qui arrivent dans la capitale, puisque la Ville de Paris refuse de participer à la mise en œuvre du fichier biométrique national, avec empreintes digitales et photographie des ressortissants étrangers se déclarant en mineurs, ce qui veut dire que des migrants qui ont été évalués majeurs dans un autre département peuvent venir à Paris, se remettre sous le statut protecteur des mineurs isolés le temps que leur statut soit de nouveau évalué. Et même lorsque vos propres services les ont reconnus majeurs, vous les encouragez à déposer un recours devant la justice, désavouant la décision de vos propres services, et surtout les mettant dans cette situation de se retrouver à nouveau dans des campements, comme on a eu le cas il y a quelques mois. Donc nous continuons à le dénoncer parce que les seuls gagnants de votre refus de contrôler les faux mineurs isolés, ce sont les passeurs, les réseaux de trafic de drogue et de traite des êtres humains, et les vrais perdants, ce sont les mineurs qui ne peuvent pas être pris en charge par des structures qui sont actuellement saturées. »

**Mme LAMIN** : « Merci Mme GARNIER. Je me permets de recentrer la discussion sur l'objet de la délibération. Des vœux sur la situation de ces jeunes à la Maison des métallos seront en effet débattus plus tard donc je propose d'abord de voter la subvention allouée pour le fonctionnement de l'établissement. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci Rosalie. La Maison des métallos est occupée par le collectif du parc de Belleville, qui accompagne les mineurs sans papiers. Cette occupation se prolonge depuis le 6 avril. Nous reviendrons sur la situation des jeunes grâce au vœu que nous présenterons en fin de séance. Je veux saluer tout particulièrement toute l'équipe de la Maison des Métallos qui s'est mobilisée pour les accueillir et faire preuve d'hospitalité dans un souci de respect de la maison. Je sais que l'équipe est très perturbée par cette situation et qu'elle espère qu'une solution d'hébergement pérenne sera trouvée au plus vite pour les jeunes.

Avant cette occupation, depuis quelques mois, la Maison des Métallos sortait d'une période également difficile en l'absence de sa directrice et retrouvait doucement une activité culturelle intéressante et prometteuse. Je veux saluer le travail de toute l'équipe et particulièrement celui du directeur intérimaire et du responsable de communication pour leur ouverture sur le quartier et la diversité des offres artistiques qu'ils proposaient ces derniers mois. L'occupation depuis un mois et demi de l'établissement entraîne cet équipement dans une grande fragilité financière. Les conséquences sont inquiétantes, les contrats avec les artistes et les programmations sont annulés, les modalités de report ou de remboursement s'organisent, les démarches auprès des assurances sont engagées, mais l'équipe des salariés est aussi très fragilisée. L'arrivée de la nouvelle directrice dans ce contexte est assez délicat. Elle prépare avec son équipe une réouverture dans les meilleures conditions.

Cependant, nous pouvons imaginer que les 800.000 euros ne suffiront pas à apporter les recettes nécessaires à la Maison des métallos. Les Ecologistes souhaitent qu'un plan d'aide extraordinaire soit étudié très rapidement par la Ville de Paris. Je vous remercie. »

**Mme LAMIN** : « Merci Joëlle MOREL. Je vous propose de passer au vote. Pour rappel, François VAUGLIN, Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	4
POUR	26	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### **2024 DAC 118 Subventions (34.000 euros) aux associations Glassbox (11<sup>e</sup>), Treize Ter (11<sup>e</sup>) et avenant à la convention avec l'association Immanence (15<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Merci beaucoup chère Rosalie. Nous avons ensuite la 2024 DAC 333, une délibération que je vais présenter pour le compte d'Emma RAFOWICZ. C'est une subvention récurrente pour trois associations, dont deux que nous connaissons bien dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Une subvention de 9000 euros est attribuée à Glassbox, une association d'artistes qui gèrent cet espace d'art, et une subvention de 9000 euros est attribuée à Treize Ter, qui œuvre

pour la promotion la diffusion soutient l'art contemporain et qui occupe l'espace « Treize » dans notre arrondissement. Nous avons une inscription du groupe Ecologiste... Je me suis trompé de délibération, il n'y a pas d'inscription sur celle-ci. Mais au moins, cela aurait permis de parler de ces deux belles associations. Donc je viens de présenter le projet 2024 DAC 118 et on va la voter pour le plaisir. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour ces belles associations. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2024 DAC 333 – Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

**M. le Maire** : « Je vais donc présenter les subventions à 29 établissements cinématographiques parisiens. Il s'agit de salles de cinéma ancrées dans leur quartier, c'est le point commun qui rassemble toutes celles qui sont soutenues par cette subvention. C'est une subvention récurrente, elle participe au maintien d'une programmation Art et Essai dans notre capitale. Ces salles contribuent à la réputation de Paris, capitale du cinéma. Je crois que Paris est toujours la ville qui a le plus d'écrans de cinéma au monde, et nous en sommes particulièrement fiers.

Ces salles indépendantes, loin des grands réseaux et des multiplexes, sont fragiles. Elles ont été très touchées par la crise sanitaire. Malgré une dynamique de relance durable qui a été engagée sur ces salles, le soutien de la Ville de Paris reste plus que jamais nécessaire pour les aider à faire face à une fréquentation qui n'a toujours pas retrouvé le niveau de 2019. Parmi les subventions présentées, il est proposé d'attribuer 95.000 euros à Dulac Cinéma qui gère notamment le Majestic Bastille, place de la Bastille.

Cette fois-ci, nous avons bien une inscription du groupe Écologiste et Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI** : « Merci M. le Maire. Je voudrais saisir l'opportunité de cette délibération pour remercier les équipes du Majestic Bastille pour leur programmation et l'animation artistique qu'elle déploie au sein de notre arrondissement. Le Majestic Bastille est un cinéma ouvert sur le quartier. À ce titre, je tenais à souligner deux partenariats qu'il met en œuvre dans notre arrondissement, avec deux associations actives : d'une part le groupe local de l'association Amnesty International qui diffuse régulièrement au Majestic Bastille des films de sensibilisation aux droits humains, et d'autre part, le foyer socio-éducatif du collège Beaumarchais qui, dans le cadre de son ciné-club « Ciné Blabla », organise aussi au Majestic Bastille une projection phare dédiée à l'ensemble des collégiens à chaque fin d'année scolaire.

Mais je voudrais aussi profiter de ce moment pour parler d'un autre lieu de l'arrondissement qui a vocation à accueillir un cinéma, au 14 avenue Parmentier. Le projet, porté par Etoile Cinéma, a fait l'objet d'un recours et le lieu a été dédié à un projet transitoire qui était jusqu'alors animé par Le Consulat. Le Consulat a, semble-t-il, quitté les lieux depuis la fin de l'année dernière et je

voulais vous demander quel nouveau projet était prévu pour ce lieu et quelle structure sera chargée de son animation. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre intérêt pour le Majestic Bastille et pour ce beau projet du 14 avenue Parmentier. Je reviens pas sur le Majestic Bastille puisque je n'ai entendu que des propos de soutien. Je salue aussi l'équipe de ce cinéma qui répond toujours présente lorsque nous avons des projets à porter ensemble.

Concernant le projet du 14 avenue Parmentier, le repreneur Etoile Cinéma a décidé de relancer l'animation malgré des recours, que je déplore, de quelques riverains qui craignent des nuisances ou des pertes de valorisation de leurs biens qui, à mon sens, sont infondés. En tout cas, c'était aussi la décision du juge puisqu'ils ont d'abord engagé des recours sur la désignation d'Etoile Cinéma par le jury de Réinventer Paris. Ils ont perdu à tous les niveaux d'instance auxquels ils ont porté ces recours et ces recours étant purgés, le permis de construire a pu se poursuivre. Nous n'avons pas, avec Patrick BLOCHE, aménagé notre peine pour garder le lien avec ce porteur de projet car la crise Covid était passée par là. Ouvrir un cinéma aujourd'hui ne demande pas du tout les mêmes conditions économiques qu'en 2019. Mais je suis très heureux qu'il soit toujours présent et que les équipes derrière soient mobilisées plus que jamais pour faire aboutir ce projet.

Malheureusement, dès que le permis de construire a été déposé, de nouveaux recours ont été intentés et l'épilogue de ce feuilleton pas forcément très réjouissant est qu'il faudra à nouveau suivre le rythme de la justice. Nous pouvons une fois de plus déplorer que ces moyens ne soient pas suffisants. Mais si le projet se fait, cela risque de prendre encore quelque temps.

Deux collectifs ont déjà animé cet espace et un nouveau collectif y a été installé. Il est bien de changer après quelques années pour ne pas lasser et ce sont des occupations qui sont par nature et par définition précaires et temporaires. Le gérant d'Etoile Cinéma a choisi – ce n'est pas une décision de la Ville – de mettre en place un nouveau collectif qui fasse une animation qui soit moins intercalaire, c'est-à-dire qu'il s'agit moins d'occuper un vide et de répondre à un besoin d'offres culturelles et créatives qui existent, mais plutôt de l'orienter en mettant davantage de liens avec le projet futur. Le collectif Darwin, qui est actuellement installé, est chargé de mettre l'accélérateur sur la préfiguration de projections de films donc de cinéma. Ils viennent d'arriver, laissons-leur le temps de s'installer et prendre possession des lieux. Je pense que les habitants du quartier vont de plus en plus être invités à des projections au 14 avenue Parmentier et je m'en réjouis. Merci de m'avoir donné l'occasion, à travers votre intervention qui nous éloigne un petit peu du Majestic Bastille, d'informer le Conseil de l'évolution de cette situation.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 257 – Subventions (26.500 euros) à 11 associations historiques dont 7 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022**

**M. le Maire** : « Nous allons parler particulièrement de l'association Histoire et Mémoire du 11<sup>e</sup>. Florent HUBERT va présenter la délibération. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. C'est un plaisir pour moi de présenter la subvention à cette association. Je le fais puisqu'un certain nombre de membres de notre Conseil sont par ailleurs membres actifs de cette association et ne peuvent donc pas participer à ce débat et à ce vote. C'est l'occasion de saluer le travail exceptionnel réalisé par cette association, de saluer l'engagement de l'ensemble de ses membres actifs, en premier lieu Michel PUZELAT qui réalise un travail fabuleux pour la transmission de l'Histoire et du patrimoine de notre arrondissement. Je vous explique rapidement ce que fait l'association, elle organise des promenades mensuelles pour découvrir le patrimoine connu et moins connu de notre arrondissement. Je vous invite toutes et tous à y participer parce que ce sont des moments passionnants et fascinants. Elle diffuse également un bulletin sur l'histoire de l'association. Elle a noué des partenariats avec plusieurs structures locales, notamment des structures du milieu scolaire, et elle organise régulièrement des conférences historiques que nous sommes très heureux d'accueillir dans notre mairie. C'est pourquoi je suis très heureux de vous inviter à voter cette subvention de 1500 euros au bénéfice de Histoire et Mémoire du 11<sup>e</sup>. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Du coup, cela change un peu le début de mon intervention puisque je ne comptais pas m'adresser à l'adjointe à la mémoire dont je salue l'action, chère Rosalie, mais à l'adjointe aux finances, chère Rosalie.

Néanmoins, au sujet de cette délibération, nous sommes tous d'accord : notre arrondissement possède une histoire aussi riche qu'elle peut être méconnue du grand public et je pense que nous tous autour de cette table, nous en apprenons un petit peu plus chaque année. Il y aurait tant à dire et tant à faire qu'une société d'histoire – pour reprendre les termes de l'association sur son site internet – apparaît comme nécessaire pour faire vivre une histoire de proximité.

Donc le sujet n'est pas ici l'existence d'une société d'histoire mais de quelle société d'histoire, d'où mon interpellation de l'adjointe aux finances. Je m'excuse, je reprends un peu ma casquette d'expert-comptable. Désolé, c'est mon métier. Que pouvons-nous trouver sur l'association ? J'ai fait quelques recherches sur internet : son site internet – que j'ai consulté en cinq minutes – ne contient que deux articles, l'un sur Jean de Popincourt, publié le 9 janvier 2023, très intéressant au demeurant, et l'autre sur le 1<sup>er</sup> janvier 1860, naissance du 11<sup>e</sup> arrondissement, publié le lendemain et qui est très intéressant aussi. Il y a aussi une page Facebook un peu plus garnie : une visite du Père Lachaise en mai, une balade sur les traces de la Commune en avril, une visite de la Mairie du 11e, en mars je crois, et beaucoup de reprises de la communication municipale, de la majorité municipale tout du moins.

Cela s'explique dès lors qu'on ouvre la fiche de présentation de l'association, disponible sur ODS. On découvre ainsi que le président – dont je salue au passage la connaissance historique à titre personnel parce que j'en ai souvent profité, et dont je regrette l'absence aujourd'hui parce qu'il est très fidèle à ce Conseil et ça mérite d'être souligné dans le public – et le secrétaire général sont tous deux d'éminents membres de la section du 11e arrondissement du Parti Socialiste et ils sont référencés comme tels sur le site internet de la Fédération Socialiste de Paris. L'Histoire – avec un grand H, qui est d'ailleurs absent de certains éléments de la fiche de présentation – n'est pas

l'affaire des politiques, mais celle des historiens qui l'embrassent sans prisme, sans biais, au travers de tous les faits, de toutes les réalités. L'Histoire, toute l'Histoire, nous appartient sur un même pied d'égalité. J'accorde autant d'importance au discours du Général de Gaulle qui s'est tenu place de la République en 1958 qu'au dernier conseil de la Commune de Paris qui s'est tenu dans cette mairie en 1871. Une plaque le rappelle d'ailleurs dans le hall.

Ce mélange des genres entre politiques, dont ce n'est clairement pas le rôle, et Histoire nous gêne, notamment à l'aune de l'utilisation responsable des impôts parisiens. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

**M. le Maire** : « Après la Petite Rockette et d'autres, vous voilà ayant trouvé un nouveau combat. Vous aviez bien commencé en saluant le travail de Michel PUZELAT car c'est à lui qu'on doit vraiment cette association, cette structure et ce travail. Il est professeur d'Histoire en université à la retraite. Il peut être soupçonné de beaucoup de choses, y compris d'esprit partisan, mais quand il s'agit d'Histoire, on peut aussi lui concéder d'être compétent, au vu de l'affluence et du succès de ses conférences. J'aimerais que le Parti Socialiste dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ait parfois autant de succès ! Il réalise un très beau travail qui, s'il était partisan, dégoûterait les gens qui viennent et les détournerait inévitablement de ce travail. J'ai gardé en mémoire un moment assez piquant lors de l'inauguration de l'exposition sur les 400 ans de l'église Sainte-Marguerite, en présence de M. le curé que je salue aussi à cette occasion. Il s'agit d'un travail conjoint entre la Ville et la paroisse Sainte-Marguerite pour expliquer aux habitants pourquoi cette paroisse a été constituée il y a 400 ans. Il y avait avant une chapelle et la paroisse s'est organisée au moment où les artisans venant de toute la France arrivaient dans le faubourg. Lors de l'inauguration, j'avais pris la parole, puis M. le curé et le président de l'association Histoire et Mémoire du 11<sup>e</sup> qui, en plus d'être Socialiste – peut-être m'en voudra-t-il si je le qualifie ainsi – mais n'est pas spécialement un amateur de liturgies. Donc c'était assez piquant de voir cet échange extrêmement respectueux et totalement fidèle à l'Histoire. Finalement, ce qui est important, c'est que chacun s'est exprimé dans le cadre de cette association en présentant les faits historiques, l'un ou l'autre appuyant peut-être davantage sur telle ou telle anecdote. Mais ça reste du domaine de l'anecdote. In fine, chacun a raconté la même histoire. Donc je trouve que cette attaque en piqué sur cette association est non seulement injuste, mais aussi particulièrement malvenue. Donc j'espère que vous cesserez à nouveau, comme vous l'avez fait précédemment, d'attaquer injustement des associations qui mènent un travail formidable.

Pour finir, que serait la vie politique sans des militants qui incarnent aussi quelque chose au-delà des sphères politiques ? Il est déjà fréquent de voir des professionnels de la politique qui n'incarnent rien du tout en dehors de la tambouille politique. Que serait cette vie politique si en plus, par un phénomène d'entre-soi, nous rejeterions celles et ceux qui sont des militants, certes politiques, mais qui sont aussi des citoyens engagés et qui apportent beaucoup de choses à l'ensemble de notre société ? Donc merci à Histoire et Mémoire de faire ce travail de grande qualité pour l'Histoire et la mémoire de notre arrondissement.

Sofiane KADDOUR-BEY et Luc LEBON, pour relancer le débat ? »

**M. KADDOUR-BEY** : « Non, ce n'est pas forcément un débat. Pour le groupe Communiste, il est important de rendre hommage au travail de l'historien Michel PUZELAT. On apprécie tous ses articles, notamment ses articles sur la Commune. Je mets au défi M. MARTIN de nous citer des membres du parti Républicain qui ne seraient pas historiens. Je pense qu'il y en a une palanquée. M. CIOTTI n'est pas historien et ça se voit. Mme DATI n'est pas historienne et ça se voit. »

**M. le Maire** : « Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « Juste pour préciser que, comme Rosalie, je ne peux pas prendre part au vote. Merci. »

**M. le Maire** : « C'est noté. Donc Luc LEBON et Rosalie LAMIN ne prennent pas part au vote, Aymeric DE TARLÉ, Nadine BLANCHARD, Jean-Pierre CORSIA et Christophe HARNOIS non plus. Il faudra mettre à jour les informations. Chers collègues, j'en profite pour rappeler que la déontologie est une affaire sérieuse, il est important que chaque élu déclare les associations dans la gouvernance desquelles il est impliqué auprès du Directeur Général des Services de la Mairie d'arrondissement, dont le rôle est de nous protéger aussi en préparant ces délibérations et en organisant les séances pour que chaque personne devant faire des mises en retrait le fasse. Je passe la parole à Jérôme MEYER. »

**M. MEYER** : « Je vous remercie, M. le Maire. Je me permets juste d'ajouter un élément en tant que secrétaire du Parti Socialiste dans le 11e, puisque le PS a été nommé mis en cause par l'opposition de Droite, pour préciser que le Parti Socialiste du 11e ne fait passer aucune consigne à l'association en question et n'a pas initié la création de cette association pour faire du prosélytisme. Elle a d'autres moyens très classiques de partis politiques. Je pense que c'est important de rappeler le souci d'indépendance et d'engagement des différents membres du Parti Socialiste, mais aussi de l'ensemble des partis politiques. Et je prendrai part au vote, M. le Maire, puisque je ne suis pas membre de l'association, je rassure nos collègues de l'opposition. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour ces propos clarificateurs qui auront inévitablement rassuré Jean-Christophe MARTIN et qui peut-être l'amèneront à voter favorablement.

Patrick BLOCHE a donné son pouvoir à Florent HUBERT.

Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Décidément, nous n'arrivons pas à vous convaincre. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	21	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DPE 22 – Subventions (45.300 euros) à 7 associations œuvrant pour le compostage de proximité - signature de deux conventions et un avenant**

**M. le Maire** : « Délibération 2024 DPE 22. Alexandre VISCONTINI ne prendra pas part au vote donc je vais présenter cette délibération.

Il s'agit d'une subvention de 2000 euros attribuée à l'Association du jardin Truillot, bien connue dans le 11e arrondissement. Dans le cadre de la création du réseau Compost11, les acteurs du compostage de proximité se réunissent pour partager les moyens pour les mutualiser et concevoir ensemble une communication pour une signalétique commune pour renforcer cet accompagnement de proximité et les démarches de compostage que peuvent engager les habitants.

Une subvention de fonctionnement de 4300 euros est également attribuée au bailleur social 1001 Vies Habitat, pour l'implantation d'un composteur collectif sur sa résidence de la rue Moret, situé en quartier prioritaire de la Politique de la Ville et aussi en plein cœur du Territoire Zéro Déchet Belleville-Fontaine au Roi. D'ailleurs, le jardin Truillot est aussi dans un Territoire Zéro Déchet. Grâce à cette subvention, 1001 Vies Habitat va pouvoir développer ce moyen de compost dans cette résidence. D'ailleurs, le site a tissé des liens avec le centre de loisirs Belleville pour sensibiliser les élèves au compost.

Je vous propose de passer au débat. Aurore MOUYSET-NOZERAND s'est inscrite. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. Alors, concernant la subvention allouée à l'une des deux associations qui concernent notre arrondissement, nous avons de sérieuses réserves quant à l'action de cette association qui se réclame du jardin Truillot. Au vu de l'expérience dans le square des Moines de Tibhirine situé juste en face, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Bien, ça a le mérite de la concision. Comprenne qui pourra. Je vous propose de voter.

Pour rappel, Alexandre VISCONTINI ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2024 DVD 43 – Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

**M. le Maire** : « Nous progressons dans l'ordre du jour. Je donne la parole à Luc LEBON pour cette délibération qui est la mise en œuvre de la votation citoyenne sur la restriction des SUV dans notre ville. »

**M. LEBON** : « Merci. Une certaine accoutumance à la voiture individuelle dans nos sociétés nous a parfois empêchés de prendre la mesure de l'aberration technique, énergétique et écologique que représente la nécessité d'utiliser une tonne d'acier pour déplacer une personne de 70 kg sur quelques kilomètres. On aurait pu penser que la prise de conscience de la crise climatique ait pu conduire à corriger une telle situation vraiment pas rationnelle. Et bien non. Nous observons une américanisation du parc automobile européen et donc une augmentation substantielle du poids des véhicules : la moyenne est passée de 950 kg en 1990 à plus de 1230 kg aujourd'hui.

Cet accroissement du poids conduit à une augmentation des émissions des gaz à effet de serre, à une augmentation de la pollution, notamment celle liée aux particules fines. Il représente

également un vrai problème de sécurité en milieu dense, notamment vis-à-vis des usagers les plus vulnérables comme les cyclistes, les piétons et surtout les enfants puisque les véhicules les plus lourds ont souvent les calandres surélevées qui cachent la visibilité des plus petits et donc des enfants. Ce sont tous ces éléments qui ont conduit à une prise de conscience par les Parisiens et les Parisiennes qui souhaitent une mobilité moins polluante, moins encombrante, moins bruyante et moins accidentogène. C'est ce qu'ils ont exprimé à l'occasion de la votation citoyenne du 4 février, ce qui nous conduit donc à cette proposition d'évolution de la tarification du stationnement de surface à Paris. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nelly Garnier. »

**Mme GARNIER** : « Avec 10 milliards de dettes, nous avons surtout l'impression que l'écologie est souvent pour vous un faux prétexte pour taxer toujours plus les Parisiens : il y avait eu une augmentation de recettes des droits de voirie (39 millions d'euros en 2022), la fin de la gratuité de stationnement dans le bois, et maintenant des tarifs majorés en fonction du poids des véhicules. En 2018, le tarif pour une heure de stationnement était de 2,40 euros en zone 1, maintenant il sera de 12 euros pour les véhicules les plus lourds, soit une multiplication par cinq en six ans.

Nous avons d'autant plus l'impression que l'écologie est un faux prétexte car les SUV qui disposent de vignettes Crit'Air 1 seront concernés par l'augmentation du prix de stationnement, alors même qu'on nous a répété que l'émission de CO<sup>2</sup> était l'alpha et l'oméga.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et nous déposerons en Conseil de Paris un vœu pour que soient exemptés les véhicules propres de cette nouvelle tarification, puisqu'on nous dit que l'enjeu est écologique, ainsi qu'un amendement pour créer un tarif solidaire pour les familles. En effet, l'évolution des véhicules ont fait qu'ils passent automatiquement dans la catégorie SUV pour les familles nombreuses. Si vous votez ce vœu qui est plein de bon sens lors du Conseil de Paris, nous renverrons notre vote sur cette délibération. »

**M. le Maire** : « Merci. Je vois que votre intervention pour le Conseil de Paris est prête. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, David BELLARD. »

**M. BELLARD** : « Merci M. le Maire. Sans surprise, je ne suis pas sûr qu'on arrive à un accord avec le groupe Changer Paris au Conseil de Paris sur cette question. Je pense qu'on a ici un désaccord profond sur la politique que nous menons. Oui, nous assumons une politique qui est une politique de démotorisation de la ville et de réduction de l'usage de la voiture dans un centre urbain hyper dense qui n'est pas adapté et sur lequel il y a une appétence d'une grande partie de nos concitoyens et concitoyennes, Luc LEBON l'a très bien rappelé, à utiliser d'autres types de mobilité. Et les SUV, à plusieurs titres, constituent des aberrations écologiques et des aberrations en termes d'émission de polluants. D'ailleurs, je précise pour Mme Garnier que la vignette Crit'Air détermine des émissions de pollution et non des émissions de CO<sup>2</sup>. Ce sont deux choses différentes, je vous invite à faire cette petite modification pour le prochain Conseil de Paris.

C'est également une aberration sociale. Les SUV sont des véhicules qui coûtent de plus en plus cher. C'est peut-être l'argument que je peux apporter en réponse à cette proposition sur tarification familiale. Nous avons déjà une tarification sociale puisque les familles qui sont aujourd'hui exemptées de l'impôt sur le revenu ne paieront pas de tarifs différenciés s'ils possèdent des SUV de plus de 1,6 tonnes pour le thermique et de plus de 2 tonnes pour les véhicules électriques. Je rappelle quand même que notre tarification s'applique aux SUV qui sont les plus chers parce qu'ils sont les plus lourds. Par exemple, 80% de la gamme 5008, qui est un véhicule familial, ne seront pas concernés par la mesure que nous allons mettre en place à partir

du 1<sup>er</sup> octobre. Les véhicules de la gamme 5008 qui sont les plus « optionnés », c'est-à-dire les plus chers, sont aussi les plus lourds et rentreront donc dans cette tarification. Ce sont véritablement les véhicules les plus chers, donc on peut considérer que ce sont les familles les plus aisées qui vont être concernées et uniquement celles-là. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Luc LEBON pour répondre peut-être ? »

**M. LEBON** : « Je ne peux qu'approuver ce qu'a dit David BELLARD. Mme GARNIER, j'entends l'argument financier, mais il ne tient pas la route une seconde parce que la votation fut l'occasion d'échanger largement avec les Parisiens sur ces sujets avant, pendant et après le vote, et dans leurs motivations pour venir voter, aucun n'émettait cette considération financière. C'était pour les raisons que j'ai évoquées : ils trouvent que ces véhicules ne sont pas adaptés à tout point de vue au modèle de la ville qu'on souhaite promouvoir et qu'ils défendent également. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. J'aimerais ajouter un dernier élément : au début de votre intervention, Nelly GARNIER, vous avez dit que nous prévoyons de taxer les Parisiens, d'augmenter les tarifs. Ce n'est pas nous qui augmentons, ça a été fait de la manière la plus démocratique qu'on puisse imaginer puisque la question a été posée aux habitantes et aux habitants et ils ont clairement répondu. Ce sont les Parisiens qui ont décidé de s'infliger ça – pour le dire avec votre point de vue – ou au contraire de soulager leur ville de ces contraintes liées à ce type de véhicules.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Je vous remercie. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## VOTE DES PROJETS SANS INSCRIPTION AVEC DÉPORTS D'ELUS

### 2024 DPMP 1 – Subventions (302.000 euros) et conventions avec 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024

**M. le Maire** : **M. le Maire** : « Nous allons pouvoir passer au vote des délibérations sans inscrits. D'abord la délibération 2024 DPMP 1, où Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DPE 24 – Subventions (121.000 euros) et conventions avec 8 structures œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets**

**M. le Maire :** « 2024 DPE 24 pour la Régie de quartier Fontaine au Roi, ne prennent pas part au vote Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL et Delphine TERLIZZI. Qui est pour? Unanimité. Je vous remercie. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	26	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire :** « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **11202410** Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement à l'usage de l'association « Onzième Evènements – Festival Onze Bouge »
- **11202411** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 48 rue Trouseau (11<sup>e</sup>) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'Association du Quartier Saint Bernard
- **2024 DAE 113** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19.209.398 euros
- **2024 DAE 114** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions
- **2024 DAE 104** Subventions (21.500 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- **2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271.193 euros) et convention avec 2 associations pour des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion et en grande précarité
- **2024 DSOL 57** Subventions (1.258.400 euros) et aides diverses dans le cadre de 3 conventions annuelles et 15 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de vie sociale
- **2024 DSOL 51** Subventions (11.200 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive
- **2024 DJS 11** Subventions (40.400 euros) à 13 associations sportives localisées dans le 11<sup>e</sup> arrondissement

- **2024 SG 23** Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris
- **2024 DDCT 50** Subventions (19.000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale (FAL) dédié au site de festivités du 11<sup>e</sup> arrondissement durant l'été 2024

**M. le Maire :** « Nous sommes en train de préparer le programme de toutes les activités qui auront lieu sur le parvis de la mairie, dans la cour et dans les salles pendant tout l'été, en marge des Jeux Olympiques. Vous verrez une programmation d'une incroyable richesse grâce à ces subventions finalement modestes car ce sont des dizaines de spectacles qui sont proposés, ainsi que des participations des habitants, découvertes du sport, etc. »

- **2024 DDCT 72** Subventions (40.500 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires
- **2024 DDCT 61** Subventions (503.861 euros) à 76 associations pour le financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2024 DDCT 68** Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement (85.800 euros) à 11 associations
- **2024 DDCT 69** Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (92.500 euros) à 17 associations
- **2024 DDCT 71** Subventions (70.500 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires
- **2024 DDCT 60** Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (325.000 euros) à 75 associations pour le financement de 94 projets dans les quartiers populaires parisiens
- **2024 DASCO 18** Dotations complémentaires de fonctionnement (126.400 euros), subventions d'équipement (55.560 euros) et subventions pour travaux (494.207 euros) à divers collèges publics parisiens
- **2024 DFPE 7** Subvention (204.461 euros) et avenant n°4 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective Le Palais des Enfants (11e)
- **2024 DFPE 15** Subvention (128.514 euros) et avenant n°4 avec l'Association pour la Diversité Culturelle - Enfances en couleurs, pour son établissement d'accueil du jeune enfant (11e)
- **2024 DFPE 26** Subvention (120.395 euros) et avenant n°4, et subvention (31.750 euros) et convention d'investissement avec l'association Balustrade pour la crèche parentale Balustrade (11e)
- **2024 DFPE 28** Subvention (81.032 euros) et avenant n°4 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective (11e)
- **2024 DFPE 53** Subventions (323.834 euros) et avenant n°5, subvention d'investissement (25.000 euros) et convention avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2024 DFPE 94** Subvention (86.892 euros) et avenant n°4 avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour sa halte-garderie (11e)

- **2024 DFPE 99** Subvention (81.504 euros) et avenant n° 4 avec l'association Square Bande pour sa crèche parentale (11e)
- **2024 DFPE 116** Subventions (106.994 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles
- **2024 DAC 176** Subventions (321.000 euros) à 18 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de 12 conventions
- **2024 DAC 178** Subventions (28.000 euros) à 4 structures culturelles dans 4 centres PMI dans le cadre de l'Art pour Grandir
- **2024 DAC 357** Subventions (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions
- **2024 DAC 395** Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative à la classe à horaires aménagés du conservatoire municipal du 11e arrondissement

**M. le Maire** : « C'est un projet pour lequel, avec Jérôme MEYER, nous sommes battus depuis de nombreuses années et nous en sommes particulièrement fiers. »

- **2024 DAC 416** Subventions de fonctionnement (160.000 euros) à 10 écoles de musique associatives et à une école de danse - signature de deux avenants
- **2024 DSP 17** Subventions (245.000 euros) à 10 associations et conventions avec 6 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens
- **2024 DSP 34** Convention 2024 relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle dans le cadre du transfert de gestion entre l'association Estrelia et la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (11e)
- **2024 DU 72** Demande de dépôt d'autorisations d'urbanisme par Enedis sur le site de Nation 2 (11e)

**M. le Maire** : « Il s'agit d'une délibération qui va permettre à la Ville de récupérer une deuxième tranche de l'ancien transformateur électrique de Nation 1. Pour rappel, il y a le projet « Murmure » sur Nation 1, Enedis libère une deuxième tranche « Nation 2 » et garde la troisième tranche « Nation 3 », parce qu'il y a toujours un transformateur en service. Mais nous allons donc reparler inévitablement de ce nouvel espace que la Ville peut récupérer.

Je vous propose de vous exprimer sur l'ensemble de ces projets avec un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT****V11202409 – Vœu relatif à la préservation de la boulangerie du 45 rue Popincourt et à sa protection au titre des Monuments Historiques**

**M. le Maire** : « Nous avons fini la partie « délibérations » de la séance mais il nous reste encore quelques vœux et questions orales. Le premier vœu est relatif à la préservation de la boulangerie du 45 rue Popincourt et à sa protection au titre des Monuments Historiques. Je vais le présenter en l'absence d'Emma RAFOWICZ.

Il s'agit d'une boulangerie située à deux pas de la mairie, à l'angle des rues Sedaine et Popincourt, dont la devanture est très belle et historique. Elle est d'ailleurs protégée à ce titre-là. Il n'en reste pas moins que des éléments intérieurs de cette boutique, fermée depuis longtemps, sont très intéressants aussi mais ne sont pas couverts par une protection réglementaire.

Après en avoir discuté avec l'architecte des Monuments Historiques, nous avons convenu de permettre à notre arrondissement exprimer son souhait d'étendre la protection de cette boulangerie à l'ensemble du local, d'autant plus que certains éléments de la décoration intérieure ont déjà été abîmés. Cela peut faire un écho au débat que nous avons eu tout à l'heure : je voyais ce local comme chacun, mais sans avoir remarqué qu'il y avait un sujet d'actualité et c'est le président de l'association Histoire et Mémoire du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a attiré notre attention sur cette situation. Donc il est proposé un vœu qui demande que la protection au titre des monuments historiques soit étendue à l'ensemble du bâtiment en question. Le débat est ouvert. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Merci à ce vœu et à ses rédacteurs de m'avoir permis de m'attarder sur la façade du 45 rue Popincourt. Vous l'avez très bien dit, on passe devant, c'est assez remarquable, mais on ne le remarque pas. C'est une façade qui vaut le détour et qui vaut bien que nous la préservions car il est vrai que le petit patrimoine, comme le dénomme le vœu, possède autant de mérite que le grand. C'est pourquoi nous voterons ce vœu avec enthousiasme.

Je ne peux cependant que souligner cette sensibilité un peu à deux vitesses de l'exécutif quant à la protection du patrimoine. Parce qu'au-delà des questions de classement de la Tour Eiffel qui ont fait grandes lignes dans la presse, et bien plus dans le 11<sup>e</sup> que cette dernière, nous nous avons sollicité pour la protection des bancs, par exemple square Georges Sarre – vous savez, ces fameux bancs en fonte typique de Paris –, pour la protection des grilles d'arbres, notamment sur l'avenue Philippe Auguste – ces fameuses grilles d'arbres en fonte typique de Paris qui disparaissent de nos pieds d'arbres pour réapparaître sur les puces de Saint-Ouen –, pour la protection des squares, le square des Moines de Tibhirine par exemple, ou sur la protection des grilles du boulevard Richard Lenoir qui ont été dessinées sur mesure il y a 30 ans par David MANGIN, lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme. Ce n'est quand même pas rien ! D'ailleurs, nous y reviendrons ce soir. Et à chaque fois, vous nous avez renvoyés dans nos 22.

Tous ces éléments font pourtant partie de ce que vous nommez le « petit patrimoine » et que vous voulez protéger ce soir après l'avoir malmené. Si je salue – et c'est sincère – la volonté du groupe majoritaire de protéger un bel élément de notre patrimoine, je ne voudrais pas que cette protection serve de caution pour en sacrifier d'autres. Il n'y a pas de nuance dans ce « petit patrimoine ». Les Parisiens l'aiment, ils y sont attachés, alors protégeons-le ensemble. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Ma réponse sera des plus simples. Tout à l'heure, je vous indiquais qu'un historien, professeur d'histoire, était compétent en la matière et je pense qu'un architecte des Monuments Historiques l'est aussi. Lors du long échange que j'ai eu récemment avec elle, nous avons passé peut-être la moitié de notre rendez-vous à évoquer le petit patrimoine dans le 11<sup>e</sup>. En effet, c'est un sujet méconnu et invisible. Je me suis battu pour que dans le PLU bioclimatique une attention toute particulière et des protections nouvelles puissent être mises sur ces éléments du petit patrimoine, et en particulier de ces maisons d'angle et maisons bistrotières, dont fait partie le 45 rue Popincourt, qui ne sont pas spectaculaires mais pourraient être vues comme des surfaces à conquérir pour un promoteur avide de mètres carrés. Ce serait compréhensible, c'est son boulot. Nous avons conduit ce combat et nous l'avons mené à bien. J'évoque cet échange avec l'architecte des Monuments Historiques parce qu'en discutant du petit patrimoine de notre arrondissement, nous avons évoqué beaucoup d'adresses et beaucoup d'endroits, mais aucun des exemples que vous citez en appui de votre argument. Donc, en toute modestie, je me tiendrai à l'avis de l'architecte des Monuments Historiques sur cette question.

Je vous propose de voter le vœu, avec un avis favorable de l'exécutif. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement**, considérant :

Que le 45 de la rue Popincourt accueille un immeuble d'angle de faible hauteur, typique du paysage faubourien du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui, autrefois, abritait une boulangerie « française et viennoise », aménagée au début du 20<sup>e</sup> siècle ;

Que celle-ci présentait une devanture et un intérieur aux décors remarquables ;

Que ces derniers proviennent du célèbre atelier Benoist et Fils, qui était, au début du siècle dernier, spécialisé dans les décors des magasins d'alimentation, notamment ceux des boulangeries-pâtisseries ;

Que cet atelier en a, en effet, décoré et, partant, sublimé plusieurs, que ce soit dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ou ailleurs à Paris ;

Que l'on peut citer, en ce sens, les boulangeries du 28 boulevard Beaumarchais dans le 11<sup>e</sup> ; du 29 rue de Poitou dans le 3<sup>e</sup>, du 64 rue Saint-Dominique dans le 7<sup>e</sup> ou encore du 155 rue d'Alésia dans le 14<sup>e</sup> ;

Que pour revenir à la façade du 45 de la rue Popincourt, celle-ci est composée de six panneaux, aux scènes champêtres avec des moulins, des meules de blés et des rivières ;

Qu'en raison de leur intérêt historique et artistique, la devanture, ainsi que les décors intérieurs ont été, par un arrêté du 23 mai 1984, inscrits au titre des Monuments Historiques ;

Qu'en dépit de cette inscription, les décors intérieurs, fortement dégradés, ont dû être retirés et qu'ils sont en attente de restauration ;

Que les panneaux de la devanture présentent eux aussi une dégradation importante, qui nécessite de les déposer à leur tour pour les préserver ;

Que ces décors, comme l'immeuble, font partie du patrimoine faubourien, dont la sauvegarde fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Mairie du 11<sup>e</sup> et de la Ville de Paris dans le cadre de la révision du PLUB en cours ;

Qu'en effet ce patrimoine, même s'il n'est pas monumental, participe à l'identité et la beauté de Paris et qu'il peut, à ce titre, être qualifié de « petit patrimoine » ;

Que la Ville de Paris s'attache, depuis le début de la mandature, à protéger et valoriser ce « petit patrimoine », comme en atteste la création récente d'un Observatoire du même nom.

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun;

**EMET LE VŒU :**

Que la Ville de Paris sollicite la Ministre de la Culture et la DRAC d'Île-de-France afin :

- Que la protection dont bénéficient les décors intérieurs et extérieurs du 45 de la rue Popincourt soit étendue à l'ensemble du bâtiment;
- Et, plus encore, que tous les moyens possibles de protection soient étudiés, et ce, jusqu'à envisager une instance de classement au titre des Monuments Historiques.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	31	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V112024010 – Vœu relatif à la réforme dite du « choc des savoirs » et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges parisiens**

**M. le Maire :** « Nous avons ensuite trois vœux qui sont relatifs à ce qu'on peut appeler le « choc des savoirs ». Nous allons faire une discussion groupée autour de ces trois vœux dont le sujet était identique. Les groupes de la majorité ont travaillé pour préparer un vœu commun. Je vais donner la parole à Jérôme MEYER pour qu'il puisse présenter ce vœu commun. Ensuite, chaque groupe s'exprimera pour donner sa position dans le cadre d'une discussion générale. »

**M. MEYER :** « Merci M. le Maire. Merci chers collègues, notamment tous les collègues de la majorité, parce que la question de l'école est effectivement une question centrale. On l'a vu à travers ces trois vœux déposés, ils étaient d'ailleurs chacun très denses mais portaient sur des objectifs communs. Nous avons ainsi fait cet exercice de synthèse, si tant est qu'on puisse parler de synthèse parce que le vœu reste dense et riche. Mais je tiens à remercier mes collègues de la majorité d'avoir accepté cette proposition de déposer un vœu commun.

Ce vœu porte sur deux éléments essentiels : sur la réforme du collège, le fameux « choc des savoirs » du Premier Ministre Gabriel ATTAL, et sur la suppression des postes dans les écoles et collèges, en particulier dans les écoles maternelles et élémentaires de Paris et du 11<sup>e</sup>.

Cinq points qui ont motivé ce vœu et que j'aimerais évoquer parmi les considérants :

- La fermeture des classes, en particulier celles des classes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Neuf écoles sont concernées par une fermeture de classe : écoles maternelle Bullourde, cité Souzy, cité Voltaire, écoles élémentaires Keller, 100 République, Servan, Saint-Bernard, 77 Belleville et Saint-Sébastien.

- La réforme du « choc des savoirs » qui consiste à faire des groupes de niveaux en mathématiques et en français, en classe de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, et qui nous amène deux réflexions. D'une part, toutes les expériences nous montrent que lorsqu'on crée des groupes de niveau, on ne fait pas progresser les élèves. Pour les bons élèves, il ne se passe pas forcément grand-chose, mais les mauvais élèves ont tendance à être stigmatisés et les chances de progression de ces élèves sont quasi nulles. C'est plutôt la réduction du nombre d'élèves par classe qui permet de faire progresser les élèves. D'autre part, cette réforme aura pour conséquence de supprimer la possibilité de faire des demi-groupes, notamment en langues, en sciences et en technologie. Au final, à cause de cette réforme, les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> auront une heure de classe en moins. L'objectif n'est donc pas l'amélioration des connaissances mais bien, encore une fois, la volonté de réduire les enseignements.
- La question des moyens donnés, notamment le nombre d'enseignants. C'est un sujet qui revient à plusieurs reprises lorsqu'on s'adresse aux écoles, notamment sur un point qui nous tient particulièrement cœur et qui vise l'inclusion : le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans les écoles, aujourd'hui largement insuffisant.
- L'école privée et la profonde injustice que l'on peut voir dans cette réduction et suppression de postes. Le gouvernement motive la fermeture des classes par la baisse du nombre d'élèves. Mais chose étonnante, on ferme les classes dans l'école publique, mais pas dans l'école privée. Donc si l'on continue à ce rythme, on finira par avoir plus d'écoles privées que d'écoles publiques dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et à Paris en général.
- Le nombre d'élèves par classe. Nous sommes attachés à ce que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement dans des classes avec un nombre d'élèves par classe relativement faible. Mais cette suppression supplémentaire de postes va engendrer des classes à 30 élèves à Paris, ce qui est un nombre particulièrement important.

Désolé de dépasser le temps imparti, mais je dois souligner une chose qui me semble importante : tous les groupes de la majorité, les Socialistes, les Ecologistes et les Communistes, soutiennent les écoles et les parents d'élèves dans leur mobilisation contre les fermetures de classes. Je dois dire que tous les membres présents dans les conseils d'administration des collèges ont voté contre les dotations horaires globales en collège. À chaque fermeture de classes et mobilisation des parents, M. le Maire, vous avez systématiquement envoyé un courrier de soutien aux parents et aux écoles, mais aussi un courrier au Rectorat pour vous opposer à la fermeture des classes.

Je tiens à rappeler aussi la mobilisation au niveau parisien de Patrick BLOCHE, notamment au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui a bataillé pendant deux jours pour essayer d'arracher la non-fermeture de classe face à un Rectorat totalement intransigeant, qui n'accepte aucune discussion et qui est totalement bloqué sur ses chiffres et sa vision totalement comptable de l'école.

Vous l'aurez compris, ce que nous demandons, c'est le retrait de la réforme du choc des savoirs, le retrait des suppressions de classes, et nous demandons un meilleur équilibre entre le public et le privé pour être plus juste, notamment en transférant la programmation des fermetures de 50 classes du public vers le privé. Je vous remercie et je vous prie de m'excuser pour ma longueur. »

**M. le Maire :** « Aucun souci. Merci beaucoup. On peut plaider qu'il y a trois vœux en même temps. Je passe la parole à Bénédicte DAGEVILLE pour le groupe Communiste. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci beaucoup, M. le Maire. Merci, chers collègues, d'avoir présenté ce vœu qui réunit les vœux des trois groupes de la majorité. Le titre du vœu commence par « vœu contre le choc des savoirs », mais il faut quand même bien dire que l'école publique subit plusieurs chocs depuis quelques années. Le « choc des savoirs » est un vocabulaire agressif, un peu viriliste, qui va à rebours des missions de l'école, celles de la transmission et de l'émancipation de tous les élèves et toutes les élèves.

La mesure emblématique, vous l'avez rappelé, est la mise en place de groupes de niveau. Cette mesure est incompréhensible à tous les titres puisque tous les travaux et toutes les recherches en pédagogie et en didactique ont montré que faire des groupes de niveaux tel qu'il est proposé ne profite à personne, ni aux bons élèves ni à ceux qui sont les plus en difficulté. Elle conduit seulement à accroître les inégalités scolaires, qui recourent en général les inégalités sociales.

Le choc des savoirs c'est aussi d'autres mesures dont on parle moins mais qui sont importantes, telles que des nouveaux programmes scolaires qui sont en préparation et des manuels labellisés, avec derrière une seule idée : mettre au pas l'éducation nationale. Il n'y a aucun bénéfice pédagogique, mais on se contente d'afficher un autoritarisme qui est ici assez réactionnaire.

Le contexte pour l'école publique, ce sont plusieurs chocs : en plus du choc des savoirs, il y a un choc d'austérité qui est subi par l'école, avec des baisses de moyens assez importantes depuis plusieurs années qui se répètent et qui s'ajoutent. En fait, il faut comprendre qu'on est vraiment dans une situation ubuesque : le gouvernement souhaite mettre en place ces groupes de niveau en mathématiques et en français, mais il ne donne même pas les horaires suffisants pour le faire dans les établissements, par conséquent, tous les établissements manquent d'horaires et toutes les DHG (dotation horaire globale) sont effectivement repoussées.

Vous avez parlé des fermetures de classes. Il y a encore neuf fermetures de classes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement cette année. C'est aussi un manque de moyens pour l'école inclusive. Aujourd'hui, dans l'Académie de Paris, un enfant en situation de handicap qui a droit à un accompagnement humain ne peut pas en bénéficier, faute de budget. C'est le motif qui est annoncé. C'est de cette manière que l'école inclusive est conçue sous le gouvernement d'Emmanuel MACRON.

Il y a des établissements qui subissent le choc d'austérité moins que d'autres. Si comme certains collègues et moi, vous étiez présents lors de la manifestation des enseignants et des parents d'élèves du 4 mai dernier, les slogans affichaient « Du fric pour l'école publique, pas un billet pour le privé ». On comprend bien l'idée qui est mise en avant. L'année dernière on avait déjà souligné dans ce Conseil d'arrondissement le fait que, comparée à la baisse d'effectifs d'élèves, la baisse des moyens des écoles publiques était trois fois plus grande que celle des écoles privées. On retrouve ce constat encore aujourd'hui et c'est pourquoi que nous demandons – cette demande a été reprise dans le vœu commun de la majorité, je vous en remercie – un rééquilibrage des moyens entre le public et le privé. Le privé, c'est 30% des effectifs à Paris et il ne subit que 15% des fermetures de classes, donc l'idée est de transférer les moyens qui sont alloués au privé vers le public.

Ensuite, il y a la question de la transparence des moyens qui sont alloués au public et au privé, notamment sur ce qui est donné à l'école privée parce qu'on a généralement beaucoup de mal à obtenir ces informations sur les ouvertures et fermetures de classe dans l'école privée. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Ensuite, Alexandre VISCONTINI pour le groupe Ecologiste. »

**M. VISCONTINI** : « Merci. La mission de l'école publique, c'est de permettre à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, de bénéficier d'une éducation de qualité leur permettant de construire leur vie et de s'émanciper. Or, les suppressions de 125 postes enseignant dans le primaire et 128 dans le secondaire, annoncés pour cette année, dégradent justement la qualité de l'école publique à Paris. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ces fermetures de classes nous concernent directement puisque sont prévues des fermetures pour la rentrée 2024 : 6 classes dans les écoles élémentaires, 3 classes dans les écoles maternelles. La fermeture de l'école Faidherbe a pu être évitée par la mobilisation conjointe des enseignants, des parents d'élèves, des commerçants du quartier, que nous avons soutenus et que nous remercions pour leur mobilisation.

L'une des premières conséquences des postes supprimés, c'est l'augmentation du nombre d'élèves par classe, en contradiction avec les travaux de recherche scientifique qui démontrent que la taille des classes influe directement sur la réussite des élèves, dans un contexte où la France compte 22 élèves par classe, contre 19 en moyenne dans l'Union Européenne. À Paris, comme dans de nombreuses communes partout en France, les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves se mobilisent chaque année en faveur de l'école publique. Rappelons aussi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) doivent être en nombre suffisant et bénéficier d'un salaire décent. Nous savons que la stabilité des équipes garantit des projets pédagogiques ambitieux, multidisciplinaires et que la présence d'adultes formés, et aux conditions de travail améliorées, réduit la violence et améliore la réussite des élèves.

Attachés à cette ambition pour l'école publique, nous souhaitons donc connaître plus précisément – comme cela a été demandé par les précédents collègues – les moyens alloués à l'école privée à Paris. En effet, si le nombre d'enfants scolarisés à Paris diminue depuis trois ans, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est stable. Et selon les projections, le choix de faire porter au public seul les suppressions de postes conduirait dans le privé une majorité d'élèves de 6<sup>e</sup> scolarisés à Paris d'ici huit ans. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, les élus Ecologistes s'opposent ainsi à l'extension des locaux de l'école Saint-Ambroise, qui vient de bénéficier d'un permis de construire dans le passage Saint-Ambroise, visant à réduire l'espace de la cour actuelle dans un quartier déjà très dense et prévoyant l'abattage des arbres, à l'opposé des engagements pris dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Je souhaite aussi exprimer notre vive opposition à la réforme portée par le gouvernement, qui se réduit à une formule de communication, le « choc des savoirs ». Ce choc des savoirs n'est pas une énième réforme technique, c'est un projet de société. Cette réforme instaure un mécanisme de tri social, sans se soucier de l'adhésion de la communauté éducative, ni de la faisabilité de sa mise en place. Elle dessine une école dans laquelle, dès l'âge de 11 ans, des enfants seront séparés sur la base d'un niveau décrété par une évaluation détachée de toute approche individuelle, sans prise en compte de la connaissance de l'élève, de ses progrès, de son parcours. Cette école qui assigne une trajectoire scolaire à des enfants dès la 6<sup>e</sup>, en les enfermant dans une forme d'assignation sociale dont ils auront beaucoup de mal à sortir, nous n'en voulons pas. Cette école qui met fin à la liberté pédagogique des enseignants, qui interdit le lycée aux enfants n'ayant pas obtenu le brevet, qui crée des prépas lycées voies de garage, nous n'en voulons pas. Ce projet de société fondé sur un modèle ultralibéral et autoritaire, qui nie l'enfance et ses moments de joie, de plaisir, qui piétine ses rêves et interdit ses errances et erreurs, nous n'en voulons pas. C'est pourquoi nous soutenons toutes les formes de mobilisation proposées par les communautés éducatives – des différentes grèves des enseignants aux collèges déserts – et soutenues par les parents d'élèves, en passant par les courriers à adresser au Rectorat, aux directions d'établissement pour leur signifier notre opposition à cette réforme. Et nous vous proposons aussi, M. le Maire, d'installer une banderole sur le fronton de la mairie pour soutenir ces mobilisations, comme cela a pu être fait dans d'autres mairies d'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? J'allais dire que j'ai entendu un concert assez unanime, mais cela va peut-être évoluer avec Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Cela risque de ne pas trop vous surprendre, je voudrais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 22 de notre règlement intérieur qui stipule que « le Conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement ». Ces trois vœux déposés par les différents groupes de la majorité appellent une même réponse, de même que le vœu final : ce ne sont pas des vœux intéressant notre Conseil, ce sont des tracts politiques nationaux de vos partis respectifs. Ils n'ont donc rien à faire dans notre ordre du jour, surtout en période électorale.

Vous m'objecterez, M. le Maire, que le Conseil d'arrondissement a le droit d'émettre un avis, une opinion, mais, comme à chaque fois, c'est un peu facile. Pour exprimer une opinion, nous avons quantité d'outils à notre disposition, notamment les réseaux sociaux. Vous-même, vous y exprimez souvent votre avis, ce qui est absolument normal, vous êtes dans votre rôle, mais le Conseil d'arrondissement ne peut pas émettre d'opinion sur tout et n'importe quoi à travers ses vœux, surtout que ce droit ne s'applique étonnamment qu'à la majorité municipale. En conséquence, notre groupe ne prendra pas part au vote de ces vœux. »

**M. le Maire** : « Très bien. Concernant la banderole, on va regarder, je pense qu'on peut trouver les moyens d'en mettre une, sous réserve de l'évolution du chantier. Mais c'est une réserve technique qui n'est pas de fond. Je redonne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE** : « Juste un mot pour dire qu'encore une fois, la Droite parisienne est complètement hors sol. Imaginer que les choses qui concernent l'éducation et les élèves qui fréquentent les écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement n'intéressent pas l'arrondissement, c'est vraiment être coupé du 11<sup>e</sup> arrondissement et de sa population. Nous sommes tous des élus locaux, nous siégeons dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration des collèges, donc ce sont bien des questions qui nous sont remontées et qui remontent du terrain. Notre rôle est bien d'être aux côtés des habitants et habitantes, des écoliers et écolières, des collégiens et collégiennes sur ces questions. Cette prise de parole de la Droite montre combien ils sont hors sol.

Mais ils sont peut-être également gênés parce qu'on sait ce que fait la Droite au niveau de la Région et ce que fait Mme PECRESSE avec les lycées. On sait maintenant qu'elle donne plus d'argent aux lycées privés qu'aux lycées publics et des subventions qui sont extra-légales. Donc je comprends que vous soyez gênés et que vous préféreriez ne pas participer au vote sur ce vœu-là qui affirme une position claire, celle d'une école publique pour tous les enfants parce que c'est comme ça qu'on va pouvoir émanciper l'ensemble des enfants. »

**M. le Maire** : « Absolument. Jérôme MEYER. »

**M. MEYER** : « Je vous remercie M. le Maire. Je voulais répondre à l'opposition et aller dans le sens de ma collègue Bénédicte DAGEVILLE. Lorsqu'on a des classes qui ferment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, à Paris en général mais dans le 11<sup>e</sup> en particulier, et qu'on ose dire que ça ne concerne pas le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, je pense qu'on n'a pas compris comment vit le 11<sup>e</sup> arrondissement et comment les habitants perçoivent l'école de la République, l'école dans notre arrondissement. J'ai été très choqué parce que je me suis rendu à plusieurs reprises auprès des parents d'élèves et auprès des écoles, et j'ai entendu dire que les classes ferment à cause de la Mairie, parce que le Rectorat dit – le Ministère de l'Education Nationale le dit également sur son

site internet – que le choix des fermetures et des ouvertures de classes se fait en accord entre le Rectorat et les collectivités. Je tiens à le préciser et à le rappeler : c'est le Rectorat qui décide de fermer des classes et non la mairie, et encore moins la mairie d'arrondissement. C'est une décision unique de l'Etat.

On a voulu parler du choc des savoirs parce que la réforme telle qu'elle est présentée aura un impact sur le fonctionnement de la ville parce que de fait il y a, d'une part, une opposition des parents et d'autre part, on va avoir une dégradation de qualité d'enseignement et du nombre d'heures données pour l'enseignement des élèves de collèges du 11<sup>e</sup> arrondissement et de Paris. Je ne l'ai pas évoqué dans mon vœu, mais à chaque fois que l'Etat fait une réforme qui nécessite des salles ou des moyens supplémentaires, c'est la Ville de Paris qui doit les financer. Si cette réforme doit être mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre, je ne sais pas comment certains collèges arriveront à avoir suffisamment de salles de classe disponibles parce que quand vous dédoublez les cours pour faire des groupes de niveau en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>, il est nécessaire d'avoir une salle supplémentaire à chaque fois et je peux vous assurer que ce n'est pas toujours évident dans certains collèges du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Absolument. C'est évidemment une question à prendre en considération. Mais le fond de notre opposition, vous l'aurez compris, repose sur le fait que cette pratique est inefficace, injuste et stigmatisante. Ces considérations de fond nous conduisent à nous opposer à ces mises en place de groupes de niveau.

Nous avons trois vœux et un vœu a été déposé par l'exécutif avec la vocation de rassembler l'ensemble des groupes. Est-ce que les groupes Ecologiste et Communiste souhaitent leurs vœux au profit du vœu commun ? Formidable. Merci beaucoup. Nous passons au vote du vœu amendé soutenu par les trois groupes de la majorité. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,** considérant :

Que l'école publique est notre bien commun dans la construction d'une culture de haut niveau pour toutes et tous, clé de voûte d'une émancipation individuelle et collective et de l'égalité réelle et répondant aux défis sociétaux et économiques d'avenir ;

Qu'elle joue un rôle majeur dans la défense des valeurs de la République et pour faire de nos enfants des citoyennes et des citoyens libres et éclairés ;

Que l'importance est de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Qu'à Paris, la rentrée 2024 verra la fermeture de 137 classes et 58 divisions dans les collèges, après une rentrée 2023 déjà marquée par une saignée sans précédent ;

Que la menace de fermeture d'une classe dans 9 écoles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement : écoles maternelles Bullourde, Cité Souzy, Cité Voltaire et écoles élémentaires Keller, 100 République, Servan, Saint-Bernard, 77 Belleville et EEA Saint-Sébastien ;

Que l'argument principal avancé par le gouvernement lors de la Loi de Finances 2024 pour justifier la suppression de 2440 postes (1709 dans le premier degré et 484 dans le 2<sup>nd</sup> degré) est la baisse démographique, alors que le décret du 21 février 2024 rend public la réduction du budget de l'Education Nationale de 691 millions supplémentaires, sans que le nombre d'élèves ait baissé en 4 mois, confirmant ainsi que les réductions de moyens sont avant tout guidées par la volonté de contracter à tout prix les dépenses publiques ;

Que le gouvernement de Gabriel Attal a pris une série de mesures destinées à revoir l'organisation des apprentissages des élèves à l'entrée au collège, réforme intitulée pompeusement « choc des savoirs » ;

Que l'évocation d'un « choc » témoigne d'une conception assez préoccupante de la réforme d'une politique publique, où l'injonction, soigneusement mise en scène, devrait remplacer le dialogue et la concertation, vus désormais comme une perte de temps ;

Qu'en lieu et place d'un « choc des savoirs », c'est plutôt un « choc de défiance » vis-à-vis des enseignantes et enseignants auquel nous assistons ;

Que cette réforme verra notamment la mise en place d'une organisation différenciée des enseignements en français et mathématiques selon les niveaux imposant de fait un système de tri des élèves lors de leur entrée au collège ;

Que ce « tri » des élèves est stigmatisant pour les enfants qui seront assignés dans le groupe le plus faible et inefficace, toutes les études démontrant au contraire que la mixité est un facteur qui favorise la réussite de tous les élèves, qui ne pénalise pas les bons, et aide ceux qui sont plus en difficulté ;

Que ceux qui ont le plus de difficultés à l'entrée en 6<sup>e</sup> sont le plus souvent ceux qui viennent de milieux sociaux les plus modestes et que cette réforme constituera donc un abandon de la mixité sociale, à l'opposé de tous les principes républicains ;

Que la recherche en didactique a depuis longtemps convergé sur l'inutilité des groupes de niveaux, qui se révèlent soit particulièrement nocifs pour les élèves en difficulté, soit neutres, en fonction des moyens qui sont alloués pour leur mise en place ;

Que la mise en place des groupes de niveaux va se traduire à Paris par la suppression d'une heure de cours pour tous les élèves, la suppression de très nombreux demi-groupes en langues, en sciences et technologie, mais aussi la suppression de dispositifs pédagogiques existants pourtant utiles ;

Que ce projet de groupes de niveaux annoncerait la fin d'une école républicaine unique pour toutes les élèves ;

Que c'est surtout le nombre d'élèves par classe qui influe significativement sur la réussite des élèves ;

Que cette réforme fait peser un risque sur l'inclusivité à l'école ;

Que cette réforme prévoit également un passage en seconde conditionné à l'obtention du brevet, assorti de la création de « classes préparatoires en seconde » dont on ne sait encore comment elles seront organisées et financées ;

Que la volonté annoncée du gouvernement de voir baisser les résultats au brevet des collèges, au moment même où celui-ci deviendrait la condition des poursuites d'études, sans aucune réflexion sur les conséquences ;

Que la volonté d'uniformisation des enseignements et la standardisation des évaluations font peser une grande crainte sur la liberté pédagogique des enseignants et viendront tuer toute volonté des établissements de porter des projets novateurs et adaptés à leur situation ;

Qu'à Paris, comme dans de nombreuses communes partout en France, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves se mobilisent chaque année en faveur de la qualité de l'école publique, rappelant que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) doivent être en nombre suffisant et bénéficier d'un salaire décent, et que la stabilité des équipes - notamment en éducation prioritaire - garantit des projets pédagogiques ambitieux, rappelant que la présence d'adultes formés et aux conditions de travail améliorées réduit la violence et améliore la réussite des élèves ;

Qu'il existe une opposition affirmée des professionnels de l'Éducation nationale, des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves contre cette réforme délétère qui s'est exprimée notamment lors des opérations « collèges désert », du vote contre les dotations horaires globales en conseil d'administration des collèges, et lors de la manifestation parisienne unitaire du samedi 4 mai ;

Que, présentes aux côtés des parents et de la communauté éducative dans les conseils d'écoles, les conseils d'administration de collèges et lycées, dans les mobilisations, les élues de la majorité partagent leur ambition en faveur de l'école publique et sont dans l'incapacité de leur répondre sur les moyens alloués à l'école privée à Paris ;

Qu'en effet, si le nombre d'enfants scolarisés à Paris diminue depuis 3 ans, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est stable ;

Que, selon les projections, le choix de faire porter au public seul les suppressions de postes conduirait à une majorité d'élèves de 6<sup>e</sup> scolarisés dans le privé à Paris d'ici 8 ans ;

Que l'enseignement privé bénéficie de conditions d'accueil particulièrement favorables, financées à près de 74% par la puissance publique, tout en s'affranchissant des règles communes, de l'accueil de l'ensemble des élèves sans distinction ;

Qu'il serait incompréhensible que l'enseignement public soit plus durement frappé par les suppressions de moyens que l'enseignement privé ;

Que les sénateurs du groupe socialiste, écologiste et républicain au Sénat ont déposé une proposition de loi visant à empêcher les créations de classes dans les établissements privés sous contrat dans les zones géographiques où des fermetures de classes dans les établissements publics ont été effectuées ;

Que l'enseignement privé accueille près de 31% des élèves de la maternelle au lycée à Paris ;

Que la commission de concertation académique de l'enseignement privé de Paris a révélé que sur les 353 suppressions de postes sur toute l'académie de Paris, l'enseignement privé en subit 50 contre 303 dans le public, soit 15% des suppressions de postes ;

Que les projections des directeurs et directrices d'école aboutissent dans certains cas à 29 élèves dans certaines classes en REP, mais aussi à des classes à 29 ou 30 élèves en primaire mais aussi en maternelle, et dans de très nombreux cas à des classes au-delà des 25 élèves pourtant affichés comme une limite supérieure par le ministère ;

Qu'une nouvelle instance de l'académie en juin doit permettre de réviser les mesures de suppressions de postes ;

Que nous soutenons l'ensemble de la communauté éducative en faveur d'une école publique juste pour tous et exigeante pour chacun ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s des groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, et Ecologiste du 11e,

#### **EMET LE VŒU :**

- Que le gouvernement renonce à cette réforme dite du « choc des savoirs » et engage un dialogue avec toute la communauté éducative et les collectivités afin d'œuvrer à un projet commun inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale annule en juin toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale ouvre les postes nécessaires pour développer des brigades de remplacements, pour développer les pédagogies différenciées à même de faire réussir tous les élèves dans des classes hétérogènes, et notamment les élèves en situation de handicap ;
- Que le Rectorat de Paris communique le nombre de postes supprimés à Paris dans l'enseignement privé sous contrat, primaire comme secondaire, pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale prévoit la fermeture de 50 classes dans l'enseignement privé à Paris afin de permettre l'ouverture de 50 classes dans le public en transférant les personnels enseignants ;
- Que l'Etat engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignant.e.s, et revalorise en particulier le métier d'AESH par une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de travail.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Les groupes de la majorité. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Changer Paris. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	28	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202413 – Vœu relatif à la création du poste médical avancé sur le secteur Bastille**

**M. le Maire** : « Jean-Christophe MARTIN pour présenter le vœu suivant. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. C'est une proposition pragmatique dans le cadre du secteur « festif » – je mets beaucoup de guillemets autour de festif – du secteur Bastille, notamment la rue de Lappe pourvue de très nombreux bars dans un secteur concentré. Il n'est un secret pour personne ici qu'on observe une alcoolisation massive dans ce secteur, tout particulièrement les nuits de week-end, avec des usagers de ces établissements en sortie dans un état très préoccupant, voire à la limite du coma. Cela engendre évidemment des actes de délinquance d'opportunité, mais ce n'est pas vraiment l'objectif de ce vœu, ça engendre surtout le déplacement et la mobilisation des effectifs de police pour les placements en dégrisement, les évacuations sanitaires, qui nécessite les effectifs de pompiers.

Donc nous proposons dans ce vœu que la Ville travaille avec la Préfecture, l'AP-HP et les secouristes afin que les week-ends, notamment au plus fort de l'affluence, un poste médical composé de professionnels médicaux et de secouristes puissent traiter les usagers dans un état second. Cela déchargerait d'autant les pompiers et les policiers qui pourraient se concentrer sur le reste de leurs missions, et elles sont nombreuses. »

**M. le Maire** : « Je vais donner la parole à Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci beaucoup. Merci pour cette proposition et ce vœu. Effectivement, on a aujourd'hui le secteur le plus « festif », comme vous l'avez dit avec des guillemets, de Paris. On assiste effectivement, hors hiver, à une alcoolisation massive quasiment tous les week-ends. Alors, n'exagérons pas, énormément d'usagers y vont et restent dans une utilisation réellement festive, nous ne sommes pas seulement en présence de personnes qui vont toutes terminer ivres mortes.

Il y a aussi une responsabilité des établissements. Normalement, un établissement est censé refuser un client déjà alcoolisé. Et depuis le début du mandat, il est très vite apparu comme évident que c'était l'un des principaux sujets dans le domaine de la sécurité et de la prévention en arrondissement puisque malheureusement, dès 2021, nous avons eu des bagarres dans cette rue blessant gravement des personnes. Nous avons organisé plusieurs réunions à la Préfecture. Nous avons vérifié que les établissements respectaient les normes les plus exigeantes, la formation des vendeurs et des personnels sur place. Et c'est évidemment l'une des priorités de l'action des services de sécurité de l'arrondissement, et notamment la nuit. C'est la priorité absolue, donc il y a un renforcement des effectifs sur le secteur côté sécurité. Comme vous l'avez dit très justement, quand des personnes sont en état d'ébriété très avancé, il faut avoir suffisamment d'effectifs pour pouvoir les emmener en cellule de dégrisement puisque cela mobilise un équipage de police, et cet équipage de police mobilisé, c'est un équipage qui n'est pas sur place. C'est une vérité.

D'ailleurs, la police a un certain discernement dans ses actions pour savoir dans quel cas agir et dans quel cas laisser faire, parce qu'il s'agit simplement de personnes qui vont mettre beaucoup de temps à rentrer chez eux mais qui, dans l'ensemble, vont pouvoir le faire convenablement.

Dans la question que vous posez, j'imagine qu'elle concerne plutôt les personnes qu'on qualifie d'ivres mortes, qui ne sont vraiment plus en état d'avancer. Écoutez, c'est une proposition qui n'a jamais été portée, alors que nous travaillons conjointement avec les services de police, la Préfecture, la Protection civile, les pompiers et, malheureusement parfois, le SAMU qui doit intervenir dans certain cas. Personne n'a jamais émis cette proposition. Je laisserai d'ailleurs Rosalie répondre particulièrement sur cette question.

Mais nous considérons que notre action ne peut pas être pensée comme si on était voué à s'occuper des personnes parce qu'elles se mettent dans un état lamentable. Ce n'est pas notre action et ce n'est pas notre politique. Je refuse de penser que les débordements vont aller plus loin que ceux qui ont lieu actuellement et qu'on s'efforce collectivement de contenir au maximum. Notre mission est évidemment d'assurer la sécurité des uns et des autres, mais c'est avant tout la mission de la Préfecture de police, et la Préfecture de police ne semble pas vouloir avancer dans le sens que vous indiquez.

L'alcoolisation massive est un problème, mais c'est un problème de société qui déborde largement le quartier Bastille et le quartier Lappe. Mais du côté des services de sécurité – je les en remercie tous conjointement – leur action est renforcée tous les week-ends. Les contrôles des établissements et la responsabilité des établissements est à chaque fois contrôlée. Ainsi, on a connu un certain nombre de fermetures administratives qui étaient malheureusement nécessaires sur le quartier. Nous continuerons aussi longtemps que ce sera nécessaire. Face à l'alcoolisation massive, nous avons le dispositif « Fêtez Clairs » qui œuvre pour la prévention et la réduction des risques dans les milieux festifs, et qui travaille avec beaucoup d'établissements du quartier. Pour le reste, je vais laisser Rosalie vous répondre. »

**Mme LAMIN** : « Chers collègues, c'est important de savoir que nous avons une CPTS 11 (communauté professionnelle territoriale de santé), la Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris, des associations qui œuvrent auprès des jeunes sur la prévention des risques et des addictions. C'est notre rôle d'éduquer les jeunes pour qu'ils sachent faire la fête sans s'enivrer et qu'ils sachent se tenir sur la voie publique. C'est notre rôle de les éduquer, de les encourager à être sobres. Mais ce n'est pas notre rôle d'accompagner le désœuvrement et l'alcoolisme sur la voie publique.

Je te remercie cher collègue d'avoir eu cette précision sur l'aspect de la sécurité. Soyez-en assurés, notre rôle est de les accompagner et nous le faisons sans cesse. Je vous encourage même à venir avec nous sur les actions de santé publique, où nous en parlons autant avec les adultes que les jeunes. Je pense que la première des choses à dire, c'est de ne pas boire et que celui qui boit doit savoir s'arrêter. Merci. »

**M. le Maire** : « Bien. Soyez entendus, chère collègue. Quelle est la position de l'exécutif ? »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Nous demandons le retrait de votre vœu sinon nous appelons à voter contre, étant donné tout ce qui est déjà mis en place sur le secteur et qui semble être fait en accord avec l'ensemble des acteurs avec lesquels nous travaillons en concorde. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Oui, M. MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Je voudrais tout d'abord remercier Rosalie LAMIN. Nous sommes d'accord sur ce point, l'élément principal, c'est la prévention. Des choses sont faites et des choses sont bien faites, c'est pourquoi notre vœu ne traite pas de prévention, il n'y a pas grand-chose à changer.

Je suis un peu plus circonspect quant au sens des réalités de notre collègue DURAND-RAUCHER. Non, cette situation ne va pas changer. Cela fait 10, 20, 25 ans qu'on en parle et on en parlera très probablement encore dans 10, 20 ou 25 ans. Non, cette situation ne va pas changer.

Pointer la responsabilité des établissements, c'est trop facile. Oui, les établissements doivent refuser les clients déjà ivres, sauf que dans les faits, dans la réalité, dans le monde dans lequel nous habitons, ce n'est pas le cas. Que ce soit la faute des établissements ou de clients qui s'alcoolisent de façon suffisamment fine pour que cela ne se voit pas avant qu'ils sortent, c'est un état de fait. Il y a plusieurs évacuations sanitaires par soir, c'est un fait. Il y a plusieurs placements en cellule de dégrisement, c'est un fait. Alors, je veux bien entendre qu'il y a de la prévention. Merci pour les actions de prévention, merci pour ce qui est fait, mais il y a un réel manque.

Vous dites que cette demande n'a jamais été portée. En tout cas, les fonctionnaires de police qui sont sur le terrain le samedi soir ou le vendredi soir et qui – passez-moi l'expression – en prennent plein la gueule, seraient un peu soulagés de pouvoir compter sur des professionnels du secteur médical parce que ce n'est quand même pas leur métier à la base. »

**M. le Maire** : « Bien. On ne va pas faire un débat qui tourne en rond. Ce que vous a dit Nour DURAND-RAUCHER est exact, nous travaillons avec tous les services de la Préfecture de police et les pompiers pour ajuster le dispositif. Je salue une nouvelle fois le travail conjoint qui est conduit avec le Préfet de police. Nous partageons les mêmes préoccupations sur la rue de Lappe qui pose de gros problèmes. À chacune de nos réunions, nous sommes amenés à réfléchir à des solutions, à des idées pour essayer de reprendre les choses en main.

Comme vous l'a dit Nour, beaucoup d'hypothèses ont été émises mais jamais celle d'un hôpital de campagne. On met en place ce genre de dispositif seulement en situation de guerre. En plein cœur de Paris, on arrive quand même à gérer des personnes alcoolisées sur la place de la Bastille. Donc ce n'est pas un besoin que les services expriment et ils sont pourtant les premiers concernés. Lors de nos réunions avec le Préfet de police, nous avons toujours rencontré un homme très ouvert et avide de solutions, comme nous. Et s'il a pu exprimer dans son propos un certain optimisme, ou en tout cas une note d'espoir, c'est parce que nous sommes élus et nous sommes là pour changer les choses et non pas se résigner au fait qu'il n'est pas possible d'améliorer la situation de la rue de Lappe.

Certes, la réalité est que la rue de Lappe a toujours été une rue festive depuis un siècle, peut-être même depuis plus longtemps – on pourrait demander à l'association Histoire et Mémoire du 11<sup>e</sup> – mais il s'agit d'une rue dans laquelle les problèmes n'ont pas toujours eu la magnitude que nous connaissons aujourd'hui. Oui, il y a aujourd'hui un grave problème de maintien de l'ordre public et malgré des dizaines de policiers déployés chaque week-end dans cette rue, nous n'arrivons pas à le maîtriser. Le problème n'est pas un problème d'hôpital de campagne, le problème est d'arriver à remettre de l'ordre.

Nous avons rencontré, avec le Préfet, les exploitants des commerces une première fois il y a deux ans. Nous le referons avant l'été pour leur indiquer que notre détermination est sans faille. Il y a déjà eu de nombreuses fermetures administratives et il y en aura d'autres. En tout cas, c'est ma demande au Préfet. Non, ce n'est pas de l'angélisme que de dire que les gérants de bar doivent

gérer leur clientèle. On ne peut pas se résigner en se disant qu'ils peuvent vendre leur bière autant qu'ils veulent et que c'est la puissance publique qui va gérer la viande saoule sur le trottoir, si vous me passez l'expression. Ça, ce n'est pas possible. Nous voulons que les gérants de ces commerces prennent leurs responsabilités. S'ils ne le font pas, ils s'exposent à des sanctions administratives les plus dures, c'est-à-dire la fermeture.

Voilà comment nous espérons – et nous y arriverons – à reprendre la main sur la rue de Lappe. Des moyens très importants de la Préfecture de police sont mobilisés depuis plusieurs mois et la Ville de Paris est à ses côtés pour arriver à remettre de l'ordre dans cette rue. C'est ainsi que nous réglerons ce problème.

Merci en tout cas pour votre créativité. Je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le caractère dit « festif » du secteur Bastille pourvu de très nombreux bars dans un secteur concentré,

Considérant le phénomène d'alcoolisation massive observé dans ce secteur, tout particulièrement les nuits de week-end,

Considérant les cas d'états très préoccupants, voire à la limite de la perte de connaissance, observés sur des clients en sortie de bars dans et aux abords de la rue de Lappe,

Considérant que ces cas peuvent générer un maintien sur le voie publique d'une personne aux capacités diminuées (dont de fait une proie facile pour tout individu mal intentionné), un placement en dégrisement (ce qui mobilise un équipage de police), ou une évacuation sanitaire (ce qui mobilise un équipage de pompiers),

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

#### **EMET LE VŒU**

Que la Ville de Paris élabore une convention avec la Préfecture de Police, l'AP-HP et les associations de secouristes afin de déployer les week-ends entre 22h et 7h un poste médical avancé place de la Bastille, composé de personnels médical et de secouristes et en capacité d'examiner les usagers qui s'y présenteraient ou y seraient conduits et de procéder, le cas échéant, à leur évacuation vers les urgences.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

#### **V11202414 – Vœu relatif à la sécurisation des circulations piétonnes dans le jardin Truillot**

**M. le Maire** : « Aurore MOUSSET-NOZERAND va présenter le vœu relatif à la sécurisation des circulations piétonnes dans le jardin Truillot. »

**Mme MOUSSET-NOZERAND** : « Merci. Nous connaissons tous l'aménagement actuel du jardin Truillot, centré autour d'une traversée verte et piétonne entre le boulevard Voltaire et Richard Lenoir. On constate la présence nombreuse d'enfants et de personnes âgées dans cet espace qui est traversé par des deux-roues, motorisés ou non, alors même que l'accès ne l'aurait pas autorisé. Cette situation laisse à craindre de probables accidents. C'est pourquoi notre groupe demande que toutes les entrées du jardin Truillot soient réaménagées pour y intégrer des dispositifs interdisant l'accès aux deux-roues, motorisés ou non, comme cela est par exemple le cas à l'entrée du square de la Roquette par le square Marcel Rajman. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci à vous. Florent HUBERT pour vous répondre. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Merci chère collègue pour votre question, mais ne m'en veuillez pas, je vais redire à peu près la même réponse que je vous avais apportée quand vous aviez déposé le vœu il y a deux ans.

C'est une interpellation légitime qui nous provient de certains usagers de ce jardin. J'ai notamment en tête une usagère qui nous interpelle très régulièrement sur le sujet. En effet, il y a des deux-roues dans ce jardin. À titre personnel, en tant qu'usager de ce jardin, j'ai constaté la présence fréquente de deux-roues non motorisées. Je n'ai encore pas vu de deux-roues motorisés, mais je n'exclus pas qu'il puisse y en avoir. Aucune accidentologie n'a été constatée pour l'instant dans le jardin, mais le sentiment d'insécurité créé par ces véhicules qui roulent dans le jardin est réel pour les autres usagers, que ce soit les personnes âgées, les familles avec enfants ou simplement les gens qui se promènent dans ce jardin. Donc vous avez raison, il faut rappeler que la circulation de véhicules, et plus précisément de véhicules motorisés, est interdite dans ce jardin. Les deux-roues non motorisés, les cyclistes, ont le droit de traverser ce jardin, mais ils doivent mettre pied à terre et pousser leur vélo, ce que certains d'entre eux ne font pas.

Face à cette situation, nous avons évidemment été amenés à réagir. Un certain nombre d'initiatives ont été prises depuis le début de la mandature :

- Certaines bordures aux deux extrémités du jardin n'étaient pas fermées et les vélos s'engouffraient par là. L'ensemble de ces trous ont ainsi été bouchés.
- Nous avons accru significativement la signalétique, à trois reprises, en augmentant la taille des pictogrammes et des messages. Effectivement, les messages initiaux étaient peu pris en considération par ces usagers indéclicats.
- Nous avons mobilisé la Police Municipale – nous le faisons régulièrement – pour qu'elle verbalise ces usagers et nous continuerons à le faire.

Cela étant dit, nous ne recourons pas à la solution technique que vous proposez parce que nous ne sommes pas dans la même situation qu'au square de la Roquette où il y avait des vrais rodéos de scooters fréquents – il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître – et surtout parce que la fréquentation piétonne n'est pas la même. Il se trouve que ce jardin a la particularité d'être surtout un passage pour beaucoup de ses usagers et nous devons donc pérenniser la fluidité de ces flux piétons. Or, les dispositifs que vous évoquez ne permettent pas de garantir la facilité des circulations piétonnes pour la majorité des usagers. Si vous avez déjà utilisé ces trucs battants, ce n'est quand même pas très agréable au quotidien. Et vu le nombre de piétons qui traversent ce jardin, ce serait peu agréable pour eux et pour certaines catégories d'usagers, notamment les poussettes et les fauteuils roulants qui ne peuvent pas passer dans ces dispositifs. Il n'existe pas de dispositif qui gêne les scooters sans gêner d'autres catégories d'usagers, notamment ces poussettes et ces fauteuils roulants. Nous n'avons donc pas vocation à déployer ces dispositifs sur l'espace public, sauf cas absolument exceptionnel. Ainsi, nous n'en installerons pas au jardin Truillot.

Nous ne donnerons pas un avis favorable à votre vœu, même si je tiens à redire aux usagers inquiets de cette situation que nous sommes très mobilisés pour assurer la coexistence pacifique des usagers dans ce jardin. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je propose de passer au vote, un avis défavorable de l'exécutif. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'aménagement actuel du jardin Truillot, centré sur autour d'une traversée verte et piétonne entre les boulevards Voltaire et Richard-Lenoir,

Considérant la présence de nombreux enfants autour des deux aires de jeux, ainsi que de personnes âgées, constituant de fait des populations de piétons plus vulnérables que les autres,

Considérant les nombreuses traversées de deux-roues, motorisés ou non, dans le jardin, circulant au milieu des piétons et parfois à vive allure, en dépit de l'obligation qui leur est faite de poser pied à terre,

Considérant par ailleurs que l'accès au jardin Truillot depuis l'impasse du même nom n'est sécurisée par aucun dispositif de fermeture,

Considérant le risque d'accident que ces deux-roues font peser sur les piétons dans le jardin.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

**EMET LE VŒU**

Que toutes les entrées du Jardin Truillot soient réaménagées pour y intégrer des dispositifs interdisant l'accès aux deux-roues (motorisés ou non), comme cela est par exemple le cas à l'entrée du square de la Roquette par le square Marcel Rajman.

**M. le Maire** : « Qui est pour le vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup.

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202415 – Vœu relatif à la sécurité routière dans la rue de la Folie-Regnault**

**M. le Maire** : « La parole est à Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Idem, il s'agit d'un vœu que j'espère pragmatique. Cette portion de la rue de la Folie-Regnault, comprise entre la rue du Chemin Vert et la rue de la Roquette, est fréquemment usitée comme itinéraire de délestage du boulevard de Ménilmontant qui est régulièrement encombré, la limitation de vitesse à 30 km/h est quand même rarement respectée, et la visibilité est mauvaise, notamment sur les priorités à droite, à angle droit. Cette portion de rue est également assez fréquentée par les écoliers de la rue Merlin qui se situe à

quelques mètres de là. Je ne vous fais pas un dessin, vitesse excessive + enfants + priorité à droite sans visibilité : le potentiel accidentogène est assez important.

Par ailleurs, la fréquentation de cette portion de rue a vocation à se développer par le projet de fermeture de la rue Duranti. Entendons-nous bien, on n'est pas en train de critiquer le projet de fermeture de la rue Duranti, ce n'est pas le débat. Mais il y aura mécaniquement un report de ceux qui se garaient précédemment sur la rue Duranti vers la rue de la Folie-Regnault, avec plus ou moins un certain nombre de tours pour trouver une place.

Enfin, il ne vous aura pas échappé que la végétation urbaine dans cette portion de rue, sur l'espace public, est inexistante. Donc nous demandons, dans ce vœu, que les services de la Ville engagent une étude en lien avec le conseil de quartier et les riverains afin de proposer des aménagements de voirie qui intègrent des solutions pour toutes ces composantes :

- Réduire la vitesse des automobiles, tout particulièrement aux abords immédiats du passage de la Folie-Regnault, où les enfants traversent et où la visibilité est extrêmement mauvaise ;
- Développer la végétalisation urbaine durable dans cette portion de rue, qui n'en a pas ;

Préserver le stationnement, puisqu'on va perdre celui de la rue Duranti et que les gens doivent bien garer quelques part, Il ne faut pas perdre de vue ces considérations.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci à vous. Luc LEBON pour vous répondre. »

**M. LEBON** : « Merci. Je veux d'abord, une fois n'est pas coutume, vous remercier pour votre vœu puisqu'il s'inscrit pleinement dans la démarche « Embellir votre quartier » dont nous avons lancé la concertation pour ce quartier Léon Blum/Folie-Regnault lors d'une réunion publique le 20 mars dernier. L'ensemble des habitants, les collectifs, les commerçants, les professionnels sont invités à déposer leurs idées, leurs propositions pour améliorer le cadre de vie sur la plateforme dédiée, *decider.paris.fr*. On associe évidemment le conseil de quartier à tous nos travaux. Il est très investi pour améliorer la situation de tous. Des marches exploratoires seront également organisées le samedi 8 juin avec tous les volontaires pour essayer de faire des propositions.

Comme nous l'avions fait sur les autres quartiers de l'arrondissement, nous recherchons systématiquement le potentiel de végétalisation dans les rues puisqu'il s'agit d'un de nos objectifs importants et d'un souhait des Parisiens. Cette rue sera diagnostiquée, comme les autres rues du quartier, sachant qu'il y a une petite contradiction dans vos demandes : une végétalisation dans une rue peut parfois conduire à la suppression de places de stationnement. Mais contrairement à votre point de vue, cette suppression de places ne nous pose pas forcément de problème majeur puisque, compte tenu des évolutions des mobilités à Paris, notamment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, compte tenu du faible taux de motorisation des ménages qui continue à baisser, et compte tenu de la part modale de la voiture qui est devenu très faible et qui continue à baisser, nous assumons notre objectif de reconquérir une part de l'espace public dédié aux circulations motorisées au profit d'aménagements cyclables, de végétalisations, et éventuellement d'agrandissement des trottoirs.

Les problématiques de sécurité que vous évoquez, notamment celles aux intersections, sont systématiquement prises en compte dans cette démarche « Embellir votre quartier » pour améliorer la co-visibilité de tous les usagers aux carrefours et aux traversées piétonnes, qui est un élément important de sécurité. Cette rue, comme toutes les rues du quartier, fera donc l'objet d'une étude par les services de la voirie pour s'y conforter.

Je vous invite à vous inscrire dans la démarche « Embellir votre quartier » qui est le cadre officiel pour faire des propositions. Je l'avais déjà dit, le Conseil d'arrondissement n'est pas le lieu pour proposer des aménagements de voirie. Merci. »

**M. le Maire** : « Alors, avez-vous été convaincu ? »

**M. MARTIN** : « Presque. »

**M. le Maire** : « Donc vous retirez votre vœu ? Quand même pas jusque-là. C'est dommage parce que les arguments de Luc LEBON étaient convaincants. Il y a un point sur lequel il me semblait important de revenir, sur ce que vous avez dit à propos du stationnement, qui ne correspond pas à ce qu'on constate. Ce n'est pas une opinion que j'exprime, c'est vraiment ce qu'on constate. Depuis que nous réduisons la place de la voiture en ville, que nous piétonnisons des rues, que nous supprimons des places de stationnement, le nombre de places disponibles n'a jamais été aussi élevé. C'est souvent ce qu'on appelle l'évaporation. C'est un phénomène réel, ce n'est pas une position dogmatique, c'est un constat. Et c'est d'ailleurs pourquoi nous profitons de ces aménagements pour réduire encore le nombre de places et faire davantage de places de livraison pour les commerces. S'il y a bien une activité qui a besoin de places de livraison, c'est le commerce, les artisans, etc. C'est un point sur lequel je voulais attirer votre attention parce que c'est un argument qui ressort tout le temps. Je vous invite vraiment à regarder autour de vous. C'est un constat qu'on peut tous faire.

Les arguments ayant été échangés, je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la configuration de la rue de la Folie-Regnault sur sa portion entre les rues de la Roquette et du Chemin Vert, qui est une rue étroite, ponctuée de carrefours à angle droit où la visibilité est médiocre, ainsi que de sorties de garages,

Considérant que cette rue est utilisée comme itinéraire de délestage permettant de contourner les encombrements du boulevard de Ménilmontant,

Considérant que la limitation de vitesse à 30 km/h est régulièrement dépassée par des automobilistes peu scrupuleux,

Considérant ces excès de vitesse présentent un danger manifeste à la fois pour les autres usagers de la route – notamment les cyclistes au niveau des carrefours – et pour les nombreux enfants se rendant et repartant du conservatoire de la rue Duranti ou des écoles des rue Merlin, Servan et Saint-Maur,

Considérant par ailleurs le faible niveau de végétation urbaine sur cette portion de rue.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

#### **EMET LE VŒU**

Que les services de la Ville engagent une étude en lien avec le conseil de quartier Léon Blum – Folie-Regnault et les riverains de la rue de la Folie-Regnault afin de proposer des aménagements de voirie en vue de :

- Réduire la vitesse des automobiles, tout particulièrement aux abords immédiats du passage de la Folie-Regnault,
- Renforcer la végétalisation urbaine de cette portion de rue,
- Préserver autant que possible les possibilités de stationnement, celles de la rue Duranti ayant vocation à disparaître.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée, le vœu est repoussé. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

### V11202416 – Vœu relatif à l'interdiction de la pratique du skateboard sur le parvis de la Mairie du 11e

**M. le Maire** : « Vœu présenté par Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu qui nous a été remonté par le conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault, suite à son adoption le 31 mai 2023. Je tiens à préciser que le conseil de quartier a intégralement relu et validé ce vœu avant qu'il ne soit déposé au Conseil d'arrondissement.

Le sujet de la pratique du skateboard sur le parvis n'est pas nouveau, loin de là. Néanmoins, il est toujours persistant. Il faut quand même savoir que cela présente un danger notable pour les piétons, notamment les plus vulnérables, qui passent à proximité et qui traversent ce parvis qui n'est pas prévu pour cette pratique. De plus, cela dégrade les bâtiments. La façade de la mairie est toute neuve et déjà abîmée. Elle n'était pas encore livrée quand j'ai écrit le vœu. Le socle de la statue de Léon Blum a été aussi abîmé, alors qu'il a été restauré il y a peu de temps.

Pourtant, à 800 mètres d'ici, au 40 rue Emile Lepeu, il y a un skatepark depuis 2019, totalement gratuit, ouvert 7 jours sur 7 de 12h à 20h et le dimanche de 10h à 18h. Et selon les principaux intéressés, c'est-à-dire ceux qui l'utilisent, ce skatepark est vraiment pas mal.

Pour toutes ces raisons, nous, et le conseil de quartier, proposons que l'interdiction de la pratique du skateboard soit clairement indiquée sur ce parvis, et en complément de cette interdiction, que l'on flèche bien le skatepark de la rue Emelie Lepeu, en indiquant que c'est à 800 mètres, et que les agents de la Police municipale, qui sont régulièrement ici, portent une attention particulière au respect de cette interdiction. »

**M. le Maire** : « Luc LEBON ? »

**M. LEBON** : « Merci. J'aurais souhaité faire une réponse à deux voix avec ma collègue Joséphine LANFRANCHI, adjointe en charge de la jeunesse qui est très impliquée sur ces questions. Mais on en a discuté avant et on partage exactement les mêmes opinions sur ce sujet.

C'est en effet un vœu adopté par le conseil de quartier Léon Blum/Folie-Regnault. Mais la réalité est que seules cinq personnes ont voté. Ce n'est pas une expression massive qui s'est manifestée à cette occasion. Là où je rejoins entièrement ma collègue Joséphine, c'est que les jeunes représentent quand même un tiers de la population de l'arrondissement, et lorsqu'on leur

demande ce qu'ils souhaitent voir se développer dans l'arrondissement, ce sont justement des sites pour faire du skateboard. Il en existe dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, probablement pas assez, mais c'est très compliqué à installer.

Il y a aussi un certain nombre de jeunes qui aiment une pratique libre et moins encadrée. Comme le skater est considéré, d'un point de vue réglementaire, comme un piéton, il n'y a pas de restrictions réglementaires à l'utilisation du skate en ville.

La voix de ces jeunes est rarement exprimée dans certaines instances, notamment dans le cadre des conseils de quartier. Donc je souhaite qu'on garde de la place pour la jeunesse dans l'arrondissement et qu'on n'éteigne pas tout en permanence, même si on souhaite effectivement développer ces espaces dans la mesure du possible. Je ne donne pas une suite favorable à votre vœu. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS** : « Merci M. le Maire. Juste un complément par rapport au skatepark de la rue Emile Lepeu car je suis voisine de ce skatepark. Les arguments que nous avons entendus de la part de l'opposition sont exactement les mêmes que l'on entend de par le Conseil syndical et de par les riverains, je dirais, d'un certain âge. C'est quand même affolant de voir à quel point ils ont peur des jeunes. C'est terrible. »

**M. le Maire** : « Est-ce que le vœu est maintenu ? »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. J'ai cru comprendre que notre collègue Luc LEBON avait été un peu malmené par les conseils de quartier, ce qui peut expliquer cette réponse. Je vais reprendre votre argumentaire sur les SUV : 3% des Parisiens ont voté lors de la consultation sur les SUV et pourtant vous vous targuez d'un résultat sans appel. Dans ce cas présent, le conseil de quartier a adopté le vœu. Ça vous plaît ou ça ne vous plaît pas, mais c'est aussi le principe de la démocratie participative, et je prends notre collègue Jean-Pierre CORSIA à témoin. Il fallait y envoyer six militants et c'était bon. En attendant, ils l'ont adopté et ils ont une raison pour l'adopter.

Ils ont des considérants qui ne sont pas anti-jeunes : quand on a 15, 16, 17, 20 ans, on peut quand même faire 800 mètres vers la rue Emile Lepeu, qui en plus est bien faite. On n'est pas en train de dire que tous les aménagements municipaux sont nuls, on est en train de dire que celui-là est bien et en plus il n'est pas loin. Donc ce n'est pas un vœu ou une position anti-jeunes de la part du conseil de quartier, il indique que ça peut être dangereux. Je suis désolé mais les principaux utilisateurs qu'on croise sur le parvis de la mairie d'arrondissement sont les personnes âgées et les femmes enceintes. Et en effet, les mariés. Quand vous avez 80 ans ou quand vous êtes enceinte de 9 mois, un coup de skate peut être effectivement dangereux. »

**M. le Maire** : « Je pense que les arguments ont pu être exposés. Je comprends que les personnes plus fragiles puissent avoir ce type de crainte, mais à ma connaissance, malgré l'importance de la fréquentation de ce parvis et la pratique du skate par des quelques jeunes sur ce parvis, – je touche du bois – il n'y a jamais eu le moindre accroc, ce qui en soi est déjà un élément de réponse. Réglons les problèmes là où ils existent avant d'empêcher les personnes de pratiquer.

Il m'est arrivé de croiser des riverains qui se plaignaient plutôt du bruit. Quand ils font des pirouettes, leur planche de skate pivote, bascule, heurte le sol et fait un peu de bruit. Je vous évoque une anecdote assez représentative : en sortant de la mairie, un riverain du boulevard

Voltaire me dit qu'il travaille à la maison et ne peut pas travailler. Je lui réponds que les fenêtres de mon bureau sont encore plus proches et que le bruit ne m'a pas empêché de travailler durant l'après-midi, et que je préfère voir les jeunes faire du skate sur le parvis plutôt que faire des bêtises dans les bandes de la Roquette ou d'autres. Je lui conseille alors de discuter avec eux et de leur indiquer s'il a un mémoire ou un autre document important à rendre pour qu'ils fassent un peu de skate ailleurs. Je résume de façon un peu brute ce qu'il m'a dit : « Oui mais je suis déjà descendu. Je vous le concède, je suis descendu pour les engueuler et ils m'ont traité de vieux con. Peut-être que je pourrais leur parler plus raisonnablement. ».

Dominique KIELEMOËS évoquait le TEP Emile Lepeu qui avait rencontré beaucoup d'opposition. On avait organisé une réunion de concertation dans laquelle, pour une fois, des jeunes pratiquants sont venus. La réunion a commencé, comme souvent, avec des plaintes relatives au bruit, à ces jeunes qui font des bêtises. Et au bout de deux ou trois interventions de cette nature, un jeune s'est levé et s'est tourné vers une dame en disant : « Madame, je pourrais être votre petit-fils. D'ailleurs, si vous en avez un, peut-être que lui-même pratique le skate. Nous, on ne veut pas vous embêter, on veut juste faire un peu de sport. C'est un terrain de sport donc est-ce qu'on peut le faire là ? ». Le parvis de la mairie n'est pas un terrain de sport, je vous le concède. Il n'en reste pas moins qu'il y a très peu d'endroits dans l'espace public où les jeunes peuvent pratiquer.

Je voudrais qu'on ait tous à cœur de laisser un peu de place pour les jeunes parce qu'ils ont très peu d'espaces, que ce soit pour faire du skate ou pour jouer au ballon. C'est le sens de cette belle rue aux enfants dans la rue du Général Renault. On y donne aux enfants le droit de taper dans un ballon. C'est incroyable, il n'y a pas d'autre endroit dans le 11<sup>e</sup>, même si on commence à en faire avec les rues aux écoles. On manque de ce type d'espace. Il faut que Paris refasse une place pour que les enfants puissent jouer dans la rue et pas seulement des terrains de sport pour les écoles ou dans le cadre du club de sport. Il faut que, le samedi après-midi, les enfants puissent aller se dépenser, même sans être encartés dans un club, et faire du skate, jouer au ballon ou autre chose.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas donner une suite favorable, même si on entend les arguments des personnes qui ont peur ou qui sont agacés. On est élu pour faire en sorte que cette ville permette à chacun de vivre ensemble, de fonctionner ensemble. Cela signifie qu'on ne crée pas la ville à l'image de nos attentes personnelles et sans tenir compte des autres, mais c'est faire une ville qui fasse une place pour chacun. C'est la raison fondamentale qui fait que l'on ne va pas voter votre vœu, si vous le maintenez. Comme vous le maintenez, nous passons au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que le parvis de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement est interdit à la circulation des deux roues pour des raisons de sécurité,

Considérant que depuis un certain temps, de plus en plus de "skateurs freestyle" se sont approprié cet espace pour en faire le terrain de jeu de leurs pratiques acrobatiques (sauts, figures...), filmant et diffusant sur les réseaux sociaux leurs exploits, n'hésitant pas à "rider" sur tous les équipements urbains (bancs principalement) et, surtout, sur le socle de la statue de Léon Blum,

Considérant que ladite statue ne possède aucune protection physique et que cette pratique entraîne de nombreuses dégradations sur ledit socle : traces noirâtres sur les lettres en or, rayures, socle ébréché à tous les angles,

Considérant que la pratique de ce sport est également source de danger pour les piétons, voire les voitures. Pris dans leur élan, il n'est pas rare que les skateurs perdent l'équilibre et laissent leur planche partir à toute allure dans les pieds ou jambes des piétons. Ces planches traversent parfois même le boulevard Voltaire (les voitures et vélos sont alors obligés de s'arrêter net pour éviter le skate),

Considérant qu'un skate lancé peut atteindre une vitesse de 15 à 25 km/h. Un choc avec un piéton peut donc être violent et causer de graves blessures,

Considérant qu'il existe un skatepark, situé à moins de 800 mètres, au 40 rue Emile Lepeu. D'une superficie de 400 mètres-carrés, il a été inauguré le 12 octobre 2019. L'accès est totalement gratuit, 7 jours sur 7, de 12h à 20h du lundi au samedi et de 10h à 18h le dimanche. Selon les habitués, les modules seraient assez techniques, voire très originaux.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) et du conseil de quartier Léon Blum – Folie Régnauld,

#### **EMET LE VŒU**

- Que la pratique du skateboard soit interdite sur le parvis de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement,
- Que cette interdiction soit clairement affichée par une signalétique visible, complétée par l'indication de la direction du skatepark de la rue Emile Lepeu à 800 mètres,
- Que les agents de la police municipale affectée à l'entrée de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement portent une attention particulière au respect de cette interdiction.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. Mais je trouve qu'il est intéressant d'avoir eu ce débat jusqu'au bout. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

#### **V11202417 – Vœu relatif au skatepark du boulevard de Charonne**

**M. le Maire** : « Je vous promets de ne pas refaire le même speech, mais je pense que ça va être le même résultat pour votre vœu sur le skatepark du boulevard de Charonne. »

**M. MARTIN** : « Ce vœu est issu du conseil de quartier. Lors d'un précédent conseil, nous avons déjà eu un vœu relatif à ce skatepark, vœu qui avait été rejeté. Nous avons retravaillé avec le conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas et les riverains.

La situation n'a pas changé depuis la dernière fois. Ce skatepark, qui est dans un terre-plein au milieu d'un îlot dense, génère des nuisances qui ont été enregistrées avec des pointes aux alentours des 80 décibels (qui commencent à représenter le seuil dangereux selon l'OMS), indépendamment du bon comportement des usagers. Ce n'est pas la question. Quand ça tape, ça tape, point. C'est une réalité physique. Ce n'est pas dirigé contre les usagers.

Le conseil de quartier avait obtenu la réalisation d'une évaluation de l'impact sonore. Cette évaluation a été produite par la Ville le 13 septembre 2023 et mettait en avant des niveaux de sonore non conformes vis-à-vis des émergences réglementaires du bruit de voisinage. Je rappelle que le vœu demandait initialement que ce skatepark soit supprimé au profit de celui situé à 400 mètres dans le 12<sup>e</sup>. Par ailleurs, l'étude indique qu'il y a une distance qui ne semble pas réglementaire entre la zone de skate et la rue, ce qui est dangereux pour les usagers,

éventuellement pour les piétons qui passent par-là, pour les automobilistes dans une moindre mesure car ils ne risquent pas grand-chose, mais particulièrement pour les cyclistes. Et une fois de plus, nous rappelons qu'il y a un super espace au 40 rue Emile Lepeu.

Les différents intervenants (conseil de quartier et riverains) ont aussi souhaité, par rapport au vœu précédent, faire des avancées en demandant :

- que le skatepark du boulevard de Charonne soit ceinturé de grilles hautes, pour répondre aux impératifs de sécurité, notamment des skaters,
- et à partir du moment où il est ceinturé, que ses heures d'ouverture soient calquées sur le skatepark de la rue Emile Lepeu

Voilà qui répond en partie à votre argument lors du vœu précédent, puisque cela reste un espace libre, ouvert à tous, sans besoin d'être encarté. »

**M. le Maire** : « Merci. Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « Merci. On va continuer un peu le débat. Je vais quand même donner des éléments de précision sur cet espace. Tout d'abord, merci pour cette évolution car la dernière fois, vous demandiez la suppression de ce skatepark. Vous prenez maintenant un peu mieux en compte les demandes et les usages des jeunes de l'arrondissement. On va peut-être converger un jour.

Concernant ces distances de sécurité, cela fait référence à une norme qui est en fait obsolète. De plus, on n'est même pas sûr qu'elle s'applique à cet espace parce que ce n'est pas véritablement un skatepark mais des modules installés sur l'espace public. De toute façon, la nouvelle version de cette norme ne mentionne plus ces histoires de distance de sécurité, donc je ne sais pas sur quelle base vous avez établi cette demande. D'autant plus que, de part et d'autre de l'espace, il y a une rangée de places de stationnement automobile, donc on n'impacte pas sur le trafic lui-même, au cas où ça déborderait, mais même ce cas n'a jamais été rapporté par les usagers ni par les riverains. Et quand bien même cette norme serait à prendre en compte, elle ne serait qu'indicative puisque, à ma connaissance, elle n'a pas de valeur réglementaire et impérative. Mais on n'est pas là pour faire de l'analyse des normes. À nos yeux, cet équipement est totalement conforme, même si on peut regarder si des problèmes se posent pour les traiter localement. Ce lieu fait partie des espaces de référence du skateboard à Paris. On a découvert qu'on avait une petite pépite dans l'arrondissement, qui est très connue des usagers et très appréciée.

On a travaillé pour essayer d'améliorer la situation entre certains riverains et les usagers en instaurant un dialogue mais cela n'a pas totalement convergé vers un accord. Mais on a quand même saisi les médiateurs de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention de la Ville de Paris qui ont effectué plusieurs passages pour rencontrer les riverains, les commerçants et les usagers pour essayer de prendre la mesure et apaiser les situations. On a fait procéder au retrait systématique des modules qui étaient illégaux et qui posaient vraiment un problème de volume sonore.

Vous faites référence à une étude de mesure de bruit qui a été réalisée à la demande de la Mairie du 11<sup>e</sup> et les conclusions de cette étude ne sont pas celles que vous avancez. La première version n'était pas satisfaisante car la méthode utilisée ne permettait pas d'isoler les bruits liés à la pratique du skate par rapport à l'environnement sonore ambiant. On avait donc proposé de faire une nouvelle étude de bruit mais cela a été refusé par les riverains. Les mesures de bruit qui ont été effectuées ne permettent donc pas de faire des conclusions sur les problématiques sanitaires liées au bruit.

Mais suite aux réunions avec les riverains, on a quand même convenu d'encadrer la pratique sur une plage horaire. On est en train de travailler au maquettage d'un nouveau panneau d'information pour expliquer les bons usages de l'endroit, notamment la nouvelle plage horaire de 8h à 20h. On prendra un arrêté municipal pour encadrer ces nouveaux horaires. Et on a également convenu avec les jeunes qu'on a rencontré d'organiser des sessions de sensibilisation à la pratique pour essayer d'apaiser les relations entre les riverains et les usagers. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Pas d'autres demandes d'intervention ? Est-ce que le vœu est maintenu ? Oui, alors nous passons au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'emplacement incompréhensible du skatepark sur le terre-plein du boulevard de Charonne, au milieu d'un îlot dense d'habitations faisant caisse de résonance et à 15 mètres de certaines d'entre elles,

Considérant les nuisances sonores engendrées par cette situation spatiale, notamment des pointes relevées aux alentours des 80 décibels, indépendamment du bon comportement des usagers,

Considérant les conclusions du rapport d'évaluation de l'impact sonore du skatepark d'Avron produit par les services de la Ville le 13 septembre 2023 qui mettent en avant des « niveaux sonores non conformes vis-à-vis des émergences réglementaires du bruit de voisinage »,

Considérant le vœu adopté par le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas le 7 décembre 2022 qui demandait son déplacement,

Considérant par ailleurs que les normes de sécurité ne sembleraient pas respectées (non-respect de la distance minimale de sécurité de six mètres entre les modules et les voies de circulation ou le mobilier urbain tel que prévu par la norme NF EN 14-974 relative aux skateparks),

Considérant que cet espace insuffisant génère un risque pour les piétons, automobiles et pour les usagers eux-mêmes,

Considérant que le skatepark situé 40 rue Emile Lepeu est en accès libre 7 jours sur 7, de 12h à 20h du lundi au samedi et de 10h à 18h le dimanche,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

#### **EMET LE VŒU**

- Que le skatepark du boulevard de Charonne soit ceinturé de grilles hautes,
- Que ce skatepark ne soit ouvert que de 12h à 20h du lundi au samedi et de 10h à 18h le dimanche, de la même manière que le skatepark de la rue Lepeu.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202418 – Vœu relatif au maintien des grilles des squares Richard Lenoir, Bréguet-Sabin, May Picqueray et Jules Ferry**

**M. le Maire** : « Je vous propose d'avoir une discussion conjointe sur les trois vœux suivants, dont un vœu déposé sur table et portant la position de l'exécutif, relatifs aux squares Richard Lenoir, Bréguet-Sabin, May Picqueray et Jules Ferry. Nous allons commencer avec la présentation de Nelly GARNIER puis celle du groupe Ecologiste et pour finir Florent HUBERT. »

**Mme GARNIER** : « Merci M. le Maire. Nous avons déjà eu l'occasion, dans ce Conseil d'arrondissement, de dire notre opposition à la transformation de la promenade Richard Lenoir-Jules Ferry en une continuité piétonne s'inspirant des Ramblas de Barcelone. Pour être constructifs, nous avons voulu aller sur ce qui nous semble plus important pour essayer de protéger l'essentiel, avec ce vœu qui demande que les grilles actuelles des squares soient maintenues.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'impact indispensable des grilles : elles permettent d'éviter les dégradations, les actes d'incivilité, les nuisances sonores nocturnes sur une zone où il y a déjà des problèmes d'insécurité réels. On parlait tout à l'heure de la forte alcoolisation dans le secteur Bastille le week-end. On voit bien comment une population alcoolisée va pouvoir migrer de nuit dans ces espaces totalement ouverts et y générer de nombreuses nuisances pour les riverains.

Les grilles sont aussi une protection en cas d'intempéries. C'est d'ailleurs pourquoi on ferme les parcs lorsqu'il y a des orages. Et elles ont une valeur patrimoniale, elles ont été dessinées sur mesure il y a trente ans. On avait d'ailleurs déjà pu discuter de la valeur patrimoniale des grilles lors du réaménagement très contesté du square Padeloup en 2023. Enfin, ces grilles protègent les haies, qui ont énormément poussé et qui sont des réservoirs de biodiversité.

Nous demandons tout simplement qu'il y ait un engagement pour le maintien des grilles et nous invitons les Ecologistes à voter ce vœu. Mais je dois avouer qu'on a été un peu surpris par leur attitude car ils avaient exprimé leur opposition lors du Conseil d'arrondissement avant de retirer leur vœu au profit du vœu de l'exécutif en Conseil de Paris, pour finalement réaffirmer sur les réseaux sociaux une opposition au projet. Cette manière de jouer sur les deux tableaux entre opposition et cession à la majorité ne nous semble pas clair vis-à-vis des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans tous les cas, pour faire l'explication de vote sur les vœux suivants, nous ne voterons pas un vœu qui cède sur la question des grilles. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Pour le groupe Ecologiste, Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Je souhaite tout d'abord réaffirmer les convictions des Ecologistes. Les Ecologistes constatent l'accélération des changements climatiques, la multiplication des pics de chaleur, la pollution atmosphérique, le déclin de la biodiversité. Nous savons le manque d'espaces verts dans l'arrondissement et la nécessité d'être prudent quant à la transformation des axes végétalisés structurants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous saluons le développement exponentiel de l'usage des mobilités douces. Nous affirmons notre volonté d'adapter le 11<sup>e</sup> arrondissement à tous ces changements. Le projet Richard Lenoir-Jules Ferry s'inscrit, pour nous Ecologistes, dans cette adaptation.

Cependant, je souhaite revenir sur l'historique de ce projet, sur les méthodes de travail, sur la série de maladresses – certaines ont été corrigées, d'autres pas encore – pour que ce projet puisse encore évoluer et soit accepté. La proposition de promenade plantée sur le boulevard Richard Lenoir-Jules Ferry en début de mandature, transformée en 2021 en « rénovation du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Jules Ferry/création des Ramblas », c'était une première maladresse. Le groupe Ecologiste avait fait part aussitôt de sa désapprobation concernant le terme « ramblas » et avait souhaité prendre connaissance du projet. Mais nous ne l'avons pas reçu à l'époque. Ce terme a aujourd'hui disparu.

C'est seulement à l'occasion de la publication du dépliant « Paris se transforme, la preuve par le 11<sup>e</sup> » par la Mairie du 11<sup>e</sup> en septembre 2022 qui propose la création d'une promenade de l'Est parisien intitulée « Requalification du boulevard Jules Ferry, de Stalingrad à Bastille » que les Ecologistes ont compris que des études avaient été réalisées par les services. C'est lors de la réunion publique du 11 mai 2023 que nous avons découvert le projet, au même titre que les citoyens et les riverains.

Puis nous avons découvert l'élaboration d'une plaquette, sans aucune concertation avec le groupe Ecologiste, lors du Forum des associations du 9 septembre 2023. Cette plaquette s'intitulait « Création d'une promenade de l'Est parisien - Découvrez la première étape ». Celle-ci était particulièrement maladroite. Cette maladresse est d'ailleurs reconnue par tous ici ce soir puisque le visuel montrait des pelouses à la place des végétaux et ce visuel est aujourd'hui retiré.

Face à ce projet très mal engagé et l'absence de concertation avec les membres de l'équipe municipale et avec les citoyens, qui étaient de plus en plus nombreux à montrer leur inquiétude vis-à-vis de ce projet, le groupe Ecologiste a présenté un vœu au Conseil d'arrondissement en septembre 2023, puis ce vœu a été porté au Conseil de Paris. L'exécutif au Conseil de Paris nous a proposé une réécriture du vœu et nous a promis concertation, réunions publiques et marches exploratoires. La Ville de Paris nous assurait également que pour chaque scénario ou intervention à l'étude, comme la dépose des grilles, les services de la Ville présenteraient, lors de la concertation, les impacts éventuels sur la végétalisation. En fin de compte, cette concertation s'est réduite à un questionnaire pendant les fêtes de fin d'année et à quelques ateliers avec des partenaires choisis. De plus, ce questionnaire était particulièrement maladroit dans ses formulations et son calendrier. Le 7 février 2024 était organisée une réunion publique de restitution de ce questionnaire, mais les propositions qui avaient été formulées n'ont pas été retenues et c'est le projet tel qu'il avait été déposé initialement qu'on nous a de nouveau proposé. C'est ainsi que le groupe Ecologiste a adressé un courrier le 9 avril à la Maire de Paris et au Maire d'arrondissement. Suite à ce courrier, nous avons eu deux rendez-vous en avril. Nous avons enfin reçu, le vendredi 10 mai, les plans de Jules Ferry modifiés. Mais il est à noter qu'ils ne sont pas encore définitifs et qu'il ne faut pas les transmettre. C'est donc la raison pour laquelle nous proposons un nouveau vœu.

Cette semaine, les travaux ont commencé dans le square May Piqueray. Les travaux de protection des jeux pour enfants sont réalisés, les enfants se retrouvent dans un minuscule périmètre pour jouer et n'auront plus la possibilité de courir dans le jardin. La dépose des grilles latérales sur le boulevard Voltaire et rue Oberkampf est programmée alors qu'un référé suspensif est déposé par l'association.

Alors de nouveau ce soir, nous déposons ce vœu afin que le projet de promenade plantée sur Jules Ferry et de création d'une vélorue avance au mieux dans le respect des riverains, des commerçants et des habitants. Nous demandons également :

- que les nouveaux plans d'aménagement du boulevard Jules Ferry soient rendus publics,

- que des nouveaux visuels soient élaborés et présentés lors d'une réunion publique avant l'été,
- que le protocole novateur envisagé par la DEVE du dépôt des grilles sans impacter la biodiversité soit expliqué,
- un travail en toute transparence pour faire vivre la démocratie locale.

Un travail de terrain au plus proche des riverains est indispensable, comme j'ai essayé de l'initier avec les commerçants de Jules Ferry, afin que l'ensemble de leurs besoins soient pris en compte, que leur travail soit respecté et qu'ils puissent continuer d'exercer leur activité, indispensable au quotidien des Parisiens et des Parisiennes. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Florent HUBERT. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Avant d'apporter quelques éléments de réponse, je voudrais rappeler l'ambition de ce projet. Je ne veux pas me focaliser sur ce qui a pu être des maladroites, je ne conteste pas certaines d'entre elles. Je vais assumer le titre de Gaston Lagaffe de la promenade plantée, mais ce n'est pas grave. Je sais que l'ambition portée par ce projet est partagée au sein de notre majorité municipale et je m'en réjouis. C'est sans doute l'opération la plus emblématique de notre politique de rééquilibrage de l'espace public que nous voulons mener dans l'arrondissement durant cette mandature, et à ce titre-là, elle mérite d'être valorisée.

Oui, il s'agit de réduire la place de la circulation et du stationnement automobile sur ce boulevard. Oui, il s'agit d'augmenter la superficie végétalisée de plus de 70 %, donc de plus de 4000 m<sup>2</sup>, sur le tronçon Jules Ferry pour adapter notre ville au réchauffement climatique. Oui, il s'agit d'augmenter les surfaces dédiées aux circulations piétonnes. Oui, il s'agit d'améliorer le confort des circulations cyclables sur ce boulevard. Oui, il s'agit d'apporter de nouveaux usages et de nouveaux usagers dans ces espaces verts qui resteront des jardins pour que tout le monde puisse s'y retrouver et – je reprends l'expression de M. le Maire – faire une ville pour tous. On veut une ville où les familles se sentent bien dans ces jardins des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, et on veut que les piétons puissent s'y promener, que les joggeurs puissent en profiter, que tous les usagers, riverains ou usagers ponctuels, puissent se poser sur les bancs de ces jardins, etc. Une ville pour tous, un boulevard pour tous.

On a entendu précédemment un certain nombre de propos utilisés par Mme GARNIER qui étaient mis dans leur vœu avec des guillemets. D'où viennent ces guillemets ? Ça m'intrigue. Je ne voudrais pas qu'on caricature les propos. Je voudrais simplement qu'on rétablisse un certain nombre de vérités, il n'a jamais été envisagé de créer des Ramblas avec une promenade inspirée de l'aménagement paysager des Ramblas barcelonaises, qui sont des promenades très minérales, utilisées essentiellement par des terrasses de café et par des vendeurs à la sauvette. Il n'a jamais été envisagé que le boulevard Richard Lenoir puisse tendre vers cette direction puisque l'enjeu est avant tout de végétaliser cette promenade. Il n'a jamais été envisagé d'installer des grandes pelouses, et quelle que soit la maladresse du visuel qui a pu être diffusée, il a bien sûr été toujours envisagé de renforcer l'ensemble des strates végétales sur ce boulevard et notamment des strates arbustives.

Je reprends l'ensemble des interpellations. Premier débat sur la valeur patrimoniale des grilles : c'est un débat qu'on a eu à plusieurs reprises mais on peut déjà débattre dans l'absolu de la valeur patrimoniale de grilles qui datent des années 1990. Cela étant dit, nous avons quand même souhaité pouvoir pérenniser autant que faire se peut l'esprit de l'aménagement qui avait été porté par les paysagistes et les architectes. Il leur a été proposé de s'associer à ce réaménagement, par exemple en installant des grilles inspirées par leur modèle sur les futures jardinières, ce dont ils ne se sont pas emparés.

Il a été proposé de respecter et de renouer avec l'aménagement d'origine. Je vais revenir d'ailleurs sur ce que vous évoquiez sur le square Padeloup. Je suis convaincu que l'aménagement qu'on vient de livrer rencontre beaucoup plus d'usagers et le square est beaucoup plus agréable. Avant, il était fermé et il n'y avait aucun usager. De plus, d'un point de vue patrimonial, je voudrais souligner qu'il renoue avec l'état d'esprit et l'aménagement d'origine puisque le jardin, dans sa forme fermée par des grilles, datait des années 70.

La question de la sécurité est un sujet majeur qui se réinvente régulièrement. Est-ce que le fait d'enlever les grilles va apporter davantage de nuisances dans le quartier ? C'est une inquiétude très légitime des riverains de ces boulevards, à laquelle il faut répondre et nous avons répondu à de nombreuses reprises : les grilles n'empêchent pas les nuisances et les difficultés, parfois même les aggravent, et que les seules solutions sont de faire en sorte que le civisme progresse dans notre société et limite ainsi les mésusages et incivilités, et d'apporter de la régulation humaine avec la police municipale et la police nationale, et enfin, d'apporter du passage et de nouveaux usages. C'est cela la philosophie, l'approche doctrinale de ce réaménagement. Le passage et l'apport de nouveaux usagers dans cet espace amèneront une régulation des usages qui sont aujourd'hui parfois problématiques sur cet espace.

La question des chutes de branches a été évoquée et je voudrais y répondre pour rassurer les usagers. Il y a un peu plus de 6000 arbres dans l'arrondissement, dont 400 dans les jardins donc 5600 sur l'espace public. Donc je vous rassure, il est possible d'emprunter les rues avec des arbres d'alignement, même en cas d'intempéries. En revanche, il est vrai qu'en cas de tempête, il est peu recommandé de se mettre sous nos arbres, que ce soit dans les jardins ou dans l'espace public.

La question de la biodiversité est un sujet majeur qui nous interpelle aussi à de nombreuses reprises. On a justement sollicité une analyse de l'Agence de l'économie urbaine pour objectiver la question. Cela me tenait énormément à cœur d'objectiver la question de l'évolution sur l'apport écosystémique de cet aménagement suite au choix que nous avons opéré. Notre conviction, qui est étayée par nos équipes scientifiques et expertes, c'est que des bandes végétales qui feraient non plus 2 mètres de profondeur mais 6 mètres, quelle que soit la nature des bordures, seront des refuges de biodiversité beaucoup plus conséquent que ne le sont les haies actuelles. Nous sommes absolument convaincus que nous allons accroître le potentiel d'accueil de la biodiversité sur ces jardins.

Je conclus sur la question de la concertation, qui est aussi un sujet majeur. La concertation ne signifie évidemment pas qu'on puisse aboutir à ce que tous les sujets deviennent consensuels. Ça serait méconnaître la diversité des opinions et l'esprit frondeur des Parisiens. Donc le consensus n'existe pas. Néanmoins, cette concertation a été riche, longue et approfondie. Je peux témoigner du fait qu'un certain nombre de collègues m'ont accompagné dans des réunions publiques, dans des plénières dédiées des conseils de quartier, dans des ateliers de travail qui se sont tenus ici avec les conseillers de quartier, avec les associations de protection de l'environnement, avec les collectifs structurés d'habitants et de riverains. Il y a eu effectivement un prestataire externe qui a été mandaté pour recueillir l'avis des riverains, des usagers, des enfants, des écoles à proximité de ces lieux, qui sont des usagers majeurs de ces jardins. Et l'ensemble de ce processus de concertation nous a amenés à modifier substantiellement le projet par rapport à sa version d'origine. Et c'est d'ailleurs pourquoi nous présentons un contre-vœu de l'exécutif. En effet, il est possible, à l'issue de ce processus riche de concertation, de finaliser la restitution de ce processus en montrant le projet final (à quelques détails techniques près, ce projet est maintenant finalisé), en présentant l'analyse de l'apport écosystémique de ces aménagements, en présentant les plans, en présentant des visuels finalisés, etc. Cela prendra la forme d'une réunion publique, dont la date

n'est pas encore fixée. Pour rassembler l'ensemble de ces éléments, nous vous proposons ainsi un vœu de la majorité municipale. Merci. »

**M. le Maire :** « On n'a pas encore la date, mais ce sera avant l'été. Alors, d'où viennent vos guillemets ? »

**Mme GARNIER :** « Juste à titre d'exemple, et assez rapidement sourcé, je vois dans le Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> avril 2020 une intervention de M. LEBON qui nous dit : « Nous portons également un grand projet pour cette mandature, celui d'intervenir sur la promenade des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, les « Ramblas de l'Est parisien », qui va de Bastille à Stalingrad ». Je vous cite un autre exemple lors du projet de budget supplémentaire présenté au Conseil de Paris 2022 : « 91,8 millions d'euros sont ouverts pour les acquisitions avec échéanciers. S'y ajoutent 6 millions d'euros au titre de la création de Ramblas sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry. » Ce sont deux exemples que j'ai trouvés assez rapidement. Je ne pense pas que l'ensemble des riverains de ce quartier et des élus aient inventé comme ça par génération spontanée le terme de ramblas. »

**M. le Maire :** « Vous dites le 1<sup>er</sup> avril 2020 ? C'était un poisson d'avril ? Je ne comprends pas parce que le 1<sup>er</sup> avril 2020, nous étions entre les deux tours des élections municipales. »

**Mme GARNIER :** « C'était en 2021 en fait. »

**M. le Maire :** « Et non en 2019 ? »

**Mme GARNIER :** « Je lis le procès-verbal : « Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN, s'est réuni en séance publique le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à 17h en visioconférence. »

**M. le Maire :** « Bien. Les éléments ont été mis de manière tout à fait posée sur la table et c'est une très bonne chose. Merci beaucoup. Le débat est ouvert. Chloé SAGASPE demande la parole. »

**Mme SAGASPE :** « Merci M. le Maire. D'abord, pour précision, il ne s'agit pas d'un vœu de la majorité municipale puisque les Ecologistes ne sont pas signataires de ce vœu. C'est un vœu à l'initiative de Paris en Commun puisque nous portons notre propre vœu que nous maintenons. Donc je vais faire une explication de vote conjointe sur le vœu de Nelly GARNIER et le vœu du groupe Paris en Commun.

D'abord, chère Nelly, nous avons eu le débat en 8<sup>e</sup> commission lundi dernier. Désormais, les débats de la 8<sup>e</sup> commission sont publics grâce aux Ecologistes donc je vous invite à aller le voir sur le site *paris.fr*. J'ai présenté le vœu des Ecologistes et interrogé notamment M. NAJDOVSKI sur l'émoi suscité auprès des riveraines et riverains concernant la dépose de grilles, pour savoir de quelles grilles il s'agissait et qu'on ait un peu plus d'informations puisqu'on ne savait pas ce qui se passait exactement sur place. Par ailleurs, je note que votre groupe Changer Paris n'a pas présenté le vœu que vous portez et qu'aucun membre de votre groupe n'a pris la parole lors du débat pour présenter ou parler de ce sujet, donc je m'en étonne quelque peu puisque c'était l'occasion d'échanger. Nous voterons bien sûr contre votre vœu qui est un vœu une fois encore plus d'affichage. En revanche, concernant le vœu présenté par le groupe Paris en Commun, les discussions sont en cours au Conseil de Paris.

Je porte un vœu au nom du groupe Ecologiste qui diffère quelque peu de celui qui est porté en Conseil d'arrondissement. Je ne vais pas être très longue, je voudrais simplement dire que la position des Ecologistes est claire et constante. Nous n'avons jamais changé de position sur le sujet. Depuis le départ, nous avons dit que nous n'étions pas opposés à l'ensemble du projet, mais que nous souhaitions que le projet soit revu de manière concertée. Nous sommes notamment favorables aux mobilités douces, à la création d'une vélorue qui va apaiser. Nous sommes favorables à créer une continuité végétale, mais nous sommes aussi favorables à maintenir les haies et – c'est une demande des Ecologistes – qu'il y ait des études pour pouvoir objectiver si oui ou non, lorsqu'on dépose des grilles, il y a un risque d'impact sur la biodiversité. On se réjouit que, sur proposition des Ecologistes, l'exécutif ait revu sa copie. Maintenant nous allons encore avoir des discussions pour arriver à des discussions plus abouties pour voir comment le projet va évoluer dans le bon sens, en accord et en concertation avec les associations de riveraines et riverains, mais aussi les citoyennes et citoyens, et l'ensemble de la majorité puisque ce projet a évolué. La preuve en est, des nouveaux visuels vont arriver et c'est d'ailleurs une demande des Ecologistes qu'il y ait une nouvelle réunion publique qui puisse présenter des visuels à jour – comme ça a été dit, ça a été une maladresse probablement – pour que les gens puissent voir les plans tels qu'ils sont aujourd'hui et présenter le projet pour pouvoir faire un peu de pédagogie et réfléchir concrètement sur la suite. Nous demandons notamment à ce que les études soient rendues publiques. Nous nous abstiendrons sur le vœu de Paris en Commun. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vais dire un mot pour réagir sur les différentes positions exprimées, qui sont cohérentes avec les positions déjà exprimées antérieurement. Ce que je constate, c'est que les deux vœux présentés, que ce soit par le groupe EELV ou par le groupe Paris en Commun, sont des vœux qui sont quasiment identiques sur certains éléments : la diffusion des nouveaux visuels qui représentent les évolutions du projet, la diffusion des nouveaux plans d'aménagement, l'organisation d'une nouvelle réunion publique (qu'on va faire), le protocole mis en place par la Direction des Espaces Verts pour permettre de déposer les grilles sans abîmer les plantes préexistantes. Tous ces éléments me semblent tout à fait convergents.

Par contre, ce qui me frappe, c'est la préoccupation de synthèse, qui a d'ailleurs été très bien exprimée par Nelly GARNIER, poursuivie par le vœu des Républicains qui émet finalement une position de principe : ne touchez pas aux grilles. C'est cohérent avec les positions que vous avez pu exprimer précédemment. Je pense que c'est sur cela que porte le plus notre divergence. Elle s'exprime aujourd'hui à travers la dépose engagée sur les deux morceaux de grilles qui, dans les phases de concertation, n'ont pas fait l'unanimité puisqu'il y a aujourd'hui des personnes qui s'y opposent. Le point concernant les grilles à proprement parler était ce qui me semblait le plus rassembleur. Le sens de ces grilles est difficile à percevoir. J'utilise une expression volontairement modérée parce que je ne veux pas remettre en cause la qualité d'un aménagement qui a plus de 40 ans mais qui a vieilli et qui peut tout à fait bénéficier d'un petit coup de rafraîchissement. La ville a quand même beaucoup évolué sur ces quatre dernières décennies et elle évolue de plus en plus vite. Le rapport à l'espace public s'est radicalement transformé depuis vingt ans. Que des habitants puissent toucher à l'espace public, c'était impensable il y a une vingtaine d'années. C'est venu progressivement avec quelques jardins partagés et maintenant ça s'est généralisé. On a même développé le Budget Participatif qui permet de demander aux gens ce qu'ils veulent faire. Et si vous n'avez pas les moyens de le faire vous-même, la Ville va le faire. Ce rapport à l'espace public a fondamentalement évolué donc il est normal de questionner un projet qui a 40 ans et qui cloisonnait les espaces à l'intérieur de ces grilles. Ce n'est plus la vision et l'appropriation que se font les gens de l'espace public aujourd'hui.

Nous avons un désaccord fondamental, avec les opposants qui font d'une pétition de principe cette non-dépose des grilles, dans la conception de l'espace public. Lors de rencontres à

L'occasion de la présentation de ce projet, ou en marge de ces présentations, j'ai eu une discussion très intéressante avec un des architectes qui travaille avec Bernard LANDAU et David MANGIN au sein d'un petit groupe qui travaille et réfléchit sur cette question du boulevard et des promenades. Après une demi-heure de discussion, on est arrivé sur un point de désaccord fondamental : pour lui, l'espace public doit être segmenté et je lui disais qu'il faut que l'espace public soit l'objet d'une appropriation possible par tous. Et je pense que c'est ça le point fondamental de cette opposition. Finalement, c'est une opposition qu'on retrouve sur d'autres aspects de l'espace public, comme la voirie. Avant, la voirie était réservée aux voitures, et aujourd'hui, nous portons un partage et une appropriation de la voirie avec des vélos et des piétons dans les zones piétonnes et les aires de rencontre, en indiquant qui a la priorité à chaque fois. Cette différence de vision est, quelque part, politiquement logique et cohérente. Et en ayant compris ça, je suis d'autant plus persuadé que le projet que nous portons est en phase avec les attentes de nos concitoyens, qui ont fait quand même des choix assez clairs dans toutes les dernières élections pour ce qu'ils voulaient à Paris. Donc c'est un élément dont on peut tout à fait tranquillement acter d'un désaccord.

J'avais commencé mon propos en disant que les éléments que demandaient les deux autres vœux me semblaient tout à fait converger. J'espère que les discussions qui vont précéder le Conseil de Paris permettront à ces deux vœux de converger pour que chacun puisse se retrouver dans ce projet de réappropriation pour tous de l'espace public.

Je vous propose de passer aux votes. Il y a le vœu du groupe Changer Paris, un vœu du groupe Ecologiste et un vœu du groupe Paris en Commun. On commence par le vœu présenté par Nelly GARNIER. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la volonté de la majorité municipale de transformer la promenade Richard Lenoir-Jules Ferry en « une continuité piétonne » s'inspirant « des Ramblas de Barcelone ». Projet qui implique le remplacement des quatre squares existants, clos de grilles et de haies, par de « vastes pelouses ouvertes au public » ;

Considérant la mobilisation de nombreux riverains demandant une révision de ce projet ainsi que la pétition « Sauvons les 4 squares de la promenade Richard Lenoir » qui a recueilli plus de 6 000 signatures ;

Considérant que les grilles et la fermeture nocturne des squares protègent la végétation, évitent les dégradations et actes d'incivilité ainsi que les nuisances sonores nocturnes liées au squats et trafics en tout genre ;

Considérant les problèmes d'insécurité, réels sur cette zone, qui ont déjà contraint la municipalité à mettre en place une surveillance par un gardien présent de jour comme de nuit ;

Considérant que les grilles ont également le mérite de permettre, en cas d'intempéries, la fermeture des lieux pour protéger des chutes de branches ;

Considérant la valeur patrimoniale de ces ferronneries dessinées il y a 30 ans sur mesure par David MANGIN, architecte lauréat du Grand prix de l'urbanisme, et Alain PAYEUR, designer ;

Considérant que le réaménagement contesté du square Padeloup en 2023, qui a modifié intégralement son esthétique au détriment de son aspect patrimonial et historique ;

Considérant que les grilles protègent les haies qui sont elles-mêmes des réservoirs de biodiversité ;

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

#### **EMET LE VŒU**

que les grilles actuelles des squares soient maintenues.

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	28
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202419 – Vœu relatif à l'aménagement concerté du boulevard Jules Ferry**

**M. le Maire :** « Concernant le vœu du groupe Ecologiste, qui est pour ? Le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le vœu rejeté des écologistes présenté au Conseil d'arrondissement du 11e le 25 septembre 2023;

Considérant le vœu des écologistes déposé au Conseil de Paris des 2, 4 et 5 octobre 2023, retiré au profit de celui de l'exécutif et adopté relatif « au réaménagement de la promenade au-dessus du canal Saint Martin dans le 11e »;

Considérant la première phase du réaménagement boulevard Jules Ferry entre l'avenue de la République et la rue du Faubourg du Temple, travaux projetés au printemps et en fin d'année 2024;

Considérant l'ambition commune pour faire face aux effets du dérèglement climatique et les actions mises en oeuvre pour végétaliser la capitale, en particulier le 11e qui est l'un des arrondissements le plus dense de Paris;

Considérant la décision, suite au vote de l'exécutif, de préserver le végétal existant, maintenir les haies, réservoirs de biodiversité et favoriser l'accessibilité avec l'ouverture dans l'axe Nord-Sud du boulevard Jules Ferry;

Considérant le déclin de la biodiversité et en particulier la disparition des colonies de moineaux, dans Paris et le 11e arrondissement;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée, pour chaque scénario ou intervention, telle que la dépose des grilles, à présenter les impacts éventuels sur la végétation et qu'à ce jour aucune étude en ce sens n'a été présentée publiquement;

Considérant le projet de requalification du boulevard Jules Ferry, la création d'une vélo-rue dans les deux sens afin de réduire le nombre de files dédiées aux voitures et de l'élargissement des trottoirs que nous appelons de nos vœux;

Considérant que des concertations avec les acteurs économiques du boulevard Jules Ferry, principalement les artisans grossistes du bâtiment ont été menées lors de deux rencontres sur le terrain en mars 2024, puis en avril 2024 afin d'adapter les places de livraison aux besoins des commerçant-es, des artisan-es et des professionnel.les du bâtiment;

Considérant le courrier des écologistes adressé le 9 avril 2024 à la Maire de Paris, Mme Anne Hidalgo et au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, M. François Vauglin relatif à la protection de la biodiversité existante faisant part des préoccupations légitimes des habitantes et habitants de notre arrondissement;

Considérant que la transparence et l'implication citoyenne sont essentielles dans notre processus démocratique;

Considérant que le projet initial a fait l'objet dernièrement d'évolutions positives qui dans un souci de transparence devraient faire l'objet d'une information publique aux riveraines et riverains, associations de protection environnementale, commerçantes et commerçants et élu.es;

Sur proposition des élu·e·s du Ecologiste du 11e;

**EMET LE VŒU :**

- que les documents réalisés par les services de la ville soient communiqués ainsi que des visuels du projet revu réalisés pour faire l'objet d'une communication publique dédiée,
- que les nouveaux plans d'aménagement du boulevard Jules Ferry – espaces verts, vélo-rue soient présentés lors d'une réunion publique d'ici l'été; assortis d'un calendrier de réalisation des travaux et de concertation,
- qu'une présentation du protocole novateur envisagé par la DEVE du dépôt des grilles sans impacter la biodiversité existante soit organisée;
- qu'une attention particulière soit portée à la desserte des commerçant.e.s du boulevard Jules Ferry , via l'augmentation des places de livraison créées.

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	5	CONTRE	26
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202421 – Vœu relatif au réaménagement ambitieux du boulevard Jules Ferry**

**M. le Maire :** « Concernant le vœu Paris en Commun, qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, Grégory MOREAU et le groupe Communiste. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste. Le vœu est adopté. Bilan des courses : un vœu adopté, je vous en remercie. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien – boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir voté par la majorité du Conseil d'arrondissement le lundi 25 septembre 2023 ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté par lors de la séance du Conseil de Paris des 2, 4 et 5 octobre 2023 relatif « au réaménagement de la promenade au-dessus du canal Saint Martin dans le 11e » ;

Considérant les différentes étapes de la concertation engagées depuis 1 an à savoir : les réunions publiques, les ateliers de travail avec les Conseils de Quartier, les réunions dédiées avec les associations constituées autour de ce projet, les visites sur site avec les commerçants, la consultation des usagers des squares, des habitants et des enfants du quartier ;

Considérant que, comme cela a été rappelé à chacune de ces étapes de concertation, ce projet traduit pleinement les engagements pris auprès des parisiennes et des parisiens pour rééquilibrer l'espace public en faveur des mobilités douces, de la végétalisation, et de la biodiversité ;

Considérant que ce projet contribuera pleinement à améliorer les qualités écologiques de ce site emblématique de l'est de Paris, tout en le rendant plus accueillant pour les habitantes et habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ce projet permettra, d'une part, de préserver la faune et la flore existante mais plus encore d'accroître significativement l'espace qui leur est dédié par la création de 4 402m<sup>2</sup> de surface végétalisée complémentaire (+70%) ;

Considérant que la concertation a permis d'enrichir ce projet et de le faire évoluer de manière à répondre, au plus près, aux attentes légitimes des habitantes et des habitants ;

Considérant en effet que conformément aux engagements pris dans le cadre de la concertation, les haies existantes seront préservées et les surfaces nouvellement créées ne seront ainsi pas accessibles car protégées par des éléments de serrurerie ;

Considérant que ces nouveaux espaces végétalisés seront une alternance de strates basses fleuries et de strates de massifs arbustifs ;

Considérant que les services de la Ville ont saisi, sur la base d'un projet d'ensemble allant de la place de la Bastille au boulevard Jules Ferry, l'Autorité Environnementale et formulé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ;

Considérant que la décision de l'Autorité Environnementale rendue le 13 mars dernier stipule que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour ce projet ;

Considérant que nous avons néanmoins demandé aux services de prendre toutes les précautions pour s'assurer que ce projet n'altère en rien l'équilibre écologique de ce site ;

Considérant que les conclusions de la note produite par l'Agence d'Ecologie Urbaine montrent que ce projet permettra d'améliorer la biodiversité de ce site en créant notamment des zones de repos, nourrissage et nichage supplémentaires pour la faune et de diversifier les espèces végétales choisies de manière à améliorer la résilience de cet espace ;

Considérant que le projet a évolué depuis la présentation réalisée lors de la dernière réunion publique qui s'est tenue en février dernier et que les nouveaux éléments produits par les services de la Ville permettent de garantir que la biodiversité sera bel et bien préservée et favorisée ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

#### **EMET LE VŒU :**

Que pour finaliser la restitution de ce riche processus de concertation tous les documents produits par les services de la Ville soient présentés à l'occasion d'une nouvelle réunion publique à savoir :

- L'analyse des apports écosystémiques des aménagements projetés sur les boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir produite par l'Agence d'Écologie Urbaine,
- Les nouveaux visuels conformes aux évolutions du projet,
- Les nouveaux plans d'aménagement des espaces verts et des vélos-rues prenant en compte les besoins exprimés lors de la concertation par les habitants et les commerçants du boulevard Jules Ferry,
- Le calendrier de réalisation des travaux,
- Le protocole retenu par la DEVE pour mener à bien la dépose des grilles sans affecter la biodiversité existante.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	3
<b>Le vœu est adopté</b>			

#### **V11202420 – Vœu relatif à la mise à l'abri pérenne des jeunes de la Maison des Métallos et des jeunes en recours de minorité en situation de rue**

**M. le Maire :** « Vœu du Groupe Ecologiste relatif à la mise à l'abri pérenne des jeunes de la Maison des Métallos. On reprend le débat évoqué tout à l'heure. De même, un vœu de l'exécutif est déposé sur table. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « En effet, nous avons commencé à aborder la question des jeunes exilés, qu'on appelle les MNA, mineurs non accompagnés. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où l'on a énormément de MNA à la rue à Paris, particulièrement des MNA en recours de minorité. Ce sont des personnes qui passent l'évaluation devant la cellule d'évaluation du Département, donc de la Ville de Paris (nous sommes département et ville), et qui, dans un premier temps, vont être considérés comme adultes. Pour une partie d'entre eux, ils vont se pourvoir en recours. Parmi ceux qui se pourvoient en recours, une bonne partie va être reconnue mineure dans un second temps. Sauf que pendant ce temps-là, personne ne s'occupe d'elles et d'eux, majoritairement d'eux : l'État considère qu'ils sont en recours donc que c'est au Département de s'en occuper, tandis que le Département considère qu'ils ont été reconnus majeurs et que c'est donc à l'État de s'en occuper. Ils se retrouvent dans un flou.

Mais on parle, pour une bonne partie, de personnes qui vont être reconnues mineures, qui normalement devraient bénéficier de la protection de l'enfance, et reconnues par toutes les grandes institutions internationales, au titre des Droits de l'Homme et des droits de l'enfant, comme devant être protégées par la société. Pour les autres, je rappelle quand même qu'en général, quand on n'a pas connu un parcours migratoire compliqué, avoir 18 ans et demi ne fait pas que la vie devient évidente et facile dans un pays étranger, surtout que la plupart sont, par définition, non accompagnés et donc arrivent tout seul, sans avoir de réel contact ici pour une majorité d'entre eux.

C'est cette situation qui conduit à ce que nous en ayons énormément à la rue à Paris. Je distingue même que, dans la période, nous avons particulièrement un nombre important de jeunes hommes noirs à la rue, comme s'il y avait une certaine partie de la population dont on aurait plus de mal à prendre soin dans l'espace public ou ailleurs. Quelle est la stratégie de ces personnes ? Ils se regroupent car la rue est encore beaucoup plus violente quand on est isolé. Ils sont aidés par des collectifs ou des associations ou les deux. Ils essayent de trouver des solutions pour être scolarisés, hébergés. Ce serait quelque chose qui nous semblerait tout à fait naturel s'il s'agissait de nos enfants. Mais apparemment, ce n'est pas naturel dans ce cas. S'ils étaient des orphelins de nationalité française, tout le monde dirait qu'il faut absolument qu'on s'en occupe, et on se dirait que ce serait quand même bien que les 18-21 ans soient accompagnés et pas en sortie sèche.

La Ville de Paris fait plus que les autres départements. Elle est également plus riche que d'autres départements. Donc la question n'est pas tellement la responsabilité de la Ville. Très évidemment, l'Etat devrait compenser les frais d'hébergement. Mais le résultat est qu'ils sont à la rue et que personne ne s'occupe d'eux. Aujourd'hui, ils ont trouvé leur septième occupation, la Maison des Métallos, dans notre arrondissement, qui nous empêche d'avoir accès aux activités culturelles, même s'ils disent qu'ils aimeraient bien que le rez-de-chaussée continue à être utilisé. Mais je ne vais pas rentrer dans ce débat.

La vraie question est : quelle est notre position vis-à-vis des jeunes en recours ? Pour nous Ecologistes, il est évident que nous leur devons protection au même titre que s'ils étaient des enfants. Pour ceux qui vont être déboutés lors de leur recours, ils seront considérés comme adultes et pourront déposer d'autres demandes. Mais ceux qui seront reconnus comme enfants auront commencé à être protégés et accompagnés et pourront continuer à l'être. Donc il est important que nous leur accordions ce que nous demandons : qu'ils puissent être accompagnés et hébergés dans de bonnes conditions, être traités comme ce qu'une bonne partie d'entre eux sont, c'est-à-dire des mineurs, et qu'on puisse leur permettre d'avoir accès à des formations parce que c'est ce qu'ils et elles demandent. Je rappelle que ce sont des personnes qui veulent absolument venir sur notre territoire pour y travailler et qui ont une vraie volonté de participer dans la société.

On assimile malheureusement trop souvent les mineurs à des délinquants. Or, on sait bien qu'il s'agit d'une minorité dont la presse s'empare énormément. Mais heureusement, l'immense majorité des mineurs étrangers ne basculent pas dans la délinquance. Seule une partie d'entre eux bascule dans la délinquance dans un second temps. Pour quelle raison ? C'est dû à une longue période de rue où ils sont délaissés. L'association Hors la Rue, avec laquelle on travaille à la Mairie de Paris, le sait très bien et je remercie d'ailleurs tous les bénévoles qui accompagnent les jeunes. Mais ce vœu est avant tout destiné à ce que les jeunes soient mis à l'abri, dans de bonnes conditions. J'espère que nous serons d'accord pour ce vœu, mais je crois que vous avez une réponse à me donner. »

**M. le Maire** : « Merci. Lucie SOLEM. »

**Mme SOLEM** : « Merci M. le Maire, et merci à mon collègue Nour DURAND-RAUCHER. Effectivement, nous partageons nombre de vos observations. Cependant, il y a un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord, quand vous parlez du flou juridique. Non, la loi dit clairement que pendant la période de recours – la loi actuelle en tout cas – ces jeunes sont considérés comme majeurs et ils dépendent donc de l'Etat et non de la Ville de Paris. J'aimerais que ce soit très clair.

Mais vous avez raison, cette situation est kafkaïenne parce que ces jeunes ne sont pas considérés comme mineurs, donc n'ont pas le droit à l'aide sociale à l'enfance, mais ils n'ont pas le droit non plus aux dispositifs généralistes qui sont réservés aux adultes. Là, je partage tout à fait votre point de vue.

Effectivement, nous avons longuement réfléchi et débattu entre nous, et la majorité du Conseil d'arrondissement estime que les jeunes exilés qui se disent mineurs doivent être considérés comme tels et jouir des droits et de la protection s'y rattachant, jusqu'à la décision judiciaire définitive, vous l'avez dit, conformément aux préconisations des organes internationaux. Mais j'insiste pour dire que ce n'est pas ce que dit la loi actuellement. Nous demandons à l'Etat de respecter ce principe de présomption de minorité jusqu'à ce qu'une décision judiciaire statue en dernier ressort, et que ce principe soit inscrit dans la loi pour ne pas renforcer le déséquilibre territorial qui existe déjà dans la prise en charge des migrants. Coucou la Droite. L'Etat devra aussi octroyer les moyens nécessaires au Département pour qu'il puisse assurer la bonne prise en charge des jeunes en recours.

Pour conclure – je le rappelle encore une fois parce que ça me tient à cœur – ces jeunes en recours pour l'instant sont majeurs, c'est ce que dit la loi pour l'instant. C'est à l'Etat d'assumer ses responsabilités.

Je m'adresse maintenant à Mme GARNIER. À quel jeu joue la Région en refusant par exemple que le lycée Brassai, qui est pourtant inoccupé, serve de lieu d'hébergement ? Certes ce n'est pas un lieu idéal mais la Région est parfaitement consciente du manque criant de places d'hébergement à Paris. Pour rappel, ce lycée, qui est une propriété de la Ville, est désaffecté par la Région. 150 lits ont été installés dans ce lycée, mais la Région Île-de-France est intervenue pour demander au Préfet de police d'agir et des CRS en ont tout bonnement bloqué l'accès. Une fois de plus, la Région refuse, envoie la police et ne propose rien d'autre et a beau jeu de rejeter la responsabilité sur la Ville de Paris. Et on ne sait pas pourquoi. Si c'est pour en refaire la peinture, Mme GARNIER, on peut vous donner les adresses d'autres lycées qui auraient bien besoin d'un coup de peinture de toute urgence.

Maintenant je vais être sérieuse, Mme GARNIER, parce que dans votre intervention, vous avez parlé de faux mineurs isolés. Je n'en sais rien, mais vous non plus, Mme GARNIER, vous ne savez pas. C'est à un juge pour enfants de décider, ne vous en déplaise. Dans votre intervention, vous aviez l'air aussi de déplorer que ces jeunes ont le droit de déposer un recours. Si un jour, par malheur, vous êtes condamnée en première instance – ce que je ne vous souhaite pas bien sûr – vous aurez le droit de faire appel et c'est bien normal. Quand on connaît les implications lourdes pour l'avenir de ces jeunes, heureusement qu'ils ont la possibilité de déposer un recours. Ce recours permet aussi de compenser un peu l'arbitraire de l'évaluation qui est réalisé par les départements, car les taux de reconnaissance de minorité dans certains départements gérés par la Droite sont incroyablement bas. Quelle surprise !

Pour conclure, oui, vous pouvez compter sur la Ville de Paris qui reconnaît pleinement la grande vulnérabilité de ces jeunes, le temps du recours. Nous resterons totalement mobilisés à leur côté pour s'assurer que leurs besoins particuliers soient dûment pris en compte. La Ville n'économise pas ses efforts, son temps, son énergie et son budget. J'en profite pour remercier tous les services de la Ville qui œuvrent, au quotidien, aux côtés de ces jeunes et le personnel de la Maison des Métallos, qui n'a pas été formé et qui fait de son mieux pour accompagner ces jeunes. Le personnel est accompagné par la Mairie et ce soutien continuera tant que la situation l'exigera. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Tout a été dit. Merci de ces propos forts et clairs. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Je vais répondre très rapidement sur le lycée Brassai. Ça vous fait rire mais les locaux sont intégralement occupés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques jusqu'à la rentrée 2024 avec l'installation des forces Sentinelle. Je pense qu'on sera bien contents d'avoir le renfort des forces Sentinelle pendant les jeux. Par ailleurs, le lycée est en réaménagement pour accueillir des lycéens de lycées professionnels.

Je vais quand même revenir à ce parti pris idéologique qui a été extrêmement bien exprimé, notamment par les Verts, qui est de soutenir l'immigration irrégulière en France. Et vous savez, ce parti pris, cet aveuglement idéologique, c'est ça qui fait monter les extrêmes. Ce n'est rien d'autre. C'est vous, c'est le refus de voir ce que sont les conséquences d'une immigration irrégulière que, de toute façon, l'on n'est pas capable de prendre en charge sur le territoire, donnant lieu à des campements et autres.

Vous parlez de moyens. Je reviens sur le fait qu'en 2020, vous avez attribué 100.000 euros à SOS Méditerranée. Ça veut dire que vous avez utilisé l'argent des Parisiens de manière délibérée pour aider une association qui, de manière ouverte, soutient l'immigration irrégulière. C'est d'ailleurs l'analyse lucide qu'avait faite la Cour administrative d'appel de Paris. Je vous renvoie au papier très courageux qu'a fait Jean-Eric SCHOETTL, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, qui dit dans le Figaro : « La subvention attribuée par la Ville de Paris à SOS Méditerranée est une aide empoisonnée, pour la collectivité donatrice comme pour le migrant bénéficiaire, si, comme c'est hélas, il échoue sous une tente le long du périphérique ». Vous savez très bien que c'est de la fausse humanité de faire venir des gens, d'encourager des réseaux de passeurs pour qu'ils échouent sous des tentes le long du périphérique. »

**M. le Maire :** « C'est assez incroyable d'entendre ces propos sur une association qui essaye de sauver des naufragés tombés de rafiaux de fortune. Dieu sait que ce n'est pas une hypothèse, c'est une réalité massive dans la Méditerranée. Regardez le nombre de morts. Quand je poursuis votre logique, vous préféreriez que ces gens restent dans un rafiote et n'arrivent jamais jusqu'à nos côtes.

Vous assimilez ainsi ces associations qui sauvent des vies à des structures qui sont mafieuses et qui sont des organisations de passeurs. C'est un amalgame qui est absolument insupportable et qui est odieux humainement. Ce Conseil s'est déroulé jusqu'ici avec des arguments qui me semblaient fondés sur des valeurs républicaines. Mais vous nous accusez de faire monter l'Extrême-Droite, permettez-moi de vous retourner le compliment avec ce type d'argument.

Pardon, Sofiane KADDOUR-BEY, je devais vous donner la parole avant. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Merci. Je trouve que le débat dérape aussi. Vous dites qu'on fait monter les idées du Front National, mais ce n'est pas une raison pour les reprendre. On parle de gens qui quittent des zones de guerre et là, vous nous faites une leçon sur l'immigration irrégulière. On ne vous a pas entendu sur ceux qui ont quitté la zone de guerre ukrainienne, et qu'on a pris en charge à juste titre. Mais dès lors qu'il s'agit de personnes qui viennent d'Afrique, cela vous pose problème. C'est vraiment choquant.

C'est un débat important sur la présomption de minorité. On parle de jeunes migrants qui sont aux Métallos. On a eu déjà ce débat en 2020 avec le square Jules Ferry et c'était les mêmes personnes. En 2022, on a eu le même débat pour les personnes qui étaient à Bastille. À chaque fois, la Mairie a pris ses responsabilités. On a proposé à l'Etat des lieux dédiés dont un qu'on a pris sur la Ville de Paris et qu'on a mis dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, qui était dédié aux mineurs non accompagnés. Il faut le rappeler, la Ville prend ses responsabilités à chaque fois.

Le débat est sur la capacité d'hébergement aussi, il n'est pas que sur ce point. Si on n'arrive pas à mettre à l'abri ces personnes, c'est parce que l'Etat ne joue pas le jeu. Il nous laisse sur le carreau et laisse la Ville gérer la situation toute seule. On a des problèmes également avec des personnes qui ne sont pas issues de l'immigration ou qui sont migrants ou migrantes en situation irrégulière. Il y a des personnes à la rue qu'on n'arrive pas à mettre à l'abri. Donc je pense qu'il ne faut pas non plus se tromper non plus de débat. Le vrai sujet, c'est la capacité d'hébergement aujourd'hui dans la ville, l'Etat qui nous met en place des sas et qui fait des chasses aux personnes à la rue en vue des JO. Des réquisitions sont demandées par la Région et des évictions se multiplient sur les quais. On se retrouve dans une situation complètement aberrante.

Je crois que notre débat sur la présomption de minorité ne doit pas cacher le problème sous-jacent, c'est-à-dire toutes les personnes à la rue. On a besoin de cesser ce cynisme et cette cacophonie qui ne sert à rien et qui se joue en fait sur le dos de la misère de beaucoup de personnes. Je trouve qu'on devrait se concentrer sur le vrai sujet : la capacité d'hébergement. Les associations, mais aussi les services de la Ville, les maraudes et le Samu Social ne peuvent pas faire leur travail et ce n'est que le début. La Ville l'a dit, mais je pense que c'est une vérité. Vous nous amenez sur le sujet de l'immigration, mais le débat n'est pas là. Les personnes qui sont aux Métallos ne peuvent pas être prises en charge parce qu'il n'y a pas de capacité d'hébergement et que l'Etat ne veut pas répondre aux sollicitations de la Ville, qui elle propose des lieux. Le sujet est là. Ce dérapage ne sert à rien et se joue sur le dos de personnes qui sont en souffrance, y compris les personnels de la Maison des Métallos, qui souffrent depuis l'occupation et qui n'arrivent plus à gérer la situation. On parle, on parle mais on ne parle pas des vrais sujets. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER :** « Merci. Je vais également répondre à Mme Garnier. Effectivement, on se retrouve face à quelque chose qui est quand même extrêmement grave. On

voit qu'aujourd'hui, la Droite a du mal à avoir un espace politique et va aller de plus en plus sur la stigmatisation de l'étranger. Vous ne gagnerez pas à ce jeu-là.

Vous avez dit en début de Conseil qu'au moment de l'accueil et de l'évaluation, ces personnes bénéficient d'un toit et sont mises à l'abri. Sachez que pour la plupart d'entre elles, l'accueil et l'évaluation durera deux jours et que les personnes qui vont garder un toit seront celles qui seront reconnues mineures. Votre propos en début de Conseil était contre ceux qui sont reconnus mineurs en première intention par le Département, c'est-à-dire que là, vous êtes au-dessus de toutes les conventions internationales, pour un calcul politicien, et c'est gravissime. La situation politique actuelle devrait quand même nous faire prendre de la hauteur parce que le risque avec l'Extrême-Droite, c'est qu'on crie souvent au loup, mais il y a un moment où le loup risque d'arriver. Et là, on en souffrira tous.

En tout cas, je veux quand même remercier le groupe Paris en Commun et nous allons voter leur vœu car il parle bien de la possibilité que les mineurs soient reconnus mineurs. Je ne rentrerai pas dans les articles juridiques, mais il y a quand même une décision du Conseil d'Etat en 2015. Et nous retirons notre vœu au profit du vœu de l'exécutif. Merci beaucoup à tous. »

**M. le Maire** : « Merci à vous. Avant de voter, je voudrais vraiment que notre Conseil adresse son soutien à ces jeunes. Mais je pense aussi aux salariés de la Maison des Métallos qui sont également en souffrance et cette souffrance doit être connue et reconnue. Il me semblait important qu'un temps de ce débat leur soit aussi consacré. Une aide psychologique, entre autres, leur a été apportée. J'espère vraiment que l'Etat et la Région nous aideront à régler cette situation.

Alors le vœu du Groupe Ecologiste ayant été retiré au profit du vœu de l'exécutif, qui est co-signé par tous les groupes de la majorité, le vœu déposé sur table est mis aux voix. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'occupation de la Maison des Métallos, par environ 80 jeunes exilé.es depuis le 6 avril 2024 ;

Considérant qu'il s'agit de la 7<sup>e</sup> occupation d'un bâtiment municipal depuis septembre dernier, la dernière en date étant le centre culturel le Centquatre, situé dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces occupations font suite à plusieurs démantèlements de campement de la part de la Préfecture de Police, sans solution de mise à l'abri, en témoignent par exemple les démantèlements réguliers des campements situés sur les berges de la Seine ;

Considérant que le système des sas proposés en région par la Préfecture ne permet pas un suivi approprié des jeunes et parfois même pas un hébergement ;

Considérant que pour la plupart les jeunes évacués sont en recours de minorité et ont donc refusé de partir dans les sas pour ne pas perdre leur recours ;

Considérant qu'avait été ciblée la réquisition du Lycée Brassai, inoccupé, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement pour mettre à l'abri ces jeunes mais que la Région Ile-de-France a saisi la Préfecture de Police pour s'y opposer ;

Considérant la situation d'extrême précarité de ces jeunes dépourvus de toute solution d'hébergement ou de mise à l'abri, même temporaire ;

Considérant qu'en même temps ces jeunes ne bénéficient pas de leur droit à l'éducation garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant<sup>1</sup> ;

Considérant la situation kafkaïenne dans laquelle ils se trouvent le temps de leur recours de minorité devant le juge des enfants, ne leur permettant pas une prise en charge et une mise à l'abri ;

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant et ses dispositions relatives à la détermination de l'âge en cas d'incertitude (article 31i) ;

Considérant la sanction publiée le 6 février 2023 par le [Comité des droits de l'enfant de l'ONU](#) contre la France pour manquement à assurer la protection d'un mineur non accompagné durant la période de recours<sup>2</sup> ;

Considérant les recommandations du même Comité de juin 2023 sur la nécessité de traiter les jeunes en recours comme des enfants et d'assurer leur protection de manière adéquate<sup>3</sup> ;

Considérant le rapport du Défenseur des droits sur les mineurs non accompagnés de janvier 2022<sup>4</sup> , et notamment leur situation pendant la phase de recours (page 34) ;

Considérant que la situation des jeunes en recours est connue depuis longtemps sans que l'État ne propose d'issue sérieuse et tenant compte de la protection de l'enfance ;

Considérant aussi l'objet initial de la Maison des Métallos, établissement culturel accueillant des arts visuels et du spectacle et qu'elle ne saurait constituer une solution pérenne de mise à l'abri de ces jeunes ;

Considérant la lassitude voire la détresse psychologique des personnels de la Maison des Métallos, non formés pour accueillir ces jeunes, accueil si temporaire soit-il ;

Considérant que la Maison des Métallos n'est pas adaptée pour accueillir ces jeunes, a fortiori lorsque de plus en plus d'entre eux se rendent là-bas tentant de trouver une solution.

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Écologiste du 11e, du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Communiste et Citoyen ;

#### **EMET LE VŒU :**

Que la Ville de Paris :

- Poursuive ses efforts, avec le concours de la Préfecture de Paris et de la Région Ile-de-France, afin de trouver un lieu adapté aux besoins des jeunes de la Maison des Métallos, assorti d'un accompagnement sanitaire, scolaire ou visant une formation professionnelle, et social ;
- Continue et amplifie son action vis-à-vis de l'État pour qu'il prenne en charge les coûts qui lui incombent ;
- Poursuive son plaidoyer fort afin que l'État reconnaisse enfin la présomption de minorité des jeunes en recours par une évolution législative, conformément aux recommandations internationales, et afin que cette reconnaissance entraîne une péréquation financière de la part de l'État vers les départements, responsables de l'Aide sociale à l'enfance ;
- Maintienne son accompagnement auprès du personnel de la Maison des Métallos en attendant que l'établissement reprenne son activité initiale.

1

<https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsiQq18gX5Zxh0cQqSRzx6ZfXmRo9mdg35%2Bm8BvAjgxjO5%2Bp77UXOUHA%2FerGpke4QulY5c50ld7haetKRPB%2B1Mw259fza6voiWpZZ1a60TdIP>

2

[docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsun0EOJqRB%2BZEZlp0a%2FfAdqVVb1BH%2F9FrPVw8wz7kq7d7Tyc297wzey1GyU02C5VUwnmfWuly7%2BXSS3B42JJo0R2N0r6VJOEMLWXxY7r7qsWW3IbmyuvRimae0K%2F5vkGA%3D%3D](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsun0EOJqRB%2BZEZlp0a%2FfAdqVVb1BH%2F9FrPVw8wz7kq7d7Tyc297wzey1GyU02C5VUwnmfWuly7%2BXSS3B42JJo0R2N0r6VJOEMLWXxY7r7qsWW3IbmyuvRimae0K%2F5vkGA%3D%3D)

3

[docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsunL1%2FWNn9IUMCa5I2sTMkyWFGFJel2u5KdFI%2BWGAfzdAGlqfAcXqme5JXy2bOvZyB2KSjBr14avduivFGBuQA67KZ71l%2FQb1o0tpPq%2Fr45c\)Faire%20en%20sorte%20que%20la%20proc%C3%A9dure%20de%20d%C3%A9termination%20de%20l'%C3%A2ge%20soit%20conforme%20au%20principe%20de%20pr%C3%A9somption%20de%20minorit%C3%A9%20et%20donner%20%C3%A0%20la%20personne%20concern%C3%A9e%20la%20possibilit%C3%A9%20de%20contester%20le%20r%C3%A9sultat%20de%20la%20d%C3%A9termination%20de%20l'%C3%A2ge%20dans%20le%20cadre%20d' une%20proc%C3%A9dure%20judiciaire.Pendant%20la%20dur%C3%A9e%20de%20la%20proc%C3%A9dure,%20la%20personne%20concern%C3%A9e%20doit%20se%20voir%20accorder%20le%20b%C3%A9n%C3%A9fice%20du%20doute,%20%C3%Aatre%20trait%C3%A9e%20comme%20un%20enfant%20et%20%C3%Aatre%20maintenue%20dans%20le%20syst%C3%A8me%20de%20protection%20de%20l'enfance%3A](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsunL1%2FWNn9IUMCa5I2sTMkyWFGFJel2u5KdFI%2BWGAfzdAGlqfAcXqme5JXy2bOvZyB2KSjBr14avduivFGBuQA67KZ71l%2FQb1o0tpPq%2Fr45c)Faire%20en%20sorte%20que%20la%20proc%C3%A9dure%20de%20d%C3%A9termination%20de%20l'%C3%A2ge%20soit%20conforme%20au%20principe%20de%20pr%C3%A9somption%20de%20minorit%C3%A9%20et%20donner%20%C3%A0%20la%20personne%20concern%C3%A9e%20la%20possibilit%C3%A9%20de%20contester%20le%20r%C3%A9sultat%20de%20la%20d%C3%A9termination%20de%20l'%C3%A2ge%20dans%20le%20cadre%20d' une%20proc%C3%A9dure%20judiciaire.Pendant%20la%20dur%C3%A9e%20de%20la%20proc%C3%A9dure,%20la%20personne%20concern%C3%A9e%20doit%20se%20voir%20accorder%20le%20b%C3%A9n%C3%A9fice%20du%20doute,%20%C3%Aatre%20trait%C3%A9e%20comme%20un%20enfant%20et%20%C3%Aatre%20maintenue%20dans%20le%20syst%C3%A8me%20de%20protection%20de%20l'enfance%3A)

<sup>4</sup> [Rapport - Les mineurs non accompagnés au regard du droit | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est donc adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	3
<b>Le vœu est adopté</b>			

## QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### Q11202401 – Question orale relative à la situation des habitants de l'ensemble 1 à 5 passage de la Fonderie

**M. le Maire** : « Nous avons terminé l'examen des vœux. Nous avons encore trois questions orales, la première étant relative aux habitants du passage de la Fonderie. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER** : « Un pan du 127 rue Saint-Maur s'est écroulé mardi 16 avril 2024 dans la nuit, provoquant l'évacuation en urgence des habitants de l'ensemble 1 à 5 passage de la Fonderie. Cela a été une situation de très grand stress pour ces habitants qui ont dû quitter leur logement dans des délais restreints. Par ailleurs, ils doivent désormais faire face à de nombreux coûts.

J'ai cru comprendre que, depuis le moment où j'ai déposé la question, les coûts de gardiennage sont désormais pris en charge. Mais il y a encore la situation des personnes qui doivent se loger par leurs propres moyens parce que l'assurance n'a pas pris en charge leur relogement et qui sont donc très inquiètes par rapport au temps et à cette situation sur laquelle ils n'ont pas de visibilité. Je relaie simplement leur demande. Adrien TIBERTI m'avait dit que tout était sous contrôle, mais j'ai eu encore hier des retours de riverains qui me laissent penser qu'ils sont encore en attente et en questionnement par rapport à toutes les actions de communication qui pourraient leur permettre d'avoir des informations sur les délais et sur le retour dans leur logement.

Nous voudrions également savoir comment vous pourriez les soutenir pour appuyer leur demande d'indemnisation et de prise en charge par leur assurance, et quel est le calendrier envisagé pour régler le problème du 127 rue Saint-Maur ? Le cas échéant, est-ce qu'il est prévu d'effectuer les travaux d'office ? Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci à vous, merci de soulever cette question qui est très préoccupante. Vous l'avez rappelé, une partie de l'immeuble du 127 rue Saint-Maur s'est écroulée il y a plusieurs mois. À la demande de la Ville, un arrêté de péril avait été pris avant. L'immeuble avait été évacué et mis en sécurité. Suite au passage des experts, un tunnel de confortement avait été installé sur le passage à l'arrière de l'immeuble, du côté de la copropriété du 1-5 passage de la Fonderie. Les techniciens avaient bien travaillé puisque c'est exactement à l'endroit où il y a eu ce dispositif de confortement qu'une partie de l'immeuble s'est effondrée. Donc heureusement que ce petit tunnel avait été fait pour protéger les habitants de la copropriété voisine qui passent par cet endroit.

Je le rappelle pour que tout le monde ait bien en tête qu'il s'agit de désordres bâtimentaires qui viennent d'une copropriété dont le défaut d'entretien a conduit à cette situation et qui rejaillissent maintenant sur la copropriété voisine. Le 16 avril, quand la Préfecture a ordonné l'évacuation des logements de cet immeuble du 1 Passage de la Fonderie, la Mairie du 11<sup>e</sup> était présente, via la Direction Générale des Services et mon cabinet, ainsi que l'architecte de sécurité de la Préfecture de police, le commissariat, la brigade des sapeurs-pompiers, la Police municipale et le Service technique de l'habitat de la Ville de Paris. Dès ce jour-là, nous avons apposé des affiches au logo de la Mairie expliquant l'évacuation et indiquant aux personnes qui n'avaient pas de solution les services auprès desquels elles pouvaient se tourner pour trouver une aide.

Vous avez évoqué la question de la réintégration et des prochaines actions de soutien et de communication à l'égard des habitants. Les services sont évidemment mobilisés quotidiennement pour suivre cette situation et répondre aux besoins qui sont forcément divers. Dans un immeuble, il y a toujours des situations sociales contrastées.

Après avoir posé cet affichage, nous avons organisé plusieurs sessions avec le commissariat de police pour que les occupants puissent récupérer leurs effets personnels. Le Service technique de l'habitat est resté en lien quotidien avec le syndic. Un message a été adressé le 29 avril pour faire un premier point sur l'évolution du chantier. Le délai entre le 16 et le 29 avril a donc quand même été assez rapide, même si dans de telles situations, les gens sont évidemment dans une incertitude assez dramatique.

Quelques heures seulement après l'effondrement, la Ville a engagé une procédure d'urgence pour mandater les charpentiers de Paris. Ils ont commencé très rapidement leur travail de déblayage des gravats. Mais vu la situation particulièrement dégradée du 127 rue Saint-Maur, ils sont restés très prudents. Les architectes de sécurité de la Préfecture avaient évoqué – oralement, ils ne se sont pas engagés par écrit – une quinzaine de jours pour réaliser ces travaux. Toutefois, cette situation plus délicate que prévue a rallongé ce délai.

Le 2 mai, lorsque la phase de déblayage des gravats s'est achevée, nous avons de nouveau fait le choix d'une totale transparence auprès des occupants et des propriétaires – c'est normal, nous leur devons ça –, avec un nouveau message adressé à tous pour leur indiquer qu'il était nécessaire d'engager une nouvelle phase de travaux pour consolider l'ouvrage et que cette phase de consolidation durerait une quinzaine de jours supplémentaires. À l'issue de celle-ci, et s'il n'y a pas d'autres désordres, la réintégration des habitants devrait être possible.

J'ai appris ces dernières informations alors même que ce Conseil avait déjà commencé : il y a eu ce soir un nouvel échange des services techniques qui estiment qu'il serait possible – je parle avec une grande prudence et par souci de transparence – que les réintégrations puissent commencer dans les prochains jours. J'espère – et nous l'espérons tous – que ce sera fait le plus tôt possible. De toute manière, l'ouvrage restera sous la surveillance des charpentiers de Paris, qui vont devoir aussi consolider le 127 rue Saint-Maur. Mais cela ne retardera pas la réintégration des occupants du passage de la Fonderie.

Un point sur les aides demandées par les habitants : les services de l'Espace Parisien des Solidarités ont reçu à ce jour sept personnes. Il y a eu un hébergement d'urgence à Pantin. Je conçois que ce n'est qu'une réponse imparfaite à une situation de crise. Cet hébergement n'est pas dans le quartier car il n'y a pas de place d'hôtel dans le quartier. S'il y en avait, la situation des personnes à la rue serait différente. Cela a généré un mécontentement de la personne concernée. Mais on ne peut donner que ce qu'on a. La solution trouvée est temporaire. Elle est insatisfaisante pour les habitants qui ont des difficultés d'ordre social, notamment pour la prise en charge des

frais d'alimentation. Ils peuvent aussi être accompagnés, il existe des dispositifs d'aide d'urgence. Concernant le gardiennage, le relais a dû être pris par la Ville pour que le gardiennage soit garanti.

Est-ce que la Mairie peut se rapprocher de l'assurance des habitants ? Les données de contact de Paris Aide aux Victimes ont été fournies dès les premiers jours aux occupants pour leurs démarches d'indemnisation et pour qu'ils puissent se tourner vers ce service efficace qui gère les crises. C'est une association qui est très compétente, on a pu l'éprouver au moment des attentats et lors de différentes crises que nous avons eu à gérer.

Mais un problème juridique se pose quand les propriétaires continuent à demander des loyers et que les assureurs considèrent qu'ils n'ont rien à prendre à charge. Les loyers doivent ainsi être payés par les locataires. C'est une situation complexe donc nous recommandons aux occupants qui seraient dans ce type de situation de se rapprocher de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour évaluer au cas par cas. Et nous avons d'ores et déjà demandé une analyse des contrats d'assurance des habitants par les juristes de Paris Aide aux Victimes.

Concernant les actions que la Ville compte entreprendre pour régler les problèmes du 127 rue Saint-Maur, voire effectuer des travaux d'office, 127 rue Saint-Maur est une copropriété privée qui, par son défaut d'entretien, a conduit à la situation d'aujourd'hui. Je ne méconnais pas en disant cela les difficultés et les conflits internes qu'a rencontrés cette copropriété en son sein. Mais à un moment donné, je considère que ces conflits internes auraient dû être dépassés pour que la sécurité prime. Cela n'a pas été le cas et je le regrette. Maintenant, tout le monde le regrette. Donc il incombe à la copropriété et au syndic de faire ces travaux. Quoi qu'il en soit, nous avons demandé qu'une pastille soit mise sur cette adresse au moment de la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, comme nous le faisons quand nous avons connaissance d'immeubles dégradés. Cela permet ensuite de rentrer dans le plan de résorption de l'insalubrité à Paris. Mais ce sont des échelles de temps qui se comptent en années et qui ne correspondent pas à l'urgence de ce bâtiment. C'est la copropriété qui doit consolider ce bâtiment.

En tout cas, dès qu'on verra plus clair sur la situation de cet ensemble immobilier, on pourra refaire un point, si vous le souhaitez. Vous aurez compris que la situation est particulièrement complexe. En tout cas, merci pour cette question qui permet de faire le point. »

#### **Q11202402 – Question orale relative aux moyens matériels mis à disposition aux conseils de quartier**

**M. le Maire :** « La question suivante qui est posée par le Groupe Ecologiste sur les moyens matériels mis à disposition aux conseils de quartier. Jean-Pierre CORSIA répondra. »

**Mme MOREL :** « Merci. Selon le règlement intérieur des conseils de quartier, la Mairie du 11<sup>e</sup> met à disposition des conseillers de quartier des moyens matériels nécessaires à la conduite de leurs travaux : un bureau doté d'un ordinateur et d'une photocopieuse, et une salle de réunion pour 19 personnes situés au 1<sup>er</sup> étage de l'aile Parmentier.

Quelques conseillers et conseillères de quartier ont été interrogés récemment concernant une nouvelle distribution des locaux. Cette interrogation entraîne des inquiétudes des conseillers de quartier.

En tant que référente du Conseil de quartier Belleville Saint Maur, je souhaite avoir des informations concernant une éventuelle réorganisation de la mise à disposition des locaux aux conseillers de quartier et je souhaite que cette question soit débattue avec l'ensemble des personnes concernées. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Les conseils de quartier disposent en effet d'un bureau avec un ordinateur, d'une salle de réunion d'une capacité d'environ 20 personnes et ont accès à une photocopieuse, le tout à la Mairie, au premier étage de l'aile Parmentier. Ces espaces de travail sont situés au bureau 110, à côté de la cellule des conseils de quartier, dont les deux coordonatrices Claire GRARD et Alice TAIEB partagent un bureau dans lequel elles semblent quelque peu à l'étroit et de ce fait ne peuvent remplir pleinement leur rôle d'accueil et d'accompagnement des conseillers de quartier.

Ces moyens sont mis à disposition des conseils de quartier conformément à l'article 11 de leur règlement, adopté en Conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> avril 2021. Cet article intitulé « Moyens matériels et humains » dispose que la mairie met à disposition des conseils de quartier des moyens humains et matériels nécessaires à la conduite de leurs travaux. Dans cet article, comme dans le reste du règlement, il n'est pas fait référence à un bureau, un ordinateur, une photocopieuse ou encore une salle de réunion susceptible d'accueillir 19 personnes.

Dans la seconde partie de l'article 11 du règlement, il est indiqué que leurs travaux doivent être menés dans le respect des règles inhérentes à l'administration de bonne gestion publique. Si cette bonne gestion fait référence surtout à l'utilisation de leur budget de fonctionnement, comme d'investissement, elle s'étend aussi à celle de la mairie. Or, la mairie manque de bureaux et les deux coordonatrices partagent un bureau bien trop petit.

C'est pourquoi l'administration a suggéré d'accueillir le bureau et le matériel informatique des conseils de quartier à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC). Pour autant, la salle de réunion et l'accès à la photocopieuse restent localisés à la mairie. Cette proposition est motivée par au moins deux raisons : d'une part, la vie citoyenne, et avec elle les conseils de quartier, relèvent du champ de compétences de la MVAC ; d'autre part, en étant à la MVAC, les conseillers de quartier seront en lien avec les équipes de la MVAC, les associations, les habitants, et auront accès à un matériel plus adapté et plus important. Ce transfert partiel de ressources permettra de libérer un bureau pour les coordonatrices afin de leur offrir de meilleures conditions de travail et de leur permettre de mieux accueillir et accompagner les conseillers de quartier.

Pour conclure, cette proposition fait partie des réflexions qui alimenteront le diagnostic en cours sur le fonctionnement des conseils de quartier. Pour autant, les conseillers de quartier continueront à se réunir à la mairie, que ce soit dans la salle de réunion qu'ils occupent aujourd'hui ou dans les autres salles de la mairie. L'objectif visé doit permettre à la participation citoyenne de se développer avec un accompagnement de qualité et en ayant accès à des ressources matérielles suffisantes, mutualisées et partagées. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nous passons à la question suivante. »

#### **Q11202403 – Question orale relative aux vides greniers dans le quartier Popincourt**

**M. le Maire** : « Alexandre VISCONTINI va poser une question relative au vide-grenier dans le quartier Popincourt. »

**M. VISCONTINI** : « Merci M. le Maire. On a beaucoup parlé d'Histoire du 11<sup>e</sup> ce soir. Vous savez que le quartier Popincourt a une histoire avec le textile, avec des jours plus ou moins heureux. On se souvient de la monoactivité textile du quartier. Mais depuis cinq ans, se développe une nouvelle activité avec des boutiques de seconde main, qui contribuent à l'économie circulaire et au réemploi des vêtements, et au message que l'on veut faire passer de réduire cette consommation effrénée de vêtements.

Ces différentes boutiques ouvertes parfois à quelques mètres les unes des autres, plutôt que de se faire un peu concurrence, ont eu la bonne idée de se fédérer en une association qui s'appelle le Collectif Seconde Main du quartier Popincourt. Mais ces boutiques rencontrent des difficultés, encore plus aggravées depuis le COVID, notamment liées au fait qu'elles ne sont pas soutenues puisque ce sont des commerces « classiques » qui ne relèvent pas du champ de l'économie sociale et solidaire. De plus, elles se heurtent à d'importantes hausses de loyers, ou des baux commerciaux pour certaines, avec de l'inflation et une TVA à taux plein. Cela a eu pour conséquence la fermeture de l'une de ces boutiques début mars de cette année. Il se trouve que c'était la boutique qui avait lancé le mouvement. Cela a vraiment marqué l'ensemble du quartier, l'ensemble de ces boutiques.

Pour essayer de survivre dans cette concurrence pas très loyale avec les grandes marques et la « fast fashion », l'une de nos propositions est de pouvoir organiser dans le quartier des animations et des vides greniers qui permettraient de favoriser un peu le passage, d'attirer de nouveaux clients, de créer des animations, de sortir dans la rue et au final, d'arriver à survivre et en même temps de participer à cette économie circulaire. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, ce quartier s'inscrit dans le cadre du Territoire Zéro Déchet que la Ville soutient. On est donc tout à fait cohérent de soutenir ce type de démarche.

Mais les demandes de vide-grenier ont été refusées au Collectif Seconde Main. Donc on vous demande M. le Maire de bien vouloir autoriser un ou deux vides greniers pour cette association. »

**M. le Maire** : « C'est une question un peu directive ! Blague à part, c'est une question importante et vous avez bien rappelé les difficultés que rencontrent ces commerces qui sont dans la seconde main et qui participent à la politique publique qu'on soutient pour réduire la production de déchets et la consommation de ressources. Ils ont également un rôle social car ils participent à la vie de nos quartiers. Nous y sommes donc particulièrement attachés et nous souhaitons les soutenir tous.

La question est de savoir de quoi l'on parle. Comme la question est orientée sur les vides greniers, la réponse est de vous rappeler les règles que nous avons instaurées sur l'organisation de vides greniers. Elles sont assez simples : les vides greniers doivent être bien tenus, le plus qualitatif possible, et les recettes générées par ces vides greniers doivent bénéficier aux associations locales, en particulier les associations de commerçants, ce qui permet par exemple de financer les décorations de Noël ou l'embellissement de leurs vitrines, et d'améliorer la commercialité et la vie de ces commerces.

Pourquoi nous avons limité à deux vides greniers par an et par quartier ? Ces vides greniers attirent le public, mais nous avons constaté qu'ils peuvent aussi générer un certain nombre de nuisances réelles et aussi des nuisances pour les commerçants. En effet, les vides greniers ont souvent installés sur les trottoirs devant les commerces, en gênent l'accès, gênent régulièrement des plaintes de commerçants, sans parler des riverains qui ne peuvent pas rentrer chez eux. Ces vides greniers offrent souvent une physionomie vraiment peu qualitative. Par ailleurs, les profits

de ces vides greniers participent d'abord aux stands présents et l'expérience montre que, à une ou deux exception près, les vides greniers et brocantes que nous avons dans le 11<sup>e</sup> sont organisés par des professionnels qui se présentent parfois sous des faux nez associatifs. Vous dites qu'il faut ajouter deux vides grenier parce qu'on a une autre association alors qu'il y a déjà une association de commerçants qui en organise deux dans le même quartier. Cela ne fonctionne pas de cette manière, c'est une façon de contourner la règle. Si on dit oui maintenant, ce sera le cas partout.

Pour répondre à ce besoin d'animation que nous soutenons, il me semble important que ces entreprises, ces boutiques ou ces associations puissent mettre en place d'autres modèles économiques pour ces vides grenier, autres que le recours à un organisateur professionnel. Je me suis toujours posé des questions sur l'opacité et l'argent qui peut circuler dans ces organisations. Je pense que les associations de commerçants, notamment le Collectif Seconde Main, peuvent être moteurs d'animations dans la rue, pour organiser par exemple une braderie, une piétonisation de la rue pour rendre leurs devantures plus avenantes et sortir des étalages, afin d'être les premiers bénéficiaires de ces animations plutôt qu'un tiers qui organise des vides greniers et brocantes pour leur compte et qui ensuite consent à leur reverser une somme, qui dépend beaucoup de la tête du client, il faut le dire. Avec Joëlle MOREL, nous avons constamment demandé aux organisateurs professionnels de jouer la transparence et de reverser de façon équitable les profits de ces vides greniers aux associations de commerçants.

Pour répondre à votre question, je serai très heureux de pouvoir donner un accord et accompagner par exemple la piétonisation des rues de ce quartier pour que des braderies ou autres puissent avoir lieu dans cette rue au lieu du barnum des vides greniers que nous connaissons habituellement.

Merci beaucoup. L'ordre du jour est épuisé. Je vous invite à notre prochain conseil le 18 juin. Bonne soirée à tous. »

**À 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature	Signature
<b>M. François VAUGLIN</b> Maire du 11 <sup>e</sup> arrondissement	<b>M. Luc LEBON, Adjoint au Maire</b> Secrétaire de séance